في العلاقات السياسية بين البلدين (المغرب وفرنسا) من خلال ضبط الاستمرار والتغير بالمقارنة بين الأمس واليوم.

الإطار الزماني والمكاني

من المعلوم أن أي عمل معرفي يتأطر ضمن زمان ومكان محددين، يسمح بحصر مجال البحث ضمن حدود مجالية، من جهة، ومن جهة أخرى، يمكّن من تتبع الظاهرة المدروسة، ومعرفة إيقاع تطورها وكذا تحولاتها ونتائجها.

إن في اختيار الفترة الزمنية الممتدة بين عامي 1912 و1974 له ما يسوغه؛ فإضافة إلى كونها تعكس حوادث كبرى في تاريخ المغرب المعاصر (الحماية، الاستقلال ...إلخ)، إنها ترمز إلى حوادث ميزت الساحة الفرنسية (على سبيل المثال: الحربان العالميتان، الإيقاف الرسمي لتدفقات الهجرة في عام 1974 ...إلخ) والدولية (حركات التحرر، الحروب العربية ـ الإسرائيلية ...إلخ).

قضايا المنهج والإشكالية

من الأكيد أن للمنهج في داخل حقل الكتابة التاريخية أهمية قصوى، ما يجعل المعرفة التاريخية معرفة تزاوج بين بعدي المضمون والمنهج.

بهذا المعنى يصبح المنهج أداة لخدمة هذه الغاية، وهو في ذلك يغتني باستمرار بارتباط مع المادة المتوافرة.

بما أن لطبيعة الموضوع علاقة بالسياق التاريخي، فإنني سأولي أهمية للمنهج الاستقرائي، مع الإشارة إلى أنني سأعمل على الانفتاح على المقاربة الشمولية للظاهرة، من دون إغفال اعتماد مجالات معرفية أخرى؛ وذلك في إطار الانفتاح الذي يخدم الرؤية التاريخية.

من أجل تعميق البحث واستيعاب العناصر التي صنعت الهجرة والأبعاد التي أخذتها، فإن هذا العمل سيعالج إشكالية مركزية هي: **كيف حددت هجرة الشباب علاقة المغرب بالعوالم الغربية عمومًا وفرنسا خصوصًا؟**

في هذا الصدد، أشير إلى أنني سأحاول الإجابة عن جملة من التساؤلات من قبيل: كيف ساهمت فرنسا من منطلق كونها دولة حامية، في الانطلاق الفعلي لمسلسل الهجرة المغربية؟ ما هي بعض نماذج الهجرة المغربية؟ ما موقع الشباب ضمن خرائط الهجرة المغربية؟ وما الأسباب التي تفسر هذا الموقع؟ وأخيرًا، كيف يحدد البعد التاريخي قضايا الهجرة الراهنة؟

الهجرة المغربية: تمفصل الأسباب الداخلية والخارجية

غني عن البيان أن الهجرة الدولية للمغاربة اتجاه فرنسا لم تأتِ من فراغ، بل هي نتاج عملية مركبة تضافرت فيها العوامل الداخلية مع ظرفية دولية مساعدة.

المحددات الداخلية

«التهدئة»

شكّل توقيع عقد الحماية مع السلطان عبد الحفيظ إطارًا قانونيًا ـ بالنسبة إلى فرنسا ـ لإضفاء نوع من الشرعية على عملية الغزو الفعلية، وأطلقت على عملياتها العسكرية في البند الثاني من عقد الحماية كلمة «**التهدئة**».

إن المشروعَ الأساس الذي انطلق منه أول مقيم عام فرنسي في المغرب (ليوطي)، يكمن في جعل التهدئة عملاً مغربيًا أكثر منه فرنسيًا[7]؛ ما يؤشر على أن سلطات الحماية استغلت البنيات القائمة ومنحتها روحًا جديدة من أجل اختراق المجال والمجتمع وإحداث التغيير الذي يخدم عملية توظيف إمكانات المغرب لخدمة الحاجات الفرنسية؛ الأمر الذي يفسر تركيز السلطات الاستعمارية على الذكور الشباب بالنظر إلى ما يتركه ذلك من فراغ يخدم أهداف التهدئة وغاياتها.

الاستيلاء على الملك العقاري

اكتست الأراضي الفلاحية والملك الغابوي أهمية في الاستراتيجية الفرنسية، فكان تملكها والسيطرة عليها يعني ضرب الأسس المادية للبادية المغربية التي تتخذ من حيازة الأرض وبعض المنقولات (المواشي) مرتكزًا لاستمراريتها. واستغلت سلطات الحماية (مؤسسات ومعمِّرين) ضعف الوعي بالشروط القانونية[8]، لتملك العقارات التي شملت أجود الأراضي[9] في كل من سوس، الغرب، سايس، تادلا وغيرها[10]، فكانت نتيجة ذلك المباشرة تفقير البادية المغربية[11].

التحولات السوسيو – ديمغرافية

واكب دخول الحماية الفرنسية حاجة الرأسمال الجديد إلى سواعد بشرية، الأمر الذي عزز الاتجاه الداعي إلى تنمية الموارد البشرية للمغرب، وذلك من خلال تحسين الخدمات الصحية ...إلخ[12].

---

(7) Alphonse Juin, «Lyautey: Le Politique et le Militaire,» *Cahiers Charles de Foucauld*, vol. 33, no. 1 (1954), p. 143.

(8) René Gallissot, *Le Patronat européen au Maroc (1931-1942)* (Rabat: Éditions techniques nord-africaines, 1964), pp. 18-19.

(9) محمد حسن الوزاني، **مذكرات حياة وجهاد. التاريخ السياسي للحركة الوطنية التحريرية المغربية**، ج 1 (بيروت: دار الغرب الإسلامي، 1982)، ص 398ـ400.

(10) Amina Aouchar, *Colonisation et campagne berbère au Maroc* (Casablanca: Afrique Orient, 2005), pp. 101-133, 150-156, 161-181, 185-208, 213-226.

(11) عبد الله العروي، **مجمل تاريخ المغرب**، ط 2 (الدار البيضاء: المركز الثقافي العربي، 2000)، ج 3: **من العزو الإيبيري إلى التحرير**، ص 163ـ165. أيضًا: ألبير عياش، **المغرب والاستعمار: حصيلة السيطرة الفرنسية**، ترجمة عبد القادر الشاوي ونور الدين السعودي، مراجعة ادريس بنسعيد وعبد الأحد السبتي، سلسلة معرفة الممارسة (الدار البيضاء: دار الخطابي للطباعة والنشر، 1985)، ص 178ـ180.

(12) أشير في هذا الصدد إلى أن العناية الصحية بلغت 13 مليون استشارة طبية في عام 1950، في مقابل 63.2 مليون استشارة في عام 1930، يُنظر: روم لاندو، **تاريخ المغرب في القرن العشرين**، ترجمة نقولا زيادة، ط 2 (بيروت: دار الثقافة، 1988)، ص 285.

هكذا عرف المغرب في عام 1931 ساكنة تقدر بأكثر من 5 ملايين نسمة[13]، ليرتفع العدد إلى 9 ملايين في عام 1951، ثم إلى 10 ملايين في عام 1957[14].

إن أهمية التحول الديموغرافي الذي عرفه المغرب تكمن في النتائج المترتبة عنه. فتزايد الولادات التدريجي يعني توسع قاعدة قوى الإنتاج الشابة بعد فترة وجيزة؛ هذه الفئة الجديدة ستحملها لا محالة التحولات التي طرأت على البادية وعلى النشاط الاقتصادي إلى بيع قوة عملها كلما تنامى الطلب على سواعدها[15]، ولا سيما مع ظرفية الأزمات التي عرفها المغرب (مجاعات، أوبئة ...إلخ)[16].

التحولات الاقتصادية والتمركز الحضري

الواقع أن اتجاه فرنسا إلى الاستغلال المكثف للخيرات والموارد الطبيعية والتشجيعات المالية التي حظي بها المستوطنون جعل المدن المغربية تعرف حركية اقتصادية متنامية، ولا سيما الدار البيضاء[17]، فانتقل بذلك مركز الثقل الاقتصادي بالتدريج باتجاه مدن الشمال ـ الغربي الأطلسي[18].

تحقيقًا للغاية نفسها طوّرَ التنظيم الإداري والمالي لمواكبة مظاهر نمو الإنتاج[19]، من دون إغفال المساهمات التي صاحبت ميلاد التعليم العصري الذي وفّر الأيدي العاملة المؤهلة للقطاعات

(13) Jean Ganiage avec la collab. de Jean Martin, *Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours* (Paris: Fayard, 1994), pp. 409-412.

(14) Elkbir Atouf, «Les Marocains en France de 1910 à 1965: L'Histoire d'une immigration programmée,» Jean-Marcel Goger (dir.) (Thèse de Doctorat en histoire, Université de Perpignan, Perpignan, 2003), pp. 34-37;

عياش، ص 285.

(15) يشير دانييل نوان (Daniel Noin) إلى أهمية الهجرات الموسمية التي عرفتها البادية نتيجة التحولات التي شهدها المغرب. يُنظر: Daniel Noin, *La Population rurale du Maroc*, tome 1, Publications de l'Université de Rouen 8 (Paris: Presses universitaires de France, 1970), pp. 17-18, 58-60.

(16) لا ننسى أن الأزمات الاقتصادية انعكست على البلدان التابعة أكثر مما انعكست على فرنسا، يُنظر: حسن بن الجيلالي، «انعكاسات أزمة 1929 على الأوضاع الاقتصادية والاجتماعية في المغرب. المنطقة الفرنسية»، إشراف محمد أمين البزاز (أطروحة دكتوراه في التاريخ، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، الرباط، 1989)، ص 254.

(17) عمل أندري آدم على رسم معالم التحول الذي عرفته الدار البيضاء مع المرحلة الكولونيالية، فشكل بذلك عمله إطارًا مرجعيًا للتحولات العمرانية والاقتصادية والاجتماعية التي عرفتها هذه المدينة، يُنظر: André Adam, *Casablanca: Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, tomes I et II (Paris: Centre national de la recherche scientifique [CNRS], 1968).

(18) في هذا الصدد يشير روبير مونتاني إلى أهمية الهجرة اليهودية نحو البيضاء. يُنظر: Robert Montagne (dir.), *Naissance du prolétariat marocain: Enquête collective. 1948-1950*, Cahiers de l'Afrique et l'Asie III (Paris: Peyronnet, 1951), p. 135.

هذا من دون إغفال هجرة أبناء الجنوب المغربي تجاه الدار البيضاء، يُنظر: John Waterbury, *Le Commandeur des croyants: La Monarchie marocaine et son élite*, Catherine Aubin (trad.), Pays d'outre-mer. 1 série. Études d'outre-mer 11 (Paris: Presses universitaires de France, 1975), p. 156.

(19) Daniel Rivet, *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912-1925*, tome 3, Collection Histoire et perspectives méditerranéennes (Paris: L'Harmattan, 1988), p. 65.

الإنتاجية[20]. وقد أدت هذه التغيرات التي مست البنية الاقتصادية والعمرانية إلى تشكّل فئات اجتماعية بارتباط مع طبيعة النشاط الاقتصادي الذي تعرفه المدن كالمياومين والحمالين وعمال الطرق، إضافة إلى ذلك استقطبت المدينة أيدي عاملة نسائية مهاجرة[21]، حيث أضحت المرأة تُشاهَد في سوق العمل إلى جانب الرجل.

عطب الاستقلال – التنمية المؤجلة

مع الإلغاء الرسمي لمعاهدة الحماية (1956)، دخل المغرب مرحلة صعبة على المستويات كلها، ما وفر الشروط الداعمة لانسيابية الهجرة المغربية.

ـ **سياسيًا:** لعل السمة الأكثر بروزًا هي طابع الصراع بين القوى المختلفة، سواء تعلق الأمر بالأحزاب السياسية، أم المؤسسة الملكية[22]؛ فالتباينات المجالية والثقافية والاختلاف في شأن تدبير المرحلة واستثمارها[23] عناصر أفضت إلى بروز تناقضات زجّت بالبلاد في مستنقع الحوادث السياسية الكبرى، والهزات الاجتماعية العنيفة، التي تعمّقت مع المحاولتين الانقلابيتين في عامي 1971 و1972[24].

عمومًا، كان من تبعات هذه الأوضاع إضعاف النخب السياسية وفقدان المؤسسات صدقيتها وتنامي الإحساس بهشاشة مكتسبات الاستقلال.

ـ **اجتماعيًا واقتصاديًا:** أدت هجرة الأوروبيين، ولا سيما الفرنسيين، إلى حصر الرأسمال الأجنبي، ومن ثم إضعاف مساهمة القطاع الخاص في موارد الدولة.

إلى جانب هذه المؤشرات السلبية للاقتصاد الوطني عرفت القطاعات المشغلة للأيدي العاملة ركودًا بسبب ضعف الاستثمارات[25]، ما أثر في مقدار البطالة.

---

(20) آسية بنعدادة، **الفكر الإصلاحي في عهد الحماية: محمد بن الحسن الحجوي نموذجًا** (الدار البيضاء: المركز الثقافي العربي، 2003)، ص49ـ50.

(21) Rivet, pp. 12, 28, 132.

(22) بشكل خاص حزب الاستقلال، يُنظر: محمد ضريف، **الأحزاب السياسية المغربية: من سياق «المواجهة» إلى سياق «التوافق» 1934ـ1999** (الدار البيضاء: منشورات الجمعية المغربية لعلم الاجتماع السياسي، 2001)، ص 73.

(23) المملكة المغربية، هيئة الإنصاف والمصالحة، **السياق التاريخي للانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان بالمغرب**، سلسلة «دراسات وندوات» (الرباط: منشورات المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، 2009) ص 15ـ16.

(24) المرجع نفسه، ص 30ـ34.

(25) Abdelaziz Belal et Abdeljalil Agourram, «L'Économie Marocaine depuis l'indépendance,» *Annuaire de l'Afrique du nord*, vol. 8 (Paris: Éditions du CNRS, 1970), pp. 159-160.

حيث يشير الباحثان على سبيل المثال إلى تراجع الاستثمار في القطاع العام من 298 مليون درهم في عام 1967 إلى 147 مليون درهم في عام 1968. أما بالنسبة إلى القطاع الخاص فانخفض بدوره من 40 مليون درهم إلى 17 مليون درهم.

علاوة على ذلك، زادت ظرفية السبعينيات ـ التي تميزت بغلاء فاتورة الطاقة ـ هذه الأوضاع استفحالاً[26]، فضلاً عن تدني عائدات بعض المواد التي يعتبر المغرب رائدًا عالميًا في تصديرها كالفوسفات مثلاً[27].

ـ ديموغرافيًا: نشير في هذا السياق إلى أن المغرب عرف زيادة سكانية مهمة بين عامي 1960 و1971. وبموازاة هذا النمو عرفت البلاد تغييرات مجالية كبيرة لمصلحة المدن، وذلك نتيجة الفرص التي أصبحت تتوافر عليها مقارنة بالبادية[28].

هذه المظاهر الجديدة التي بدأ يفرزها التطور الديموغرافي أوجدت متطلبات جديدة فرضتها حياة المدينة. وهنا لا ننسى أن الحاضرة ليست فضاء للنشاط الاقتصادي والمالي والتجاري فحسب، بل هي أيضًا ذهنية جديدة لها صلة بوجود فضاءات ومؤسسات ونخب؛ الأمر الذي ضاعفَ حدَّةَ المطالب الحضرية[29] في مغرب بدأ يعرف تحولات هيكلية عميقة مست الاقتصاد والمجتمع والسياسة والثقافة.

العوامل الخارجية

من المعلوم أن القرن العشرين كان قرن الأزمات والنزاعات والتحولات على الصُعد كلها، أكانت سياسية أم اقتصادية أم اجتماعية أم ثقافية. وكان أَحدَ ملامح هذه الظرفية الخارجية ـ أعني الحربين العالميتين ـ هو التأثير البالغ الذي مسَّ اقتصاد فرنسا التي عانت انهيارًا اقتصاديًا وديموغرافيًا[30]. وكان طبيعيًا، بالنظر إلى خصوصية العلاقة التي ربطت فرنسا بالمغرب، أن تجري الاستعانة بالثروات البشرية المغربية، خصوصًا الفئة الشابة. إضافة إلى ذلك، فرض تنامي حركات التحرر في أفريقيا والهند الصينية والشرق الأوسط، اللجوء إلى ساكنة المستعمرات لمواجهة تصاعد المد التحرري[31].

---

(26) بخصوص التكلفة الاقتصادية للصحراء يقدم سانتوشي (Santucci) معطيات تهم ميزانية الدفاع بين عامي 1974 و1978، حيث انتقلت من 1007 ملايين درهم في عام 1974 إلى 1664 في عام 1975، لتبلغ 2339 في عام 1976، ثم لتصل إلى 3510 في عام 1977، وذلك قبل أن تعرف تراجعًا طفيفًا في عام 1978، حيث بلغت 3488 مليون درهم. Jean-Claude Santucci, «Chronique politique Maroc,» dans: *Annuaire de l'Afrique du nord*, Centre national de la recherche scientifique; Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM) (éds.) (Paris: Éditions du CNRS, 1982), pp. 567-582.

لمزيد من التفصيل عن ثقل فاتورة الصحراء، ينظر: Elsa Assidon, *Sahara occidental, un enjeu pour le Nord-Ouest Africain*, Cahiers libres 350 (Paris: F. Maspero, 1978), p. 79.

(27) ارتفعت دخوله إلى نحو 1974 لتبلغ 4075 مليون درهم، قبل أن تتهاوى لتصل إلى 2190 في عام 1976، ثم 2034 في عام 1978. يُنظر: Mohammed Charef, «Les Transferts d'épargne des émigrés marocains en France. Évaluation de leur importances et de leurs effets,» dans: *Annuaire de l'Afrique* (1982), p. 223.

(28) تشير الباحثة سميرة كرم إلى أن الساكنة الحضرية انتقلت من 3.389613 نسمة في عام 1960 إلى 5.409725 نسمة في عام 1971 لتبلغ 8.730399 نسمة في عام 1982، ما يعني زيادة من 29.1 في المئة في عام 1960 إلى 35.1 في المئة، ثم 43 في المئة في عام 1982 على العكس من الساكنة القروية التي لم تبلغ نسبة زيادتها النسبة التي بلغتها المدن. يُنظر: Samira Karam, *Traitement de l'immigration marocaine dans El País et ABC 2000-2004*, Collection CCME (Casablanca: Éditions la croisée des chemins, 2013), pp. 56, 63.

(29) الأمر الذي يفسر كون المدن أضحت بؤرة احتقان اجتماعي، ومن ثم بؤرة للانتفاضات المختلفة التي عرفها المغرب. يُنظر: المملكة المغربية، هيئة الإنصاف والمصالحة، ص 28ـ40.

(30) Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, Repères 327 (Paris: La Découverte, 2001), p. 23.

(31) العروي، ص 191.

نماذج من الهجرة المغربية

تجنيد المغاربة

أدى اندلاع الحربين العالميتين إلى جعل فرنسا أحوج إلى أشكال الدعم اللازمة من الرجال والمال بشكل عاجل، فشكل ذلك فرصة بالنسبة إلى طاقم الإقامة العامة لجعل هذه العملية عاملاً لامتصاص البطالة، وخلخلة البنيات القبلية والعلاقات الاجتماعية، وضرب كل مقاومة محتملة[32]، مع العمل في اتجاه الحفاظ على الثروة البشرية الفرنسية[33].

بناء عليه، وبحسب بعض المصادر جُنّدَ 10476 مغربيًا حتى شباط/فبراير 1915[34]. مع العلم أن بول أزان (Paul Azan) أشار إلى أن المغرب في مرحلة التنظيم والتهدئة يستطيع تقديم 34 ألف رجل[35]. وإذا تركنا جانبًا تضارب الأرقام، فالأكيد أن الحرب العالمية الأولى عرفت مساهمة نسبة أقل من المغاربة، على العكس من الحرب العامية الثانية، حيث بلغ عدد المجندين النظاميين 27500 من دون المتطوعين الذين وصل عددهم إلى 37400[36]؛ الأمر الذي انعكس أيضًا على مقدار الخسائر التي أُلحقت بالمغاربة، التي تقدر بدورها بالآلاف. وفي هذا الصدد، يذكر بعض المصادر نحو 15852 رجلاً، منهم 2883 قتيلاً، والباقي بين جريح ومفقود[37].

مهما يكن، على الرغم من انتهاء الحرب العالمية الثانية، لم تعمد فرنسا إلى تسريح الجنود المغاربة؛ بل احتفظت بمعظمهم في معسكراتها في ألمانيا[38]، وعملت على استقطاب المزيد من المغاربة للخدمة في القوات الفرنسية لقمع حركات التحرر في المناطق الخاضعة للنفوذ الفرنسي.

هكذا أُرْسِلَ عددٌ من المغاربة لحفظ الأمن في كل من الجزائر وتونس. ومع اندلاع حرب الجزائر جُنّدَ 3500 مغربي لقمع الثورة الجزائرية، أما في مدغشقر فوُضع 8000 مغربي بين عامي 1947 و1954 رهن

(32) Mohamed Bekraoui, «Le Maroc et la première guerre mondiale (1914-1920),» Jean-Louis Miège (dir.) (Thèse de Doctorat. Université Aix-en-Provence, Aix-en-Provence, 1987), p. 218.

(33) فرض اندلاع الحرب التوظيف القسري للمستعمرات بموجب مرسوم 1916/9/14، سيُلحقُ عدد من المغاربة بالجبهات أو بالصناعات المغذية للعمليات العسكرية، يُنظر: Mohamed Bekraoui, *Les Marocains dans la grande guerre 1914-1919*, Jean-Claude Allain (préf.) (Rabat: Publications de la Commission marocaine d'histoire militaire, 2009), p. 75.

(34) A. Guillaume, *Les Berbères marocains et la pacification de l'Atlas central (1912-1933)* (Paris: René Julliard, 1946).

(35) Joanny Ray, *Les Marocains en France*, Trésors de la bibliothèque 8 (Rabat: Université Mohammed V-Agdal, Faculté des lettres et des sciences humaines, 2011), p. 225 (Réimpression 1938); Paul Azan, *L'Armée indigène nord-africaine* (Paris; Limoges; Nancy: Charles-Lavauzelle & Cie, 1925), p. 2.

(36) Atouf, «Les Marocains en France,» p. 71.

(37) هناك اختلاف في عدد الضحايا من مصدر إلى آخر. يُنظر: Ibid., p. 26.

تشير المصادر الفرنسية إلى 14 ألف مغربي بين قتيل وجريح، وهي أرقام صادرة عن الجنرال Croushard de Gousabert.

يُنظر: Archives château de Vincenne, France (SHAT), Carton 3. 2475 DI, Ordre Général no. 10.

(38) Abdallah Baroudi, *Maroc: Impérialisme et émigration* (Paris: Le Sycomore, 1978), p. 22.

إشارة السلطات الفرنسية[39]. وكان لمساهمة المغاربة أهمية في أثناء حرب فيتنام، بالنظر إلى الخسائر التي نجمت عن هذه المشاركة في حروب الشرق الأقصى.

إذا كان بعض المصادر[40] يقدر عدد المغاربة الذين شاركوا في حروب التحرير بـ 40 ألف رجل، قُتل منهم أكثر من 3000 شخص[41]، فالأكيد أن هذه الأرقام تَحكّم فيها عاملان على قدر من الأهمية: يتعلق **الأول** بطبيعة المجال الجغرافي في هذه البلدان والمختلف كليًا عما ألفه المغاربة في بلدهم. أما العامل **الثاني** فيتعلق بتوظيف المغاربة في الصفوف الأمامية، ما حولهم إلى قنص سهل مقارنة بالفرنسيين[42]، الأمر الذي يفسر ارتفاع الخسائر في صفوفهم[43].

كما هو الشأن بالنسبة إلى المجندين الذين عادوا من الجبهات بعاهات[44] وأمراض مزمنة[45]، تعرضت النساء كذلك لأبشع استغلال في خلال حروب الهند الصينية، حيث جُنّدت مغربيات ووضعن رهن إشارة الجنود لتلبية رغباتهم الجنسية[46]، الأمر الذي عرّض كثيرًا منهن لأضرار نفسية

(39) Atouf, «Les Marocains en France,» pp. 258-259.

(40) Ibid., p. 259.

وللإشارة يقدم أرشيف وزارة الخارجية الفرنسية إحصاءات حول قدماء العسكريين المغاربة، حيث كان عددهم 70 ألف في عام 1945 ثم 97 ألف إلى حدود نيسان/أبريل 1949، ليرتفع العدد إلى 121 ألف (شباط/فبراير 1953) ثم 128 ألف (كانون الثاني/يناير 1954)، ما يعني أن ما تم تجنيده منذ نهاية الحرب العالمية الثانية هو 58 ألف، يُنظر: ورقة صادرة عن الإقامة العامة بتاريخ 1955/1/17، في: Archives M.A.E. Courneuve, Affaires Marocaines et Tunisiennes, Maroc 1944-1955, 24 QO no. 283 série M, no. 18 dossiers 13.

(41) على سبيل المثال، تقرير حول خسائر الكوم المغاربة في الشرق الأقصى بتاريخ 1952/10/28 وتهم الفترة الممتدة بين 1952/10/1 إلى تاريخ الإرسالية، وقد جاءت المعطيات كالآتي: الفرقة السابعة (جريح واحد)، الفرقة العاشرة (169 مفقودًا و9 جرحى)، الفرقة الرابعة عشرة (مفقودان و9 جرحى)، وهذه الفرق تشكل الطابور الخامس المغربي، يُنظر: Archives château de Vincenne revue historique de l'Armée de terre (SHAT), 3H 2485 Dossier D4.

أيضًا: تقرير آخر في 1954/1/11 يحمل صفة سري وهو صادر عن قيادة القوات الفرنسية بسايغون رقم 96 يعطي صورة عن الخسائر من دون أن يحدد الفترة الزمنية، هكذا كانت المعطيات هي: 33 من القتلى و3 بين مفقود وأسير و40 جريحًا. يُنظر: Archives château de Vincenne revue historique de l'Armée de terre (SHAT), 3H 2485, Dossier no. 14.

(42) يعطي دانييل سورمات (Daniel Sormat) صورة عن المعارك التي خاضها الكوم المغاربة في أوديني و بومونا وديالي و دجينليت ودانخي، خصوصًا الطابورين الثاني والعاشر، والأوضاع التي أحاطت بهذه العمليات. يُنظر: Daniel Sornat, *Les Goumiers Marocains dans la bataille, 1948-1951: Tonkin et RC 4*, Collection Histoire & mémoires combattantes (Sceaux: L'Esprit du livre éd., 2009), pp. 49-61, 105-110.

(43) حتى عام 1953، كانت تصل إلى الهند الصينية تعزيزات مغربية، كما تفصح عن ذلك إرسالية صادرة في 1953/2/4 رقم 238 تحمل صفة سري، يُنظر: Archives château de Vincennes revue historique de l'Armée de terre (SHAT), 3H 2485, D4, 1°B/ ORG 15H3.

(44) Archives château de Vincennes revue historique de l'Armée de terre (SHAT), Carton 3 H 2483.

خصوصًا الرزمة التي تحمل عدد الملف Q رقم 12 الذي يعطي صورة عن المعاناة ولا سيما بين عامي 1943 و1945.

(45) إرسالية في 16 أيار/مايو 1953 رقم 5635 صادرة عن القائد العام للقوات الفرنسية في فيتنام. يُنظر: Archives château de Vincennes revue historique de l'Armée de terre (SHAT), 3H 2487, D6, dossier 9.

(46) للاطلاع أكثر، يُنظر: **الأيام الأسبوعية** (المغرب) (12 حزيران/يونيو 2009)، ص 8ـ13.

وأمراض منقولة جنسيًا[47]، فضلاً عن معاناة عائلات الأسرى وذوي الحقوق في الحصول على رواتب المتوفين[48].

علاوة على التبعات النفسية التي عاناها المجندون وعائلاتهم، كان لمشاركة المغاربة أثرها البالغ في البنية الاجتماعية، وكذا في ذهنية من شاركوا في حروب التحرير؛ فتجنيد الشباب الذكور أدى إلى إحداث خلل في البنية الديموغرافية وتراجع في مردودية القطاع الفلاحي. في المقابل سمح هذا التجنيد بتطوير وعي المجندين بقضايا الشعوب[49]، على الرغم من وجودهم في داخل مؤسسة عسكرية[50] مشهود لها بالانضباط وبقدرتها على الاستيعاب السياسي والمعنوي[51]. إضافة إلى ذلك، سمحت هذه المشاركة بتنامي تأثير النقد في داخل المناطق المصدرة للمجندين[52]، ما ساهم في تسريع وتيرة انخراط هذه المناطق في منظومة الاقتصاد الكولونيالي.

بقي أن نشير في الختام إلى أن الهجرة العسكرية لم تقتصر على جبهات القتال فحسب، بل ارتبطت أيضًا بالعمل في داخل مرافق الإدارة العسكرية[53].

هجرة العمال المغاربة

عرفت هجرة العمال المغاربة إلى فرنسا وتيرة غير ثابتة؛ إذ بقيت حبيسة في تطورها للسياق الذي أطرها، والمرتبط بالحوادث والأوضاع والمتطلبات العاجلة[54].

(47) المرجع نفسه. هنا نشير إلى أن سلطات الحماية شجعت، في كثير من أحياء المدن الكبرى، الدعارة ووظفتها بما يخدم مصالحها. يُنظر: Christelle Taraud, *La Prostitution coloniale: Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962* (Paris: Payot, 2003), pp. 50-53.

(48) مذكرة صادرة عن قائد الكوم المغاربة في الإقامة العامة تحمل صفة سري بتاريخ 1950/10/20 رقم 237DI/G.4/S، في:
Archives château de Vincennes revue historique de l'Armée de terre (SHAT), 3H 2487, D1, Dossier 3.

(49) Nelcya Delanoë, *Poussières d'Empires: Trois couleurs, un drapeau, un empire*, Collection témoignages (Casablanca: Tarik éditions, 2002), pp. 62-66.

(50) كما هي حال محمد بن عمر لحرش المعروف بلقبه الفيتنامي «أنه ما». يُنظر: عبد الله ساعف، **حكاية «أَنَهْ مَا»: سيرة جينيرال مغربي في حرب الڤيتنام**، سلسلة نقد السياسة (4) (الدار البيضاء: منشورات دفاتر سياسية، 2007).

(51) Jacques Frémeaux, «Dossier: «Soldats de France»: La Participation à la défense militaire,» *Hommes et migrations*, no. 1276 (Novembre - décembre 2008), pp. 25-29.

(52) كان المجندون يرسلون رواتبهم إلى أسرهم كما تفصح عن ذلك إرسالية بتاريخ 1953/3/31 رقم 259. يُنظر:
Archives château de Vincennes revue historique de l'Armée de terre (SHAT), 3H 2487, D1.

(53) رسالة من وزير القوات البرية إلى وزير الشؤون الخارجية في 1958/8/30 مرجع /SD/CAB/BC2485 تعطي بعض الإحصاءات، وهي كالآتي: عامل متخصص في المستشفى العسكري، 3 مغاربة عمال في مخازن اللباس، عامل متخصص واحد في المديرية الجهوية للدراسات وصنع الأسلحة في باريس و4 عمال مغاربة في ورشات التصنيع المختلفة. يُنظر:
Archives M.A.E. Courneuve, Afrique Levant… 130 sup carton, 539.

(54) مع الحرب العالمية الأولى وجد بين 15 ألفًا وعشرين ألفًا بحسب (P. Devillars)، وبحسب راي (Ray) 13121، لكنهم يجمعون على أن معظمهم من سوس، وذلك بحسب تعليمات ليوطي مع نهاية الحرب. جرى إبعاد المغاربة باستثناء من حصلوا على ترخيص. يُنظر: Baroudi, p. 18.

عمومًا، اختلفت الأرقام في ما يتعلق بالعمالة المغربية، في مرحلة الحرب العالمية الأولى؛ فالبكراوي يذكر 8225 عاملاً في عام 1916[55]، بينما يشير أوغستان بيرنار (Augustin Bernard) إلى 40390 عاملاً إلى نحو نهاية عام 1918[56]. أما الكبير عطوف فيذكر 37850 مجموعًا يغطي الفترة الممتدة بين عامي 1915 و1918[57].

مهما يكن، فالأكيد أن العمالة المغربية ارتبطت في هذه الفترة بمعادلة أساس لها طرفان: الميتربول والإقامة العامة؛ فخضعت بذلك في وتيرتها إلى قانون الحاجة الفرنسي، وإلى التوظيف السوسيو-سياسي والاقتصادي والأمني من لدن سلطات الحماية تفاديًا لأي تأثير مباشر في مؤسسات الحماية التي كانت في بدايتها.

كما هي حال مرحلة الحرب العالمية الأولى، عرفت فترة ما بعد عام 1918 تضاربًا في الأرقام. هكذا يقدم رالف شور (Ralph Schor) إحصاءات عامة عن عمالة شمال إفريقيا في عشرة أعوام راوحت بين 36300 في عام 1921 و69800 في عام 1926 لتصل إلى 102000 في عام 1931[58]، فيما تقدم جواني راي (J. Ray). إحصاءات خاصة بمنطقة «لاسين» (La Seine): 5987 مغربيًا في عام 1926، 5891 في عام 1927، 6640 في عام 1928، وبين عامي 1929 و1931 راوح العدد بين 9724 و9971[59]. أما عطوف[60] فيذكر 15000 في عام 1925، ثم 19514 و12000 لعامي 1936 و1939.

عمومًا، تبقى هذه الأرقام غير دقيقة بسبب دور الأزمات ومساهمتها في هجرة المغاربة إلى فرنسا بشكل غير شرعي[61]. والواقع أن التطور في القدرة الإنتاجية للقطاعات الحيوية في الاقتصاد الفرنسي وحاجتها الشديدة إلى اليد العاملة فرض الاستعانة بالشباب المغاربة لتلبية هذا الخصاص، ما جعل الحضور المغربي يغطي القطاعات الاستراتيجية في فرنسا كلها.

في هذا السياق، سجل الباحث عطوف وجود ما يناهز 18684 عاملاً مغربيًا بين عامي 1948 و1956، منهم 10 آلاف في منطقة باريس[62]، ما يبين بالملموس التطور المطرد للعمالة الصناعية المغربية التي يبدو أنها ما عادت في مطلقها عمالة عادية، تُشغّل في القطاعات التي لا تتطلب أي نوع من التأهيل.

(55) Ibid.

(56) Augustin Bernard, *L'Afrique du Nord pendant la guerre*, Histoire économique et sociale de la guerre mondiale. Série française (Paris: Presses universitaires de France; New Haven (Conn.): Yale University Press: Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1926), p. 26.

(57) Atouf, «Les Marocains en France,» p. 67.

(58) Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours* (Paris: Armand Colin, 1996), p. 60.

(59) Ray, p. 67.

(60) Atouf, «Les Marocains en France,» p. 90.

(61) Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres* (Paris: Éd. du Seuil, 1962), p. 165.

(62) Atouf, «Les Marocains en France,» p. 276.

وكما هي الحال بالنسبة إلى القطاع الصناعي[63]، فالقطاع المنجمي خبر أيضًا العمالة المغربية منذ المراحل الأولى للحماية[64]، وتعزز ذلك في أثناء الحرب العالمية الثانية[65] قبل أن تتحول العمالة المغربية إلى أحد أهم المكونات التي تعتمد عليها آلة الإنتاج في كثير من مراكز الاستغلال المنجمي[66]، ولا سيما في منطقة الشمال و«بادوكالي»[67].

إذا كانت القطاعات المشار إليها سابقًا قد اشتملت على أعداد مهمة من المغاربة، فإن المجال الفلاحي لم يخرج بدوره عن هذه القاعدة[68]. وعلى هذا الأساس شكّلت قطاعات الفلاحة والصناعة والمناجم القاعدة الواسعة لعمل المغاربة، من دون إغفال القطاعات الأخرى على الرغم من ضعف أعداد المشتغلين بها[69]. ولكشف الصورة أكثر عن القطاعات المستقطبة للعمالة المغربية، يقدم المكتب الوطني للهجرة (ONI) إحصاءات تشمل الأعوام 1964، 1965، 1966 مذيلة بالتوزيع القطاعي للعمالة المغربية، ولا سيما الفلاحة والمناجم والصلب والبناء[70].

في هذا الإطار، نشير إلى أن الإيقاف الرسمي للهجرة في عام 1974 والسماح للمهاجرين المقيمين بطريقة شرعية في داخل التراب الفرنسي بالقيام بإجراءات التجمع العائلي، أدّيا إلى بعض التحول في بنية الهجرة المغربية، حيث بدأت النساء تلجن ميدان العمل بوصفهن فئة ناشطة.

لإعطاء لمحة عن التوزيع القطاعي للنساء المغربيات، يقدم جيرار نواريل (Gérard Noiriel) معطيات خاصة بعام 1975 تكشف عن التوزيع القطاعي للنساء المغربيات، والذي شمل الفئات كلها من قبيل: العاملات الزراعيات والمقاولات والأطر المتوسطة والعليا والمستخدمات والعاملات المتخصصات والفنانات والمنجميات والعاملات في القطاع البحري[71].

---

(63) بخصوص القطاع الصناعي فقد خبر العمالة المغربية منذ السنوات الأولى للحماية، حيث تمركز المغاربة خاصةً في الناحية الباريسية واشتغلوا في قطاعات استراتيجية كصناعة السيارات والصناعة الكيماوية والكهربائية، وكذا الصناعات المرتبطة بمواد البناء. يُنظر: Ray, p. 91.

(64) Ray, p. 193.

(65) Baroudi, pp. 20-21.

(66) Elkbir Atouf, *L'Histoire de l'émigration Marocaine au bassin minier du Nord-pas-de-Calais (1917-1987)*, Études et recherches no. 15 (Rabat: Institut royal de la culture amazighe [IRCAM], 2010), p. 30.

(67) قدم ر. جونتي معطيات إحصائية للفترة بين عامي 1947 و1952، حيث انتقل عدد العمال المغاربة في منطقة الشمال وبادوكالي من 1316 إلى 1800 عامل. يُنظر: Jean-René Genty, *Les Étrangers dans la région du Nord: Repères pour une histoire régionale de l'immigration dans le Nord-Pas-de-Calais, 1850-1970*, CREAC-histoire (Paris: L'Harmattan, 2009), pp. 134-136.

(68) في هذا الإطار يورد البارودي أن 10000 مغربي جرى تشغيلهم على سبيل المثال في الموسم الفلاحي 1939ـ1940. يُنظر: Baroudi, p. 20.

(69) في هذا السياق قدم «سينغر» معطيات عن عام 1946. Jeanne Singer-Kerel, «Les Actifs maghrébins dans les recensements français,» dans: *Annuaire de l'Afrique* (1982), p. 90.

(70) إرسالية رقم 61AS/2 بتاريخ 1966/5/21 معنونة بـ «الهجرة المغربية»، في: Archives M.A.E. Courneuve, Afrique levant (Afrique du Nord) Maroc 1956-1968, 130 sup Carton no. 539.

هنا نشير إلى أن إحصاءات المكتب الوطني للهجرة تتطرق إلى الهجرة الشرعية التي تمت عبر أجهزته.

(71) Gérard Noiriel, *Le Creuset Français: Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècles*, L'Univers historique (Paris: Éd. du Seuil, 1988), Annexes, tableaux 10 et 11.

هجرة الشباب: الخلفيات والأهمية

لا تستقيم الكتابة عن الفئة العمرية الشابة داخل خرائط الهجرة المغربية من دون الإحالة على الخلفيات والأهداف التي حرصت فرنسا على إقامتها بين هذه الفئة والمشروع الاستعماري الساعي إلى الحفاظ على الضرورات الأمنية مع ربطها بالغايات السياسية والاقتصادية والثقافية التي تحفظ المصالح الجيو-سياسية لفرنسا.

على هذا الأساس، فإن واقع الحال في مرحلة الحماية، خصوصًا في نصفها الأول تميز بالهشاشة الأمنية التي عانتها المؤسسة الاستعمارية، فهي بين انجذابين: انجذاب تلبية الحاجات الفرنسية من الجيش والعمالة والمال، وانجذاب الأرض المغربية التي تخفي مجموعة من الإكراهات التي من الممكن أن تساهم في قلب الوضع برمته، الأمر الذي يفسر أن أحسن وسيلة للتعامل مع مطالب الميتروبول هي تلبية احتياجاته من دون التأثير في حالة التوازن المغربية.

بناء عليه، عمل مشروع التهدئة على تفادي استعمال القوة ما أمكن[72]. وما دام الأمر كذلك، فإن ملف الهجرة سيخضع للخيار نفسه، أي اعتباره وسيلة متعددة الوظائف يستجيب لأوضاع محلية وفرنسية بغرض احتواء المجال وامتصاص ما أمكن من السواعد المغربية؛ الأمر الذي يفسر تركيز السلطات الاستعمارية على الشباب.

من الواضح أن عملية ضبط المجال وتلبية الحاجات الفرنسية توازت مع خطة الهجرة أو التهجير التي سنتها فرنسا؛ فانتقال رجل إلى فرنسا هو في الآن ذاته استجابة للمصالح الوطنية الفرنسية من جهة، وإزاحة لبندقية مقاومة[73] من جهة أخرى.

من هذا المنطلق، يمكن اعتبار أن سياسة الهجرة الفرنسية ساهمت من خلال تطبيقها في حشد المتطوعين، إنها في الحقيقة دليل على دهاء السياسة الأهلية كمنظومة سياسية واجتماعية مرنة لها قدرة على التغير وفق الزمان والمكان وأحوال الناس، الأمر الذي مكّنها من حمل شرائح كبيرة من المجتمع المغربي على الإيمان بصلاحية المشروع الاستعماري[74]. ولأن الأمر يتعلق بمسألة حياة أو موت، عمدت فرنسا إلى التركيز على الفئات الشابة، الذكورية أساسًا، لتأمين مشروعاتها واستكمال مخططاتها.

إذا كان للجانب الذكوري مبرراته وهواجسه المرتبطة بعملية إخضاع المجال، فإنه شكّل أيضًا بالنسبة إلى فرنسا إجابة مهمة في ما يخص سيادتها ونموها الاقتصادي. فحاجات تنشيط الاقتصاد حتمت

(72) سمير بوزويتة، **الاحتلال العسكري الفرنسي للمغرب دراسة في الاستراتيجية العسكرية (1912ـ1934)**، تقديم مصطفى الكتيري (الرباط: منشورات المندوبية السامية لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير، 2007)، ص 50.

(73) أدركت الإقامة العامة أن عملية إخضاع المغرب تتطلب جهدًا أكبر وأموالًا طائلة؛ لذلك جرى التركيز على تمهيد السبل لإفراغ القبائل من رأسمالها البشري، ولا سيما الرجال القادرين على وقف الاختراق الفرنسي للمجال الجغرافي المغربي.

(74) لذلك يرى دانييل ريفي أن أهم ما تحقق في المغرب منذ احتلال مراكش هو عمل هؤلاء القادة الكبار لا بنتائجه فحسب، لكن بمغزاه السياسي أيضًا، حيث تنجز عمليات التهدئة بوسائل مغربية. يُنظر: Rivet, p. 192.

على فرنسا فسح المجال أمام فئة الذكور المتحدرين من أوساط قروية وشبه مدينية لجملة اعتبارات منها: قدرتهم على التحمل، وكذا تكلفتهم المنخفضة مقارنة بالعمالة ذات الأصول الأوروبية نفسها، إضافة إلى غياب تقاليد نقابية لديهم لأمية معظمهم، ما يسمح باستدامة استغلالهم، زد على ذلك غياب تعويضات عائلية بالنسبة إليهم[75]؛ لذلك لم تتردد السلطات الفرنسية في نسج خيوط الدعاية في صفوفهم من خلال الإشادة بشجاعة المغاربة وصدقيتهم وصبرهم، وذلك حتى يسهل إدماجهم في مهن ينفر منها الفرنسيون، وفي حروب لا تعنيهم من قريب أو بعيد، ما دامت الغاية جعل الرأسمال البشري المغربي في خدمة الأولويات الفرنسية.

إذا كان إدماج المغاربة إلى حدود عام 1956 محكومًا بطريقة غير مباشرة بخدمة المصالح العليا لفرنسا، فإن هذه المصلحة أخذت أبعادًا أخرى بعد الاستقلال لها علاقة، هذه المرة، باعتبارات اقتصادية واجتماعية واستراتيجية باستحضار مؤشر التكلفة، وكذا قدرة الفئة الشابة على الاندماج، مقارنة بكبار السن؛ لذلك عمدت المؤسسات الإنتاجية الفرنسية (بالنظر إلى طبيعة العمل الذي ينتظرهم والذي يقوم على القوة العضلية، ولا سيما أن التطور التقني ظل محدودًا) إلى توظيفهم في بعض المهن الصعبة كالمناجم والصباغة والتلحيم ...إلخ، وهي أعمال اقتضت التبعات الصحية المرتبطة بها الاقتصار على الفئات الشابة لقدرتها على تحمل مشاقها، فضلاً عن الآثار الناجمة عنها والمحفوفة ببعض المخاطر والتي لا تظهر إلا بعد أعوام، ما قد يجنب عددًا من مؤسسات الإنتاج كثيرًا من التبعات السياسية والنقابية والأخلاقية[76].

بموازاة الخلفيات السابقة، فرض منطق الحاجة الفرنسي التركيز على الشباب لأسباب ذهنية، نظرًا إلى الطابع المتحرر نسبيًا لهذه الفئة التي تجعلها قابلة للتكيف مع خصوصية المجتمع الفرنسي، بالدرجة نفسها التي تجعلها قابلة لتمثل الثقافة الاستهلاكية في نمط عيشها، أكان داخل مجتمع الإرسال أم مجتمع الاستقبال، الأمر الذي يخدم من جهة الاقتصاد الفرنسي، ومن جهة أخرى، صورة فرنسا داخل مستعمراتها السابقة.

إلى جانب ذلك، تبرز المحددات الاستراتيجية جلية، بفسح المجال أمام الطلاب للالتحاق بالمعاهد والمؤسسات الفرنسة في خلال مرحلة الحماية (1912ـ1956)، مع وضع قيود على المغاربة الراغبين في متابعة دراستهم في المشرق خوفًا من أن تجذبهم الأفكار الوطنية التي ستشكل خطرًا على مصالحها في حال إدخالها والترويج لها في المغرب، الأمر الذي جرى الحفاظ عليه بعد استقلال المغرب، حيث عمدت فرنسا إلى توفير شروط التحاق هذه الفئة بمؤسسات التكوين الفرنسي في الستينيات

(75) ما دامت الأسرة توجد في المغرب، حيث لم تسمح فرنسا بقانون الالتحاق العائلي (لم الشمل) إلا في عام 1974. يُنظر: خالد أوعسو، «الهجرة المغربية إلى فرنسا من 1946 إلى 1980: دراسة للعمالة المغربية بمقاولة رونو»، إشراف عبد المجيد القدوري (أطروحة دكتوراه في التاريخ، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، الرباط، 2014)، ص 312ـ314.

(76) خصوصًا أن كثيرًا من الأمراض لا يبرز إلا بعد فترة طويلة زمنيًا، اعتبارًا للحيوية وللمناعة التي يتميز بها الجسم الشاب، الأمر الذي تشير إليه إحدى الوثائق الخاصة بالجانب الصحي الصادرة عن مقاولة رونو. يُنظر:

Comité central d'entreprise, «L'État de santé des travailleurs de la Régie exemple de l'usine de Billancourt,» Renault, service économique et de documentation, note économique, no. 13, 23 novembre 1973.

والسبعينيات. ولعل السبب واضح في أن فرنسا كانت تبتغي الحفاظ على وجودها بأشكال مختلفة، فشباب اليوم بالتأكيد هم من يصنعون قرارات بلدانهم في الغد[77].

لإعطاء صورة عن أهمية عنصر الشباب ضمن التركيبة العمرية للمهاجرين، نشير إلى أن الذين هاجروا من المغرب بين سن العشرين والثلاثين قبيل الاستقلال إلى حدود السبعينيات كانوا أكثر من 60 في المئة، والأمر نفسه ينطبق على التجمع العائلي، حيث لا يمثل الأشخاص الذين جاوزوا الخامسة والأربعين سوى 5 في المئة[78].

في السياق نفسه، تقدم منظمة العمل العربية نسبًا خاصة بالعقود الممتدة من عام 1951 إلى عام 1960، ومن عام 1961 إلى عام 1970، ومن عام 1971 إلى عام 1980. هكذا عرفت الفئة العمرية بين 15 و24 عامًا ما مجموعه 7.43 في المئة، وبين 25 و34 عامًا ما مجموعه 8.30 في المئة في خلال العقد الأول، لتصير النسبة 8.31 في المئة و1.44% في المئة في العقد الثاني، وأخيرًا 2.41 في المئة و8.26 في المئة في العقد الأخير[79].

تظهر مما سبق الأهمية التي أخذتها الهجرة الشبابية ضمن تركيبة الهجرة المغربية، وهي أهمية زادت وتيرتها مع منتصف السبعينيات، ولا سيما مع فسح المجال أمام الالتحاق العائلي[80]، الأمر الذي ساهم في زيادة نسبة المغاربة ضمن النسيج الديموغرافي الفرنسي، فانتقلت بذلك الهجرة المغربية ـ شأنها شأن الهجرة المغاربية ـ من هجرة ذكورية موقتة ذات طابع عمالي في الأغلب إلى هجرة سكانية، أو هجرة استيطانية تميل إلى ترسيخ وجودها بشكل دائم.

الشباب والهجرة: في الأسس التاريخية لقضايا الراهن

سبقت الإشارة إلى أهمية مساهمة المؤرخ في تناول القضايا المرتبطة بالشباب، ولا سيما تلك التي تصنع الحدث اليوم، والتي يجري التعاطي معها كأنها ظواهر مستجدة. وفي هذا السياق سنقف على كل من **الهجرة السرية والعنصرية**.

من المعلوم أن الهجرة السرية، من زاوية تاريخية، ليست وليدة اليوم[81] ولم تكن كذلك؛ إنها شكل

(77) للتفصيل أكثر حول عدد الطلاب المغاربة وانتماءاتهم الدينية وتخصصاتهم، يُنظر: كمال حسن، «مؤسسات البحث والتعليم بالمغرب خلال فترة الحماية «مقاربة تاريخية»»، إشراف محمد كنبيب (أطروحة دكتوراه في التاريخ، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، الرباط، 2002)، ص 504. يُنظر أيضًا:

Bruno Laffort, *L'Immigration des intellectuels marocains en France: Regards sur une génération d'étudiants étrangers*, Aïssa Kadri (préf.), Hommes et sociétés (Saint-Denis: Institut Maghreb-Europe; Paris: Karthala, 2009), p. 30.

(78) سكاح، ص 45ـ49.

(79) منظمة العمل العربية، **إعادة إدماج المهاجرين العائدين بالمغرب: الواقع والطموح**، ترجمة عبد اللطيف فضل الله (طنجة: المؤسسة العربية للتشغيل، 1995)، ص 85.

(80) سكاح، ص 49.

(81) Ray, pp. 67-73.

من أشكال الهجرة التي استأنس بها المغاربة على الأقل، منذ بداية الحماية، وإن كانت في الواقع ترجع إلى أعوام سابقة[82].

بناء عليه، لا بد من الإشارة إلى أن الهجرة الشرعية توازت مع نظيرتها السرية لتشكلا وجهين لعملة واحدة؛ إذ دلت المعطيات على تنامي مؤشرات الهجرة السرية بتشجيع من السلطات الفرنسية، وكذا من الرأسمال الفرنسي الذي نظر إلى هذا الشكل من الهجرة ضرورة لتحريك آلة الإنتاج[83]، عبر تأمين «جيش احتياطي» من العمالة المحلية الرخيصة لخدمة الرأسمال الفرنسي لكن مع الحرص على إخضاع مؤشر تطورها لضرورات السلم الاجتماعي في المغرب[84]، وهو ما جرى الحرص عليه، الأمر الذي يفسر تساهل السلطات الفرنسية إزاء هذا النوع من الهجرة، وهو تساهل تترجمه من خلال تسوية أوضاع المهاجرين السريين، على الرغم من حالات التنافي التي يجد فيها هؤلاء أنفسهم داخل التراب الفرنسي في مواجهة تشريعات تتعلق بشروط الهجرة، ما يعني ضمنيًا قبول هذا الشكل من الهجرة وتشجيعه، ولا سيما في أثناء فترات الازدهار التي تواكب نمو مؤشرات القطاعات الاقتصادية الفرنسية.

إن اعتبار الهجرة السرية ناجعة اقتصاديًا وغير مكلفة ماليًا واجتماعيًا[85]، دفع فرنسا إلى المحافظة على نسبة منها داخل بنية الهجرة المغربية.

على الرغم من تصريحات الجانب الفرنسي أن لا حاجة إلى أيدٍ عاملة مغربية سرية، فإنه مع ذلك نسجل قبول هؤلاء في المعامل الفرنسية من دون عقود عمل، وهو أمر لم يقتصر على المؤسسات الخاصة، بل امتد أيضًا إلى المقاولات العمومية؛ إذ تمكن بعض المغاربة في أثناء فترة التوسع الذي عرفته هذه المقاولات من الاشتغال فيها، وإن كان وضعهم غير قانوني فوق التراب الفرنسي، كما كان يجري الإدماج الموقت لبعض المهاجرين السريين حفاظًا على تنافسية قطاع الصناعات الفرنسي[86].

كانت الهجرة السرية شكلاً روتينيًا صبغ علاقة المغرب بفرنسا وأوروبا عمومًا، وهو وضع شجعته وأذكته فرنسا وحافظت عليه. وما الأصوات التي ترتفع اليوم منددة بالهجرة السرية إلا تجسيد لقانون المصلحة الفرنسي الذي لا يزال ساريًا، والذي يرى في هذا الشكل من الهجرة تكلفة سياسية ومالية وإنسانية في عالم أضحت ثقافة حقوق الإنسان فيه إحدى أهم المرجعيات التي تحدد وتوجه التعامل مع الهجرة السرية.

(82) Ibid.

(83) الأمر الذي جعل السلطات الفرنسية تتغاضى عن هذا الشكل من الهجرة، بالدرجة نفسها التي يعمل القطاع الخاص الفرنسي على استغلال هذه العمالة. يُنظر: أوعسو، ص 53ـ55.

(84) نظرًا إلى مردوديتها الاقتصادية والمالية بالنسبة إلى المغرب والعائلات. وهذا التصور هو الذي حكم كتاب عبد الله البارودي عن الهجرة والإمبريالية (بالفرنسية): Baroudi, *Maroc*.

(85) وذلك بالنظر إلى ضعف الحماية المخصصة للمهاجرين السريين، حتى إن الاتفاقات الثنائية لا تتحدث عن هذا الصنف من العمالة. يُنظر: أوعسو، خاصة القسم الثالث، الفصل الثالث.

(86) ذلك أن عددًا منهم إما تحايل وقدم نفسه كجزائري مستدلًا بوثائق مزورة، أو قدم وثائق غير صحيحة، أو استغل فترة تسوية الأوضاع للاشتغال كعمالة تحت التمرين قبل إدماجه داخل رونو. يُنظر: أوعسو، خصوصًا القسم الثاني.

أما بخصوص الممارسات التمييزية[87]، فَلَعَل أهم مظاهرها هو تجميع المغاربة وعزلهم في مراكز ذات طبيعة فلاحية أو صناعية؛ المهم هو أن حاجات الاقتصاد والمردودية كانت تستلزم تجميع المغاربة، حتى توافر شروط محيط ملائم يساعد في تجاوز «محنة الغربة» ويعمل على وضع الأسس «الموضوعية» للإنتاجية، وهو التصور نفسه الذي حكم تجنيد المغاربة، ولو أن الأمر هنا كان محكومًا بأبعاد عسكرية استراتيجية[88]. وفي هذا الإطار، لا بد من تأكيد وظيفة عملية التجميع، حيث ينشط عمل ضباط الشؤون الأهلية، وكذا مصالح الأمن الفرنسي، ولا سيما في فترة الأربعينيات (حيث تنامت المطالب الوطنية، وكذلك الدعاية الشيوعية)، هذا من جهة، ومن جهة أخرى، شكلت هذه التجمعات فرصة لفرنسا لإعطاء صورة عن خصوصيات العلاقة بينها وبين المغرب، حيث أنشئ بعض المكاتب (مكتب المغرب في باريس)، فضلاً عن توفير بعض المؤسسات ذات الطبيعة الدينية (مسجد باريس) والصحية (مشفى منطقة بوبيني ضواحي باريس)، بل وحتى استقدام بعض الأئمة، ومنع تناول الكحول، إضافة إلى الاحتفال بالأعياد الدينية[89].

الواقع أنه حوفظ على هذا الوضع حتى مع حصول المغرب على الاستقلال وتوقيع اتفاقية إطار مع فرنسا في عام 1963، حيث شكّلت هواجس المردودية والنظرة الدونية تجاه عمالة المستعمرات عنصرًا محددًا في استمرارية الوضع الذي عاناه المغاربة إبان فترة الحماية، فالتجميع ظل حاضرًا. إضافة إلى ذلك، عمد مسؤولو بعض المؤسسات العمومية إلى انتقاء المشرفين على عملية الإدماج والتأطير الخاصة بالمغاربة من أشخاص لهم معرفة بالثقافة المحلية، الأمر الذي ينم عن نوع من التعالي والنظرة الاحتقارية نحو هذا الصنف من العمالة، خصوصًا أن هذا الإشراف كان يتشكل في الأغلب من قدامى العسكريين[90].

لعل أكبر تجسيد للممارسة التمييزية له علاقة بالأجور والأوضاع المهنية والحق النقابي، وهو ما كان له انعكاس على الأوضاع النفسية والمهنية للعمال المغاربة. وعلى الرغم من بعض المكاسب التي حُقّقت، فإن أوضاعهم السكنية وأوضاع عيشهم جعلت أبناءَهم يعانون بدورهم الحيف والتهميش، الأمر الذي يؤكد استمرارية أنموذج العلاقات نفسه الذي حكم علاقة فرنسا مع آبائهم باعتبارهم ينتمون إلى مستعمرة فرنسية سابقة[91].

---

(87) هنا نشير إلى أن فرنسا خلال فترة إخضاعها المغرب كانت ترزح تحت رحمة مجموعة من التصورات الأيديولوجية ذات النزعة العرقية. يُنظر:

Jean Pluyette, *La Sélection de l'immigration en France et la doctrine des races* (Paris: Éditions et publications contemporaines Pierre Bossuet, 1930).

(88) وذلك بغاية ضمان شروط أفضل للتواصل والتنسيق بغرض إنجاح العمليات.

(89) Mohammed Arkoun (dir.), *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Jacques Le Goff (préf.) (Paris: Albin Michel, 2006), pp. 721-742.

(90) يُنظر: أوعسو، الفصل الأول من القسم الثاني.

(91) الأمر الذي يؤكد النزعة المصلحية التي حكمت وما زالت تحكم فرنسا. يُنظر:

Christian G. Mabiala-Gaschy, *La France et son immigration: Tabous, mensonges, amalgames et enjeux*, Points de vue (Paris: L'Harmattan, 2007).

إن الإشارة إلى هذا «العمق التاريخي» تؤكد الطابع المركب لواقع المعاناة والدونية التي وجدت فيها الأجيال اللاحقة والمتحدرة من أصول مغربية نفسها في فرنسا، والتي تعكس في العمق ذهنية تعود إلى خط التطور التاريخي لعقود طويلة، وهي ذهنية مشبعة بعقدة التفوق واحتقار الآخر المختلف، واعتباره مجرد وسيلة لتحقيق مطامح الأمة الفرنسية.

استخلاص

يُتَبين مما سبق أن الهجرة المغربية نحو فرنسا تختزن في طياتها سيرورتين: سيرورة دافعة ارتبطت بما شهده المغرب من تحولات وأزمات على مختلف الواجهات في وقت لم يكن مهيأ لذلك، وسيرورة جاذبة تمثلت في الحاجات الاقتصادية والعسكرية والديموغرافية التي كانت فرنسا في حاجة إليها.

على هذا الأساس، نزعت فرنسا، عن طريق إدماج الزعامات المحلية في نظام الحماية إلى تفكيك المجتمع، وبناء نسيج هجين يسهل التحكم فيه. وقد أصبحت الهجرة مدخلاً أساسيًا في هذا الاتجاه لتحقيق تعديل في التمثلات السائدة لدى المغاربة وتطويعهم وفق معايير «عصرية» تجعلهم يعيشون صراعًا بين الانجذاب إلى أضواء العصرنة والبقاء على وضعيتهم التاريخية المحلية. وقد كشفت الهجرة عن نجاعة المنافذ التي فتحتها بشكل أصبح معه المغاربة يفتشون عن الحلول الفردية خارج نطاق وجودهم، فما عادت أرض النصارى بالشيء المستبعد أو المكروه، بل أصبحت هذه التحديدات تتلاشى لمصلحة البحث عن الثراء، وتحقيق الذات والاستفادة من عائدات العمل لدى الفرنسيين؛ إنه تغير يكشف عن التحول الذي طرأ على البنية الاجتماعية والاقتصادية وحتى الثقافية للمغاربة، الأمر الذي جعل الهجرة المغربية تتسم أساسًا بهيمنة فئة الشباب ضمن تركيبتها.

لعل من باب تحصيل الحاصل الإشارة إلى أن هذه الهيمنة لا ترجع فقط إلى كون هذه الفئة مؤهلة أكثر من غيرها للإجابة عن التحديات الاقتصادية والأمنية التي واجهتها فرنسا، بل أيضا لكونها تعتبر استراتيجية لإنجاح المشروع الاستعماري على المدى الطويل، لذلك ليس غريبًا أن تُعتمد لتسويق صورة فرنسا في المغرب، بالدرجة نفسها التي جرى اللجوء إليها في ترسيم العلاقة مع المغرب المستقل بما يحافظ على استمرارية أنموذج علاقات التبعية وعلى جميع المستويات.

المراجع References

العربية

كتب

ابن منظور، أبو الفضل محمد بن مكرم. **لسان العرب**. بيروت: دار صادر، 1997.

بنعدادة، آسية. **الفكر الإصلاحي في عهد الحماية: محمد بن الحسن الحجوي نموذجًا**. الدار البيضاء: المركز الثقافي العربي، 2003.

بوزويتة، سمير. **الاحتلال العسكري الفرنسي للمغرب دراسة في الاستراتيجية العسكرية (1912ـ 1934)**. تقديم مصطفى الكتيري. الرباط: منشورات المندوبية السامية لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير، 2007.

حجي، محمد وآخرون. **معلمة المغرب: قاموس مرتب على حروف الهجاء يحيط بالمعارف المتعلقة بمختلف الجوانب التاريخية والجغرافية والبشرية والحضارية للمغرب الأقصى**. ج 7. سلا، المغرب: الجمعية المغربية للتأليف والترجمة والنشر، 1995.

ساعف، عبد الله. **حكاية «أَنْهْ مَا»: سيرة جينيرال مغربي في حرب الڤيتنام**. سلسلة نقد السياسة (4). الدار البيضاء: منشورات دفاتر سياسية، 2007.

ضريف، محمد. **الأحزاب السياسية المغربية: من سياق «المواجهة» إلى سياق «التوافق» 1934ـ1999**. الدار البيضاء: منشورات الجمعية المغربية لعلم الاجتماع السياسي، 2001.

العروي، عبد الله. **مجمل تاريخ المغرب**. ط 2. الدار البيضاء: المركز الثقافي العربي، 2000. ج 3: **من العزو الإيبيري إلى التحرير**.

عياش، ألبير. **المغرب والاستعمار: حصيلة السيطرة الفرنسية**. ترجمة عبد القادر الشاوي ونور الدين السعودي. مراجعة ادريس بنسعيد وعبد الأحد السبتي. سلسلة معرفة الممارسة. الدار البيضاء: دار الخطابي للطباعة والنشر، 1985.

لاندو، روم. **تاريخ المغرب في القرن العشرين**. ترجمة نقولا زيادة. ط 2. بيروت: دار الثقافة، 1988.

المملكة المغربية، هيئة الإنصاف والمصالحة. **السياق التاريخي للانتهاكات الجسيمة لحقوق الإنسان بالمغرب**. سلسلة «دراسات وندوات هيئة الإنصاف والمصالحة». الرباط: منشورات المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، 2009.

منظمة العمل العربية. **إعادة إدماج المهاجرين العائدين بالمغرب: الواقع والطموح**. ترجمة عبد اللطيف فضل الله. طنجة: المؤسسة العربية للتشغيل، 1995.

هجرة المغاربة إلى الخارج: ندوة عقدتها لجنة القيم الروحية والفكرية التابعة لأكاديمية المملكة المغربية، الناظور، 25ـ26 دو الحجة 1419 هـ/12ـ13 مايو 1999. سلسلة «الندوات». الرباط: مطبوعات أكاديمية المملكة العربية المغربية، 2000.

الوزاني، محمد حسن. **مذكرات حياة وجهاد: التاريخ السياسي للحركة الوطنية التحريرية المغربية**. ج 1. بيروت: دار الغرب الإسلامي، 1982.

دورية

الأيام الأسبوعية (المغرب) (12 حزيران/يونيو 2009).

أطروحات ورسائل

أوعسو، خالد. «الهجرة المغربية إلى فرنسا من 1946 إلى 1980: دراسة للعمالة المغربية بمقاولة رونو». إشراف عبد المجيد القدوري. أطروحة دكتوراه في التاريخ، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، الرباط، 2014.

بن الجيلالي، حسن. «انعكاسات أزمة 1929 على الأوضاع الاقتصادية والاجتماعية في المغرب. المنطقة الفرنسية». إشراف محمد أمين البزاز. أطروحة دكتوراه في التاريخ، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، الرباط، 1989.

حسن، كمال. «مؤسسات البحث والتعليم بالمغرب خلال فترة الحماية «مقاربة تاريخية». إشراف محمد كنبيب. أطروحة دكتوراه في التاريخ، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، الرباط، 2002.

سكاح، علي. «المهاجرون المغاربيون في فرنسا وإشكالية الاندماج». رسالة ماجستير في القانون العام، كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية، الرباط، 1994.

الأجنبية

Books

Adam, André. *Casablanca: Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*. tomes I et II. Paris: Centre national de la recherche scientifique [CNRS], 1968.

Annuaire de l'Afrique du nord. Vol. 8. Paris: Éditions du CNRS, 1970.

Annuaire de l'Afrique du nord. Centre national de la recherche scientifique; Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes (CRESM) (éds.). Paris: Éditions du CNRS, 1982.

Aouchar, Amina. *Colonisation et campagne berbère au Maroc*. Casablanca: Afrique Orient, 2005.

Arkoun, Mohammed (dir.). *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*. Jacques Le Goff (préf.). Paris: Albin Michel, 2006.

Assidon, Elsa. *Sahara occidental, un enjeu pour le Nord-Ouest Africain*. Cahiers libres 350. Paris: F. Maspero, 1978.

Atouf, Elkbir. *L'Histoire de l'émigration Marocaine au bassin minier du Nord-pas-de-Calais (1917-1987)*. Études et recherches no. 15. Rabat: Institut royal de la culture amazighe [IRCAM], 2010.

Azan, Paul. *L'Armée indigène nord-africaine*. Paris; Limoges; Nancy: Charles-Lavauzelle & Cie, 1925.

Baroudi, Abdallah. *Maroc: Impérialisme et émigration*. Paris: Le Sycomore, 1978.

Bekraoui, Mohamed. *Les Marocains dans la grande guerre 1914-1919*. Jean-Claude Allain (préf.). Rabat: Publications de la Commission marocaine d'histoire militaire, 2009.

Bernard, Augustin. *L'Afrique du Nord pendant la guerre*. Histoire économique et sociale de la Guerre mondiale. Série française. Paris: Presses universitaires de France; New Haven (Conn.): Yale University Press: Dotation Carnegie pour la paix internationale, 1926.

Berque, Jacques. *Le Maghreb entre deux guerres*. Paris: Éd. du Seuil, 1962.

Blanc-Chaléard, Marie-Claude. *Histoire de l'immigration*. Repères 327. Paris: La Découverte, 2001.

Delanoë, Nelcya. *Poussières d'Empires: Trois couleurs, un drapeau, un empire*. Collection témoignages. Casablanca: Tarik éditions, 2002.

Gallissot, René. *Le Patronat européen au Maroc (1931-1942)*. Rabat: Éditions techniques nord-africaines, 1964.

Ganiage, Jean avec la collab. de Jean Martin. *Histoire contemporaine du Maghreb de 1830 à nos jours*. Paris: Fayard, 1994.

Genty, Jean-René. *Les Étrangers dans la région du Nord: Repères pour une histoire régionale de l'immigration dans le Nord-Pas-de-Calais, 1850-1970*. CREAC-histoire. Paris: L'Harmattan, 2009.

Guillaume, A. *Les Berbères marocains et la pacification de l'Atlas central (1912-1933)*. Paris: René Julliard, 1946.

Karam, Samira. *Traitement de l'immigration marocaine dans El País et ABC 2000-2004*. Collection CCME. Casablanca: Éditions la croisée des chemins, 2013.

Laffort, Bruno. *L'Immigration des intellectuels marocains en France: Regards sur une génération d'étudiants étrangers*. Aïssa Kadri (préf.). Hommes et sociétés. Saint-Denis: Institut Maghreb-Europe; Paris: Karthala, 2009.

Mabiala-Gaschy, Christian G. *La France et son immigration: Tabous, mensonges, amalgames et enjeux*. Points de vue. Paris: L'Harmattan, 2007.

Montagne, Robert (dir.). *Naissance du prolétariat Marocain: Enquête collective. 1948-1950*. Cahiers de l'Afrique et l'Asie III. Paris: Peyronnet, 1951.

Noin, Daniel. *La Population rurale du Maroc*. 2 Tomes. Publications de l'Université de Rouen 8. Paris: Presses universitaires de France, 1970.

Noiriel, Gérard. *Le Creuset Français: Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècles*. L'Univers historique. Paris: Éd. du Seuil, 1988.

Pluyette, Jean. *La Sélection de l'immigration en France et la doctrine des races*. Paris: Éditions et publications contemporaines Pierre Bossuet, 1930.

Ray, Joanny. *Les Marocains en France*. Trésors de la bibliothèque 8. Rabat: Université Mohammed V-Agdal, Faculté des lettres et des sciences humaines, 2011.

Rivet, Daniel. *Lyautey et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912-1925*, 3 tomes. Collection Histoire et perspectives méditerranéennes. Paris: L'Harmattan, 1988.

Schor, Ralph. *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*. Paris: Armand Colin, 1996.

Sornat, Daniel. *Les Goumiers Marocains dans la bataille, 1948-1951: Tonkin et RC 4*. Collection Histoire & mémoires combattantes. Sceaux: L'Esprit du livre éd., 2009.

Spengler, Oswald. *L'Homme et la technique*. Anatole A. Petrowsky (trad.). Les Essais 89. 5ème éd. Paris: Gallimard, 1958.

Taraud, Christelle. *La Prostitution coloniale: Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962*. Paris: Payot, 2003.

Waterbury, John. *Le Commandeur des croyants: La Monarchie marocaine et son élite*. Catherine Aubin (trad.). Pays d'outre-mer. 1 série. Études d'outre-mer 11. Paris: Presses universitaires de France, 1975.

Periodicals

Belbah, Mustapha et Patrick Veglia. «Dossier: «Marocains de France et d'Europe»: Pour une histoire des Marocains en France.» *Hommes et migrations*. No. 1242 (Mars - Avril 2003), pp. 18-31.

Frémeaux, Jacques. «Dossier: «Soldats de France»: La Participation à la défense militaire.» *Hommes et migrations*. No. 1276 (Novembre - décembre 2008), pp. 5-7.

Juin, Alphonse. «Lyautey: Le Politique et le Militaire.» *Cahiers Charles de Foucauld*. Vol. 33, no. 1 (1954).

Thesis

Atouf, Elkbir. «Les Marocains en France de 1910 à 1965: L'Histoire d'une immigration programmée.» Jean-Marcel Goger (dir.). Thèse de Doctorat en histoire, Université de Perpignan, Perpignan, 2003.

Bekraoui, Mohamed. «Le Maroc et la première guerre mondiale (1914-1920)». Thèse de Doctorat. Jean-Louis Miège (dir.). Université Aix-en-Provence, Aix-en-Provence, 1987.

الأرشيف

الأرشيف الدبلوماسي بلاكورنوف (وزارة الخارجية الفرنسية)

Archives M.A.E. Courneuve. Affaires Marocaines et Tunisiennes. Maroc 1944-1955. 24 QO, no. 283 série M, no. 18 dossiers 13.

_____. Afrique Levant (Afrique du Nord) Maroc 1956-1968. 130 sup. Carton 539.

الأرشيف العسكري شاطو دوفانسين ـ باريس ـ (SHAT)

Archives château de Vincennes revue historique de l'Armée de terre (SHAT):

3H 2483.

3H 2485, D4.

3H 2485, Dossier 14.

3H 2487, D1.

3H 2487, D6.

أرشيف مقاولة رونو

Comité central d'entreprise. «L'État de santé des travailleurs de la Régie exemple de l'usine de Billancourt.» Renault, service économique et de documentation, note économique. No. 13. 23 Novembre 1973.

صدر حديثًا

دلال البزري

دفاتر الحرب الأهلية اللبنانية
(١٩٧٥-١٩٩٠)

بعد اثنين وأربعين عامًا على الحرب الأهلية اللبنانية (1975) وسبعة وعشرين عامًا على توقفها (1990)، تسأل مؤلفة هذا الكتاب: ما الذي أوصلها "إلى هنا"؟ وإلى "هذا"؟ مثلها مثل جميع اللبنانيين، وجميع أبناء الدول العربية التي حصل فيها مثلما حصل في لبنان من قتل وتدمير.

تحاول المؤلفة تقديم فصل، هامشي ربما، من فصول الحرب الأهلية اللبنانية، أوثق أيادي الآهلين وقادهم إلى حيث هم الآن، فكان هناك وصف لتجربتها الشخصية في دفتر، وحكايات ويوميات وتفصيلات صغيرة في دفاتر أخرى، وفي كل دفتر تترك للقارئ ترف الذهاب بعيدًا في تخيّل الدينامية الوجودية التي تطلقها حكايته على مصير أصحابها أو شخصياتها.

Hommes et Migrations

Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational

Hassan Bousetta, Marco Martiniello

Résumé

Les Marocains de Belgique sont entrés dans un processus de sédentarisation irréversible, comme en atteste leur propension à acquérir la nationalité, qui demeure supérieure à la moyenne des autres groupes d'étrangers. Pourtant, par ailleurs ils sont également entrés dans une dynamique de renforcement de réseaux de longue distance, qui leur permettent de vivre des formes de participation citoyenne à la fois dans le pays d'origine et dans celui d'installation.

Citer ce document / Cite this document :

Bousetta Hassan, Martiniello Marco. Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational. In: Hommes et Migrations, n°1242, Mars-avril 2003. Marocains de France et d'Europe. pp. 94-106;

doi : https://doi.org/10.3406/homig.2003.3977

https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2003_num_1242_1_3977

Fichier pdf généré le 27/02/2019

Marocains de Belgique : du travailleur immigré au citoyen transnational

Les Marocains de Belgique sont entrés dans un processus de sédentarisation irréversible, comme en atteste leur propension à acquérir la nationalité, qui demeure supérieure à la moyenne des autres groupes d'étrangers. Pourtant, par ailleurs ils sont également entrés dans une dynamique de renforcement de réseaux de longue distance, qui leur permettent de vivre des formes de participation citoyenne à la fois dans le pays d'origine et dans celui d'installation*.

par **Hassan Bousetta** et **Marco Martiniello****

Persée creative commons

De tout temps, les migrants ont cherché à maintenir des contacts avec leurs sociétés de départ. Les émigrants tentent en effet très souvent de maintenir des rapports denses avec ceux qu'ils laissent derrière eux, que ce soit sur le plan de la solidarité familiale, de l'investissement économique, des échanges culturels, de la participation politique et sociale, etc. Les spécialistes de l'immigration ont souvent eu tendance à négliger l'étude de ces phénomènes. Par la primauté qu'ils ont généralement octroyée aux phénomènes de cohésion sociale à l'intérieur du cadre national, les chercheurs s'inscrivant dans le paradigme intégrationniste dominant dans le champ des études de l'immigration ne pouvaient que contribuer à négliger les phénomènes de reproduction, voire de renforcement, des réseaux de longue distance entretenus par les émigrants avec leur pays d'origine. Ces formes d'investissement de l'espace transnational entre le pays de résidence et le pays d'origine, loin de s'évaporer avec le temps et la succession des générations, présentent, à tout le moins dans le cas des Marocains, une vitalité certaine. Or, force est de constater qu'elles constituent un point aveugle de la recherche, du moins en Europe continentale[1].

Le processus de sédentarisation et de "visualisation" des immigrés marocains dans l'espace public en Belgique, loin d'introduire une rupture dans leur rapport au pays d'origine, est à la base même du renforcement de l'ancrage des réseaux de longue distance avec le Maroc, réseaux grâce auxquels s'organisent leurs pratiques de citoyenneté transnationales. L'immigration marocaine en Belgique constitue en effet une illustration intéressante de ces nouvelles réalités migratoires, puisque tout en célébrant son installation irréversible, notamment à travers des projets de commémoration des quarante ans de l'accord bilatéral belgo-marocain de 1964, les immigrés marocains en Belgique montrent par leur pratique qu'ils n'en demeurent pas moins profondément liés à leur pays d'origine.

* La première partie de cet article s'appuie sur un certain nombre de réflexions, d'analyses et de débats produits dans le cadre de l'Espace mémorial de l'immigration marocaine (Emim) et de son comité scientifique. Les auteurs de cet article expriment leurs remerciements à Nouria Ouali, Nadia Ben Mohamed, Youssef Ben Abdeljelil, Moustapha Haddioui et Mohamed Boukourna.

** Hassan Bousetta est docteur en sciences sociales et chercheur aux universités catholiques de Leuven et Bruxelles (Ispo-Ipsom) ; Marco Martiniello est maître de recherche du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) et directeur du Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (Cedem) à l'université de Liège.

1)- Aux USA et en Grande-Bretagne, la littérature sur les différentes dimensions du transnationalisme est abondante. Elle émane d'auteurs comme Portes, Landolt, Vertovec, Shain ou encore Guarnizo.

C'est en effet en février 1964 que la Belgique et le Maroc concluent un accord bilatéral de recrutement de main-d'œuvre, qui vise à organiser des flux de travailleurs qui sont déjà en cours de manière spontanée depuis le début des années soixante, et échappent largement au contrôle direct des États. Jusque-là, le Maroc était resté un inconnu pour la population belge et vice-versa. Il n'y avait auparavant eu pratiquement aucun contact entre les deux sociétés. Certes, des tirailleurs marocains ont participé à la déroute de mai 1940 et ont été enterrés à Gembloux, à une cinquantaine de kilomètres de Bruxelles. Mais cet épisode tragique de la guerre a longtemps été ignoré ou oublié. C'est donc l'immigration industrielle de masse des années soixante qui va contribuer à créer du lien entre les deux pays.

Aux sources de l'immigration marocaine en Belgique

Si les représentations tant populaires qu'officielles lient les débuts de la présence marocaine en Belgique à 1964, celle-ci est en réalité bien plus ancienne. Il en existe des traces en Wallonie dès les années vingt. Les immigrés arrivaient via la France, ce qui constitue une première indication du fait que les premières manifestations de cette présence sont le produit indirect de son histoire coloniale. En France, les premiers Marocains sont repérés à Nantes et à Marseille dès 1909. Avec le Traité de Fez (1912), qui place le Maroc sous protectorat français et espagnol, de nouveaux immigrants débarquent en Europe, souvent via l'Algérie. Pendant la Première Guerre mondiale, la main-d'œuvre marocaine sert à assurer les besoins des industriels. C'est dans ce contexte que la France va créer le "service des travailleurs coloniaux" qui va surtout recruter dans le Sud du Maroc. Le taux de rotation est très élevé : beaucoup de Marocains séjournent en France pour une courte durée. Sous couvert d'impératifs d'ordre public ou de santé publique, nombreux seront contraints par les autorités de la métropole à rentrer au pays.

"Mon cousin Adil et sa mère Fatima", Rabat.

En Belgique, les premières destinations des travailleurs marocains sont le Borinage et la région de Liège. Dans leur majorité, ils seront employés comme mineurs, même si une minorité fut active dans le colportage. Les sour-

ces directes permettant de mieux connaître cette première immigration ouvrière sur le plan statistique et sociologique sont trop éparses et incertaines pour pouvoir tirer des généralisations définitives. Sur le plan statistique, on note que les recensements effectués jusqu'après la Seconde Guerre mondiale regroupaient l'ensemble des Africains sous une même catégorie, qui ne permettait pas d'identifier les protégés marocains et ensuite les citoyens du Maroc indépendant. Ces derniers n'apparaîtront dans les statistiques officielles belges qu'avec le recensement de 1960. Fait intéressant, sur les 461 Marocains recensés à cette date, trois déclarent avoir pris leur résidence en Belgique avant 1920. Mis à part la sous-estimation propre à la méthode de recensement parmi ces catégories de population, ce chiffre permet d'avantage de confirmer la présence continue des Marocains en Belgique depuis les années vingt que d'offrir une indication au sujet des évolutions de leurs contingents dans la mesure où il n'inclut que ceux qui ont, à la date de ce recensement, répondu à la double condition d'être en vie et légalement installés sur le territoire belge. La carence statistique est toutefois compensée par l'existence d'archives documentaires. Parmi celles-ci figure la convention bilatérale sur *"la réparation des dommages résultant des accidents du travail"* de 1930, entre la Belgique et la résidence générale de la République française au Maroc. Autre preuve, s'il en faut, qu'une immigration de travail était déjà en cours durant l'entre-deux guerres. Enfin, on peut signaler que des travaux récents, principalement des mémoires d'étudiants[2], ont permis d'identifier des documents officiels ainsi que des archives familiales de travailleurs marocains installés dans la région liégeoise et dans le Borinage. Des travaux qui, au-delà leur mérite propre, compensent mal le silence des historiens belges sur ce sujet spécifique.

2)- Parmi ces travaux, ceux de Driss Bare, Anne Frennet et Karim Azzouzi méritent d'être signalés.

La convention belgo-marocaine de 1964

Après la signature de la convention bilatérale belgo-marocaine de 1964, et jusqu'en 1973, les travailleurs marocains arrivent en Belgique pour effectuer les travaux pénibles de la mine, dont les Belges et les Italiens, échaudés par la catastrophe de Marcinelle, ne voulaient plus. Seule une minorité arrivera par le biais des procédures officielles mises en place par la convention. La plupart des nouveaux venus trouveront très vite leur chemin grâce aux mécanismes de régularisation sur place, encouragés par le laisser-faire qui caractérise la politique d'immigration belge durant cette période. À Liège, par exemple, le service provincial d'immigration et d'accueil a joué un rôle très actif dans le placement et la régularisation des Marocains. C'est également à Liège, en 1962, que le baron Pierre Clerdent, alors gouverneur de la province, réagissant au rapport Sauvy sur le déclin démographique de la Wallonie, insiste sur le caractère positif de l'immigration pour la démographie wallonne. C'est le même baron Clerdent qui, dès 1964, suggère aux autorités communales

liégeoises la création dans le grand cimetière de Robermont d'une "parcelle islamique", laquelle sera concrétisée dès 1969.

En résumé, l'immigration marocaine vers la Belgique dans la période contemporaine se divise en quatre périodes principales : de 1912 à 1964, de 1964 à 1974, de 1974 à 1989 et de 1989 à aujourd'hui. Avec la signature de la convention belgo-marocaine se clôt une première période, que l'on peut caractériser d'ère des pionniers. Concomitamment s'ouvre la deuxième période, probablement l'une des plus significatives, celle de l'immigration industrielle de masse. De 461 Marocains recensés en 1960, on passe selon l'Institut national de statistiques à 40 000 personnes de nationalité marocaine en 1974. À partir de cette année-là, et de l'arrêt officiel du recrutement de la main-d'œuvre étrangère en Belgique, commence une troisième période marquée par le regroupement, la constitution et la stabilisation des familles, ainsi que par le rajeunissement et la féminisation du profil sociologique des Marocains. C'est au terme de cette période charnière, qui s'étend sur vingt-cinq années, que l'immigration marocaine va atteindre son effectif le plus élevé, avec 140 000 personnes. Nous ne nous attarderons pas sur cette troisième période afin de nous concentrer sur la dernière période, qui va de 1989 à aujourd'hui. Celle-ci se caractérise par l'émergence des immigrés marocains dans l'espace public et politique, initialement comme objets et ensuite comme acteurs, ainsi que par la tentative de renégocier le rapport au pays d'origine. Elle est également marquée par l'accession massive des Marocains à la nationalité belge ; le phénomène aura pour effet immédiat de réduire de manière graduelle et constante les effectifs de la population étrangère de nationalité marocaine en Belgique, qui atteignent aujourd'hui environ 122 000 personnes.

Lors des élections communales d'octobre 2000, les descendants des immigrés marocains représentaient près de 10 % de l'ensemble des élus locaux bruxellois

L'émergence des Belges d'origine marocaine dans l'espace public

La fin des années quatre-vingt est marquée par une politisation exacerbée du thème de l'immigration dans la politique belge, surtout communale. En octobre 1988, le parti d'extrême droite flamand Vlaams Blok réalise une percée historique dans la commune d'Anvers. Quelques mois plus tard, poussé dans le dos par cette crainte, le gouvernement belge décide la création d'un commissariat royal à la Politique des immigrés, ayant pour mission *"d'encadrer, d'impulser, et de coordonner"* cette politique. L'année suivante éclate en France la polémique du "foulard islamique" au collège Gabriel-Havez de Creil, une affaire dont la résonance en Belgique sera considérable. L'islam va très rapidement figurer parmi les questions d'actualité brûlantes. Dans un contexte marqué également par la publication des *Versets sata-*

niques de Salman Rushdie, la communauté musulmane de Belgique assiste abasourdie au double assassinat en plein cœur de Bruxelles de l'imam directeur de la grande mosquée et de son bibliothécaire. Si ces questions font émerger dans le débat public la catégorie du Musulman, le débat concerne essentiellement les Marocains, du fait de leur nombre (plus de 50 % de la population musulmane), et les Turcs.

Un événement passe alors quasiment inaperçu : les élections communales d'octobre 1988. Elles voient pour la première fois des candidatures de personnes issues de l'immigration et l'élection d'une conseillère communale d'origine marocaine là où l'on s'y attendait le moins : à Anvers. Ce début d'émergence sur la scène politique va se

"Mes deux cousins", Rabat.

poursuivre de manière continue au fil des élections suivantes. Lors des communales de 1994, le phénomène prend une ampleur conséquente, puisque pas moins de quatre-vingt-cinq candidats d'origine marocaine sont identifiés, dont onze seront élus. Viendront ensuite les élections régionales de 1995, qui verront l'élection de trois conseillers d'origine marocaine au sein du conseil de la région de Bruxelles Capitale. Cette tendance se confirme aux élections régionales et européennes de 1999. Mais c'est lors des élections communales d'octobre 2000 que l'on assiste véritablement à une explosion du nombre de Belges d'origine marocaine élus au sein des conseils communaux. La situation est particulièrement claire à Bruxelles, où les descendants des immigrés marocains représentent aujourd'hui près de 10 % de l'ensemble des élus locaux

bruxellois. Autre fait nouveau marquant résultant des élections communales d'octobre 2000, un certain nombre d'élus communaux issus de l'immigration marocaine vont se voir octroyer des responsabilités significatives dans les exécutifs municipaux. On compte en effet aujourd'hui sept échevins d'origine marocaine à Bruxelles.

Dans leur grande majorité, ces nouveaux élus appartiennent aux partis socialistes et écologistes francophones. Ils comptent parmi eux environ un cinquième de femmes et sont pour la plupart élus dans ce qu'il est convenu d'appeler les communes de la petite couronne de Bruxelles, parmi lesquelles Saint-Josse, Molenbeek Saint-Jean, Anderlecht, Bruxelles-ville et Schaerbeek. Notons toutefois que lors des élections de 1994, les onze élus ne se répartissaient que sur huit conseils communaux sur dix-neuf, alors qu'ils sont représentés aujourd'hui dans quinze communes sur dix-neuf. Dans un contexte caractérisé par l'absence de droit de vote aux étrangers, le niveau de cette représentation peut paraître étonnant. En effet, si l'on compare le nombre d'électeurs belges d'origine marocaine aux nombres d'élus belges d'origine marocaine, le schéma qui se dégage est celui d'une forte surreprésentation numérique.

Représentation importante, mais efficacité restreinte

Un certain nombre de facteurs, propres au groupe en question ou liés aux institutions belges, expliquent cette inscription originale de l'immigration marocaine dans l'espace politique à Bruxelles. Il faut rappeler en premier lieu la grande concentration géographique de cette population : plus de 50 % des personnes issues de l'immigration marocaine en Belgique résident à Bruxelles, ce qui confère à leur implantation un caractère tout à fait particulier. Il convient également de souligner la très grande propension des Marocains à acquérir la nationalité belge. De surcroît, étant donné que cette dernière a subi de profondes réformes tendant à la simplification des procédures d'accès, les naturalisations au sein de ce groupe n'ont fait que s'amplifier tout au long des quinze dernières années. Ainsi, plus de 63 000 Marocains sont devenus citoyens belges entre 1985 et 1997. Ces facteurs seraient toutefois inopérants sur le niveau de la représentation politique des Belges d'origine marocaine s'ils n'étaient renforcés par des mécanismes institutionnels au premier rang desquels le mode de scrutin. Le système électoral belge, par son mode de représentation proportionnelle et son scrutin de liste autorisant le vote préférentiel nominatif, donne aux minorités une voie d'accès relativement plus aisée que dans les pays qui pratiquent la représentation majoritaire et le scrutin uninominal à un ou deux tours (France, Grande-Bretagne ou Canada).

Si le degré de représentation atteint par les populations issues de l'immigration à Bruxelles est plutôt encourageant, les élus d'origine étrangère restent confrontés à d'importantes difficultés et à des limitations patentes sur le plan de leur efficacité politique. Ils n'ont pas encore pu faire la démonstration claire de leur capacité à transformer leurs victoires électorales et leur présence dans les assemblées bruxelloises en victoires politiques sur les dossiers considérés comme prioritaires pour leurs populations. Par ailleurs, bien que la représentation des Belges d'origine étrangère soit supérieure à leur poids démographique au niveau des communes bruxelloises, leur poids à l'intérieur des structures de direction des partis reste marginal. Ces derniers semblent également être soumis à des formes d'instrumentalisation au profit des intérêts stratégiques des partis, bien plus fortes que celles qu'ont à subir leurs homologues belges. Dans un contexte où tous les partis politiques, à l'exception de l'extrême droite, visent à séduire le segment antiraciste et ethnique de l'électorat bruxellois – les observateurs les mieux avisés en ignorent l'ampleur, mais les stratèges des partis croient en percevoir l'importance croissante –, la probabilité d'utiliser les candidats issus de l'immigration à des fins purement instrumentales est forcément très grande.

Pratiques de citoyenneté transnationale

Quelques mois à peine après les élections communales d'octobre 2000, une polémique est survenue parmi un certain nombre de conseillers communaux d'origine marocaine du parti écologiste francophone au sujet du Sahara occidental. Une conseillère d'origine marocaine a créé l'événement en décidant de quitter son parti et de siéger comme indépendante, ne s'estimant plus en harmonie avec la position de sa formation notamment sur ce dossier[3]. Ce type de perturbation de la vie politique locale par des problématiques de politique étrangère est loin d'être un cas isolé. Mais une telle démarche d'allégeance aux positions d'un État étranger, en l'occurrence celui du pays d'origine, ne manquera pas de soulever au sein des partis politiques belges une interrogation au sujet de la loyauté des élus issus de l'immigration.

3)- Voir *Le Soir* du 2 mars 2001.

Si l'impact des crises et conflits mettant aux prises les pays d'origine devient sensible à l'intérieur des sociétés multiculturelles, la relation en sens inverse est également très fréquente. Les personnes issues de l'immigration sont en effet nombreuses à vouloir influer sur la dynamique politique, économique, sociale et culturelle des sociétés de départ. Pendant longtemps, ces dynamiques qualifiées de *"homeland politics"* ont été traitées avec un certain dédain, voire une certaine hostilité, dans la mesure où elles étaient censées s'opposer à la marche vers l'intégration dans les sociétés de résidence. L'hypothèse sous-jacente, tant chez les analystes que chez les décideurs, était que l'approfondissement de l'intégration entraînerait automatiquement l'amenuisement de l'investissement des immigrés dans

les réseaux transnationaux. Or, il semble aujourd'hui que l'hypothèse inverse pourrait tout aussi bien être soutenue. On peut en effet argumenter qu'au début de l'immigration marocaine en Belgique l'accumulation de ressources économiques, sociales, politiques et culturelles dans la société de résidence lui a permis d'investir à plus grande échelle dans le renforcement des réseaux transnationaux entretenus avec le Maroc.

C'est ce point de départ analytique qui nous conduit à considérer l'usage du concept de diaspora comme impropre à qualifier la nature du lien qui unit les Marocains à leur pays d'origine. Non seulement les communautés marocaines à l'étranger ne sont pas le produit de migrations forcées comme le sont le plus souvent les diasporas, mais un tel usage contribue à naturaliser le lien des émigrés à leur société d'origine sans véritablement permettre d'en cerner les facteurs de renforcement et d'estompement, de continuité et de changement. Nous privilégierons donc ici la notion de citoyenneté transnationale telle qu'elle a été développée par Rainer Bauböck, pour qui ce concept correspond notamment à l'existence de droits et d'activités au-delà d'une frontière nationale. On connaît leur importance sur le plan de la circulation des biens et des capitaux résultant de l'épargne des travailleurs : pour l'année 2001, les transferts d'épargne des Marocains résidant à l'étranger dépassaient les 3 milliards de dollars américains (soit environ autant d'euros). Ils ont acquis une importance telle dans la structure de l'économie marocaine qu'ils conditionnent aujourd'hui de manière déterminante la stabilité économique et politique du pays. Mais ces réseaux véhiculent également des formes renouvelées de participation politique et sociale. Les pratiques de citoyenneté qui se déploient dans les réseaux transnationaux marocains, sans constituer une innovation sur le plan historique, prennent de nouvelles proportions et une dimension qui ne peut plus être considérée comme un épiphénomène. Elles constituent en réalité autant de tentatives de recomposition du rapport politique au pays d'origine et sont favorisées de manière directe par l'évolution politique du régime marocain depuis juillet 1994 vers davantage de respect de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés publiques. Ces pratiques multiformes de citoyenneté transnationale des Marocains peuvent être subdivisées en cinq catégories : la participation électorale, l'activité politique partisane, l'engagement associatif, la consultation et la participation dans les instances formelles de coopération bilatérales.

Des pratiques multiformes de citoyenneté transnationale se développent de plus en plus parmi les Marocains de Belgique et de toute l'Europe.

L'activité politique et associative

La Constitution marocaine stipule que tout Marocain âgé de vingt ans et inscrit sur les listes électorales est admis comme électeur et que tout électeur âgé de vingt-trois ans révolus est éligible. Du fait de la

binationalité qui est la règle pour un grand nombre d'entre eux, les Belges d'origine marocaine disposent donc en théorie du droit de vote au pays. Or, lors des dernières élections législatives marocaines du 27 septembre 2002, ceux-ci ont été écartés du processus électoral. Cette éviction de fait a résulté de la volonté du gouvernement d'alors, dirigé par M. Youssoufi, de ne pas procéder à la mise en place de procédures spécifiques pour les Marocains de l'étranger, telles que par exemple la définition de circonscriptions électorales en dehors du territoire national. Cette absence fut justifiée par la difficulté technique d'organiser une telle opération, une justification d'autant plus étonnante que les Marocains de l'étranger ont participé aux élections législatives de 1984 ainsi qu'à plusieurs reprises lors de référendum[4].

4)- Voir Abdelkrim Belguendouz, "La protestation citoyenne des MRE est-elle légitime ?", *L'opinion*, 26 septembre 2002 et "Le droit de vote et d'éligibilité des MRE", *L'opinion*, 28 septembre 2002. Site Internet : *www.lopinion.ma*

Contrairement à d'autres, l'immigration marocaine en Belgique ne fait pas l'objet d'un haut degré d'encadrement par les partis politiques du pays d'origine.

Si la participation électorale des Marocains de l'étranger n'a pas été autorisée, force est de constater que leur mobilisation pour tenter d'arracher la mise en œuvre de ce droit ne fut pas mince. Les communiqués, interpellations et cartes blanches publiés par les Marocains résidant à l'étranger sont trop nombreux pour être répertoriés ici. Soulignons toutefois cette initiative originale d'un portail consacré aux Marocains de Belgique qui organisera une élection virtuelle sur Internet. Un collectif d'organisations de Marocains résidant en France, composé de l'Union des associations des professions libérales des Marocains en France et du collectif des Marocains de l'Île-de-France et autres régions de France, ira même jusqu'à déposer un recours devant la Cour suprême visant la réouverture des listes électorales en faveur des Marocains de l'étranger. Il sera finalement débouté.

L'immigration marocaine en Belgique, contrairement à l'immigration italienne, espagnole ou turque ne se caractérise pas par un haut degré d'encadrement par les partis politiques du pays d'origine[5]. Si certains d'entre eux ont développé une pratique et des structures dans l'immigration, le poids relatif des sections de l'étranger à l'intérieur des partis politiques au Maroc est pratiquement négligeable. À l'exception des militants des partis de gauche et des mouvements de la gauche radicale (Union socialiste des forces populaires, Gauche socialiste unifiée, Parti de l'avant-garde démocratique socialiste, La Voix démocratique, etc.) engagés dans un mouvement de convergence à l'échelle européenne (principalement Espagne, France, Belgique, Pays-Bas) via la Convergence des démocrates à l'étranger (CDME), et dont la mobilisation se superpose souvent aux dynamiques associatives propres à l'immigration, l'activité partisane au sein des sections de l'étranger reste marquée par une faible visibilité et un degré d'activisme plutôt sporadique et occasionnel. Il faut également noter que l'intégration structurelle des militants politiques

5)- Historiquement, ce travail d'encadrement a été dominé par un modèle makhzénien organisé autour du Réseau des amicales des commerçants et travailleurs Marocains, ce que Miller qualifiera de modèle marocain de surveillance (voir à ce sujet dans la bibliographie, p. 106 : Miller 1981 et Bousetta 2001).

marocains dans les partis politiques belges, notamment via des mécanismes comme la double appartenance, est soit embryonnaire soit inexistante[6].

Face aux obstacles et difficultés qui se posaient à l'expression politique transnationale des Marocains par la voie électorale et partisane, c'est le canal de la participation associative qui s'est révélé être la voie royale de la mobilisation vers le pays d'origine. C'est en effet sur ce terrain que se sont développées les initiatives les plus nombreuses en matière de citoyenneté transnationale des Marocains. L'origine de cette dynamique remonte aux premières heures de l'immigration. Mais il faut noter que l'ouverture du régime marocain depuis le milieu des années quatre-vingt-dix a grandement contribué à ouvrir le champ aux dynamiques associatives portées par les émigrés, particulièrement pour celles qui sont autonomes des autorités diplomatiques et consulaires.

6)- Notons toutefois que l'USFP et le Parti socialiste belge francophone collaborent étroitement via l'Internationale socialiste. Il existe un noyau de militants ayant la double appartenance PS-USFP. Mais l'automaticité de la double appartenance pour les militants de l'USFP n'existe qu'au niveau du Parti socialiste européen. La section belge de l'USFP compte parmi ses rangs des sympathisants, voire des élus d'autres partis belges comme le CDH (Centre démocrate humaniste, ex-Parti social chrétien) et des écologistes.

L'association, voie royale de mobilisation

En vue de cartographier les initiatives associatives transnationales, il faut au préalable rappeler qu'elles sont très diverses. En appliquant la typologie proposée par Hassan Bousetta (2001), qui combine une approche en termes de positionnements identitaires à une approche en termes de profils idéologiques, on peut distinguer six types d'associations dans l'immigration marocaine : celles liées aux autorités diplomatiques et consulaires, celles de la gauche laïque, les associations amazigh (berbères), les islamiques, les féminines et celles des jeunes de la deuxième génération. Elles ont investi les espaces transnationaux et locaux à des degrés variables. Si certaines se sont constitués par rapport à des clivages liés au Maroc (cf. les trois premières catégories d'associations), d'autres, notamment celles des jeunes de la deuxième génération, se sont immédiatement et prioritairement focalisées sur des enjeux locaux. Il faut toutefois signaler qu'une telle distinction entre espace politique local et transnational ne semble plus aussi opérante sur le plan analytique. On peut aujourd'hui identifier des formes d'investissement de l'espace transnational parmi les six catégories d'associations.

Au cours des dernières années, le phénomène le plus notable a sans conteste été l'apparition des associations de développement et de solidarité internationale (*voir la chronique "Initiatives", p. 121*). Elles se mobilisent au départ pour répondre aux besoins exprimés par les populations dans les villages et villes dont sont originaires les immigrés. Bien qu'il s'agisse pour l'heure de microprojets et d'actions de solidarité au niveau le plus élémentaire, des initiatives de plus grande ampleur sont en cours de réalisation. La Fédération des associations démocratiques marocaines (FMDO), représentative des Marocains

auprès du gouvernement flamand, a par exemple soutenu la création d'une infrastructure d'orphelinat dans le Sud marocain. Le grand paradoxe de cet engouement des associations marocaines de l'immigration pour le développement est qu'on y retrouve, côte à côte, des structures portées par des anciens membres d'associations proches des autorités diplomatiques et consulaires et des associations créées par des militants des associations laïques de gauche. En d'autres termes, la dynamique de développement aujourd'hui à l'œuvre recèle selon nous un clivage non cristallisé, mais qui ne pourra manquer d'apparaître au grand jour à court ou moyen terme. Mentionnons brièvement aussi l'activité associative déployée par des collectifs de femmes belges d'origine marocaine, en soutien au plan d'intégration de la femme de l'ancien secrétaire d'État marocain à la Famille, Saâd Saadi, lequel fait l'objet d'un débat controversé au sein de la société marocaine depuis 1998. Mentionnons enfin l'engagement d'un certain nombre de militants d'associations amazigh en Belgique dans la tentative de création d'un Congrès mondial amazigh.

Représentation des Marocains de l'étranger

En l'absence de représentation formelle des Marocains de l'étranger à la Chambre marocaine des députés[7], de nombreuses voix se sont élevées pour revendiquer la mise en place de procédures de consultation. L'initiative vite avortée de création d'un Congrès mondial des Marocains, qui avait été soutenue par le Forum européen des migrants, visait précisément à constituer un organe représentatif qui ambitionnait de se poser comme interlocuteur légitime auprès du gouvernement et des autorités marocaines. À côté de ce type d'initiatives spontanées portées à la base par les associations de Marocains à l'étranger, il existe également quelques tentatives de consultation directement mises en place par l'État marocain, notamment via la cooptation d'individus au sein d'organes comme le Conseil de direction de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, ou le Conseil du plan et de la promotion. Des propositions visant la désignation de Marocains de l'émigration au sein de la deuxième chambre, ou la création d'un Conseil supérieur des Marocains à l'étranger reviennent aussi régulièrement à l'ordre du jour, mais sans aucune mise en œuvre concrète à cette date. La désignation d'un ministre délégué chargé de l'Émigration au sein du gouvernement issu des élections du 27 septembre 2002 et dirigé par Driss Jettou ne manquera pas de remettre sur la table la problématique de la consultation, voire de la représentation, des Marocains de l'étranger.

La Belgique et le Maroc ont mis en place une série de mécanismes de coopération internationale à la fois au niveau des gouvernements et

7)- Signalons à ce sujet que les Marocains de l'étranger furent représentés de 1984 à 1992 par cinq députés à l'Assemblée nationale marocaine, représentant chacun une série de pays d'émigration déterminée.

au niveau décentralisé. L'émergence d'un grand nombre d'élus locaux, régionaux et fédéraux issus de l'immigration marocaine n'a pas manqué de susciter leur intérêt pour ces types de coopération. C'est probablement au niveau de la coopération décentralisée entre communes que l'influence des élus belges d'origine marocaine est la plus perceptible. Plusieurs communes bruxelloises comme Anderlecht, Molenbeek Saint-Jean, Schaerbeek et Etterbeek réalisent des projets de partenariats ou de jumelages avec des communes marocaines comme Oujda, Berkane ou Kenitra. Des investissements similaires peuvent être observés au niveau des instances de coopération économique mises en place par les régions wallonne et bruxelloise, ainsi qu'au niveau de la coopération universitaire.

"Chez ma grand-mère : Souad et Inès, mes cousines", Rabat.

Ainsi, la représentation et la visibilité croissante des Marocains dans l'espace public et politique belge, loin de désactiver les réseaux transnationaux entretenus avec le Maroc, ont eu tendance à les renforcer. Facilitées directement par l'évolution du régime marocain depuis 1994 vers davantage d'ouverture démocratique, les pratiques de citoyenneté transnationales illustrent la capacité des citoyens, des associations et des élus d'origine marocaine à transférer et convertir leurs ressources disponibles à l'intérieur des deux espaces que constituent les sociétés d'origine et d'installation.

Le paradoxe des Marocains de Belgique est qu'ils sont à la fois entrés dans un processus de sédentarisation irréversible, comme en atteste leur propension à acquérir la nationalité qui demeure supérieure à la moyenne des autres groupes d'étrangers, et dans une dynamique de renforcement de ces réseaux de longue distance qui permettent de vivre simultanément des formes de participation citoyennes simultanément dans le pays d'origine et d'installation. Ce constat n'autorise pour autant pas à qualifier les communautés marocaines de diasporas, au sens où il existerait un lien quasi-naturel avec cette "mère patrie", dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle a été longtemps absente. ◄

Bibliographie

- Rainer Bauböck, *Transnational citizenship*, Edward Elgar, Londres, 1994.
- Hassan Bousetta, *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities : a comparative case-studies of Moroccans in four European cities*, KU Brussel, février 2001, thèse de doctorat non publiée.
- Bonaventure Kagné et Marco Martiniello, "L'immigration subsaharienne en Belgique", *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 1721, Bruxelles, 2001.
- Pierre-Yves Lambert, *La participation politique des allochtones*, Sybidi Papers-Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve, 1999.
- Dirk Jacobs, Marco Martiniello et Andrea Rea, "Changing patterns of political participation of immigrant origin citizens in the Brussels Capital region. The October 2000 élections", *Journal of international migration and integration*, à paraître.
- Marco Martiniello, *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Ciemi/L'Harmattan, Paris, 1992.
- Marco Martiniello, "Les immigrés et les minorités ethniques dans les institutions politiques : ethnicisation des systèmes politiques européens ou renforcement de la démocratie ?", *Revue européenne des migrations internationales*, vol. XIV, n° 2, pp. 123-150, 1998.
- Marco Martiniello et Andrea Rea, *Et si on racontait... Une histoire de l'immigration en Belgique*, Communauté française de Belgique, Bruxelles, 2001.
- Mark J. Miller, *Foreign workers in Western Europe : an emerging political force*, Praeger, New York, 1981.
- OCDE, *Tendances des migrations internationales, Sopemi 2001*, OCDE, Paris, 2001.
- Joanny Ray, *Les Marocains en France*, Recueil Sirey, Paris, 1938.
- Abdemalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck, Bruxelles, 1991.

H&M A PUBLIÉ

Marco Martiniello et **Andrea Rea**, "Les sans-papiers en Belgique"
► Hors-dossier, n° 1238, juillet-août 2002

Marco Martiniello, "Philosophies de l'intégration en Belgique"
► Dossier *Détours européens*, n° 1193, décembre 1995

PROCESSUS D'INSTALLATION ET D'ANCRAGE DES MAROCAINS EN BELGIQUE

PREMIÈRE PARTIE: Le recrutement de la main-d'œuvre en Belgique et les critères push et pull de l'immigration marocaine dans ce pays

ARARA Rim : Université Libre de Bruxelles

Résumé :

Cet article aborde les raisons de recrutement de la main d'œuvre en Belgique ainsi que les facteurs push et pull de l'immigration marocaine dans ce pays.

L'installation des Marocains en Belgique a débuté dans les années soixante, notamment avec la population rifaine qui a vécu une déviation migratoire allant de l'Algérie vers l'Europe. L'émergence des possibilités d'emploi et la demande en main d'œuvre des pays industrialisés de l'Europe ont offert des opportunités de travail aux Marocains de la première génération qui demeure le fond de toile des générations suivantes. Cette première génération constituée de travailleurs marocains, jeunes et robustes, se sont installés en Belgique et ont mené des combats qui ont d'emblée structuré la diaspora marocaine établie dans ce pays.

Mots clés : Immigration marocaine en Belgique, conditions push/pull, critères de sélection.

Abstract :

This article discusses the reasons for recruiting labor in Belgium and the push and pull factors of Moroccan immigration in this country.

The installation of Moroccans in Belgium started in the sixties , especially with the Rif population who lived a migratory deviation from Algeria to Europe. The emergence of employment opportunities and demand for labor Europe 's industrialized countries offered work opportunities to Moroccans of the first generation who remains the subsequent generations backdrop . This first generation consists of Moroccan workers , young and robust , settled in Belgium and led the fighting that immediately organized the Moroccan diaspora in this country.

Keywords : **Moroccan Immigration in Belgium , push / pull conditions , selection criteria**

ملخص

يتحدث هذا المقال عن اسباب جلب اليد العاملة الى بلجيكا و كذا عناصر جلب و طرد الهجرة المغربية الى هذا البلد. بدا استقرار المغاربة ببلجيكا في سنوات الستينات من القرن ألعشرين خصوصا منهم ساكنة منطقة الريف التي حولت وجهتها من الهجرة الى الجزائر الى الهجرة الى اوربا. ان طلب البلدان الصناعية الاوربية لليد العاملة وتوفر امكانيات الشغل بها وفرا فرص عمل للجيل الاول من المغاربة الذي مهد الطريق للأجيال اللاحقة. و بفضل نضال الجيل الاول من المهاجرين المغاربة تكونت بنية الجالية المغربية ببلجيكا.

كلمات المفاتيح : الهجرة المغربية ببلجيكا ، ظروف الجلب والطرد ، معايير الانتقاء

Introduction

La Belgique a été et est toujours la terre d'accueil pour plusieurs communautés étrangères, qu'elles soient européennes, américaines, asiatiques, africaines ou encore maghrébines. En effet, ce pays a ouvert ses frontières d'abord aux communautés intra européennes constituées d'Italiens (14,5%), de Français (13%) et de Néerlandais (12,3%), suivies d'autres communautés hors européennes formées par des Marocains (7,6%), des Congolais, des Turcs, des Algériens, des Syriens, etc. (voir annexe1).

La communauté d'origine marocaine représente 4% de la population belge. En 2012, on estimait cette communauté à 429 580 personnes (SHOONVAERE, 2014), constituant ainsi la minorité nationale culturelle non européenne la plus nombreuse en Belgique.

L'immigration marocaine en Belgique a aujourd'hui plus de 50 ans. Si des fois elle est choisie, dans la majorité des cas elle est forcée et s'accompagne d'un sentiment d'insécurité fragilisant le sujet et l'amenant à mobiliser ses ressources internes pour y faire face. (GUERRAOUI, 2011, pp18-21).

En effet, arrivés avec une culture, des projets, des histoires sociales, des rêves, mais aussi avec des douleurs dus à la rupture avec un cadre relationnel, affectif et social, les immigrés marocains sont confrontés à un monde nouveau.

Les Marocains sont arrivés en Belgique à partir des années soixante pour y travailler. Ce pays manquait de bras vu que les Belges ont déserté les mines au moment où l'État a voulu gagner « la bataille du charbon ». Le recours au recrutement de la main-d'œuvre étrangère était une nécessité pour assurer aussi bien le développement économique que démographique de la Belgique.

I : L'historicité migratoire et la présence des ouvriers marocains en Belgique

Évoquer la notion d'historicité migratoire des Marocains établis en Belgique est un élément essentiel qui permet de comprendre le présent et le futur de cette population. En effet, si la mémoire s'attache à sauvegarder le passé, c'est uniquement pour qu'il soit au service du présent et du futur, notait Le Goff. (1988).

Le processus migratoire est déclenché tant par des facteurs socio-économiques et politiques que vit le pays d'accueil que par d'autres éléments agissant de façon cyclique. Il s'agit des facteurs push et pull. Le push représente les facteurs qui poussent un individu à quitter son pays d'origine, ce sont des facteurs d'expulsion; alors que les facteurs pull déterminent toutes les attractions présentes dans le pays de destination, ce sont des facteurs d'attirance.

Quels sont finalement les éléments qui ont incité la Belgique à procéder au recrutement de la main-d'œuvre étrangères et quels sont les facteurs tant répulsifs qu'attractifs qui ont poussé les Marocains à quitter leur pays d'origine pour s'installer en Belgique

1 : La bataille du charbon et la stratégie de peuplement en Belgique

L'Europe après avoir été anéantie par les première et deuxième guerres mondiales devait régénérer de ces cendres. Elle devait se reconstruire et se repeupler. Pour ce faire, elle a fait appel à la main-d'œuvre intra ou extra européenne.

La Belgique disposait de ressources minérales naturelles importantes, notamment en charbon. Ce minerai était utilisé comme combustible pour le chauffage et la cuisson et exploité comme source d'énergie pour les industries.

C'est la révolution industrielle de l'époque qui a encouragé et généralisé l'utilisation du charbon. Minerai qu'il a bien fallu extraire des entrailles de la Terre.

Or, pour l'exploitation de ce minerai, la Belgique a signé entre 1952 et jusqu'en 1970 des conventions bilatérales pour le recrutement d'une main-d'œuvre étrangère, robuste et jeune, affectée aux travaux de fond pour l'extraction de ce minerai.

Toutefois, le travail dans les mines pour les Belges a toujours été synonyme de risques et de drames. En effet, les conditions de travail dans les mines et les conséquences de ce travail n'étaient pas appréciées ni par les Belges ni par les étrangers.

En effet, les conditions de travail étaient insupportables, inhumaines, insalubres et dangereuses.

Travailler dans les fonds des mines voulait dire descendre jusqu'à 1200 mètres de profondeur à l'aide d'ascenseurs dotés de cages servant à transporter les mineurs.

Ces derniers, pour extraire ce minerai, descendaient dans des puits souterrains où l'oxygène était rare, où les coups de grisou étaient fréquents et où les accidents et drames étaient supposés survenir à tout moment.

En effet, les accidents d'éboulement, d'inondation, d'effondrement de galeries, d'incendie, etc., demeurent des événements tragiques et possibles à tout instant. De plus, et comme cerise sur le gâteau et prime de fin de carrière « la silicose ». Cette maladie pulmonaire reste la conséquence ultime de ce travail avec un risque de cancer de poumon.

D'autres maladies peuvent également surgir. Il s'agit des maladies de vision (vu le manque de lumière dans les fonds des mines), et des rhumatismes (les ouvriers rampaient, glissaient et travaillaient sur le dos dans l'humidité sous terraine), etc.

Les mauvaises conditions de travail favorisaient la détérioration de la santé de tous les ouvriers travaillant dans les mines.

Or, pour faire face au blocage des Belges envers ce métier, l'État belge a procédé à des pratiques d'encouragement adressées à la main-d'œuvre opérant dans les mines. Il s'agit de l'octroi de salaires plus élevés contribuant à l'élévation du niveau familial, la réparation et la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail (voir annexe 2[1]), et l'octroi du « statut de mineur ».

Ce statut a été accordé par le Premier ministre socialiste Achille Van Acker, qui dotait les mineurs d'avantages sociaux, matériaux et moraux, afin de les persuader que « la mine aux mineurs belges.».

Il s'agit d'abord de les dispenser du « service militaire » puisque le travail au fond de mine était considéré comme un « service civil », et de les récompenser pour leurs efforts exceptionnellement « méritoires ».

Par ailleurs, toutes les personnes ne répondant pas à cet appel et refusant de travailler dans les mines, sans motifs valables, étaient sanctionnées.

Force était de constater que ces sanctions et mesures répressives n'ont pas effrayé les Belges qui préféraient parfois être emprisonnés, et ce, dans des conditions humaines puisqu'ils étaient nourris, logés et chauffés dans des prisons.

[1] « Le progrès », 1964, quotidien namurois-Belgique

De même, les incitations de récompense n'ont pas, non plus, attiré les Belges à revenir vers les mines, l'appel à la main-d'œuvre étrangère devenait urgent et inévitable.

2 : Le déclin démographique en Belgique

Le recours de la Belgique au recrutement de la main-d'œuvre n'était pas légitimé uniquement pour accompagner son essor économique. Le déclin démographique et la tendance du vieillissement de la population demeurent des raisons fortes et valables pour l'abandon de la politique d'immigration vers une politique de peuplement.

En effet, c'est le rapport de Sauvy, élaboré en 1961, qui a sonné l'alarme quant au vieillissement de la population et qui a évoqué les problèmes de natalité que connaissait la Belgique.

Le recrutement d'une main-d'œuvre jeune et robuste permettait finalement de résoudre les problèmes démographiques et de souffler un air de jeunesse sur la population vieillissante notamment celle de la Wallonie.

L'appel à la main-d'œuvre intra et extra européenne

En 1952, la Belgique comptait 70.369 mineurs étrangers travaillant au fond. Cette armée de travailleurs était composée d'Italiens (70%), de Polonais, d'Allemands, de Grecs, d'Espagnols, de Tchèques, de Suisses, de Français et de Hollandais.

Le terrible drame de Marcinelle, survenu au bois de Casier le 8 aout 1956, à cause d'un coup de grisou, a causé la mort de 262 ouvriers dont les deux tiers étaient des Italiens. Cette catastrophe a poussé l'Italie à stopper son flux migratoire vers la Belgique, d'autant plus que ce pays connaissait, lui aussi, un essor économique, d'où son besoin éminent de sa propre main-d'œuvre.

De par cet accident, la main-d'œuvre s'est raréfiée en Belgique notamment face à la décision de l'Italie quant à son refus d'envoyer ses travailleurs vers la Belgique.

Cet épuisement en main-d'œuvre a incité la Belgique à envoyer ses missionnaires pour la recherche et le recrutement de travailleurs, notamment en Espagne et en Grèce entre 1956 et 1957. (OUALI, 2004).

Malgré ces deux conventions, la Belgique avait toujours besoin de main-d'œuvre étrangère ce qui l'a poussé, cette fois-ci, à aller la chercher au-delà de la méditerranée, là où la main d'œuvre est moins exigeante et plus travailleuse.

En effet, en 1964, les missionnaires belges sont allés recruter des travailleurs marocains, ce qui a abouti à la signature, le 17 février de la même année, de la convention bilatérale entre le Maroc et la Belgique.

De plus, la Belgique a conclu, courant 1964 une autre convention avec la Turquie (RÉA & MARTINIELLO, 2012, p4). Elle en a conclu une autre avec la Tunisie en 1969, l'Algérie et la Yougoslavie en 1970, pour l'embauche de la main d'œuvre.

Nous jugeons utile de souligner également que la Belgique n'a pas fait appel à la main-d'œuvre congolaise qui faisait partie de sa colonie, à l'instar de certains pays, comme la France ou le Royaume-Uni, qui ont importé la main-d'œuvre de leurs anciennes colonies.

En effet, la Belgique ne pouvait pas se permettre, selon la thèse de Bonaventure Kagné (2000), de puiser la main-d'œuvre du Congo qui était d'une part nécessaire aux plantations du café aux Rwanda et Burundi qui manquaient de bras. Et, d'autre part, pour préserver « l'homogénéité raciale » qui consistait à éviter un brassage des races pouvant entrainer une dégénérescence de la race blanche.

II : Les facteurs push et pull de l'immigration marocaine en Belgique

1 : Les facteurs Pull : l'essor économique en Belgique

La Belgique, comme nous venons de le souligner, a connu un essor économique depuis les Trente Glorieuses, et la demande en main-d'œuvre se faisait criante, notamment dans le secteur minier.

En effet, l'État en s'engageant dans « la bataille du charbon », a utilisé différents systèmes d'attraction pour pousser les autochtones à travailler dans les mines. Le statut de mineur (SOUS LA DIR. MEDHOUNE ET AL., 2015, P.58), la revalorisation de ce métier et les avantages accordés à ce métier n'ont pas donné les résultats escomptés pour ramener les Belges vers les mines. Ces derniers ont déserté les charbonnages à cause des conditions insupportables d'insécurité et d'insalubrité.

Pour répondre à ce besoin en main-d'œuvre, l'État belge s'est servi de certains facteurs pull pour inciter les Marocains à venir travailler dans les mines belges, et ce, en se servant, avec l'aide des ambassades, des affiches, brochures, propagandes, etc. relatant les avantages et conditions de vie favorables en Belgique.

En effet la Belgique a diffusé une brochure intitulée « vivre et travailler en Belgique » (voir annexe3) complimentant les avantages sociaux et garantissant même la liberté religieuse. (sous la dir BRIBOSIA, et al, 2002, p.235).

Actuellement, la Belgique compte presque un demi-million de Marocains présents sur son sol. (SHOONVAERE, 2014).

Signalons que l'immigration marocaine était à la base une immigration ouvrière masculine qui, grâce à la politique du regroupement familial, a transformé un espace de travail en un espace familial. De plus, cette immigration, après avoir été temporaire est devenue durable dès lors que les familles marocaines se sont installées définitivement sur le sol belge. (Sujet de la deuxième partie de cet article).

2 : Facteurs Push : Conditions politique, économique, géographique et climatique vécues au Maroc

Les Marocains immigrent vers l'étranger pour des raisons commerciales, pour les échanges intellectuels, les accords et alliances passés avec différents pays, etc. Ces facteurs positifs attirent principalement les jeunes qui cherchent une vie meilleure notamment en ce qui concerne les opportunités de travail, les garanties de droits de l'homme, la liberté, etc.

Par ailleurs, d'autres facteurs négatifs expliquent aussi ce flux migratoire. Parmi ceux-ci la pauvreté répandue dans les régions rurales, le chômage, les mauvaises conditions de vie, la répression, etc.

Or, certains marocains notamment les Rifains ont quitté le Maroc à cause des conditions politique, économique, géographique et climatiques que nous exposons ci-après. Il s'agit des :

Conditions politiques : l'insurrection du Rif en 1959

Avant l'indépendance du Maroc, la région rifaine du Maroc a été soumise à l'occupation espagnole. Cette région connaissait un trafic douanier fructueux français et espagnol (MOURAD, 1972, p.66).

De plus, la population de cette région franchissait la Moulouya pour se rendre en Oranie, en vue de travailler, notamment en période de moisson et des vendanges (RIVET, 1999, p356).

Il s'agit du premier contact des Rifains avec l'économie coloniale leur proposant une forme de salarisation par le travail dans les champs.

En effet, les vignobles offraient des occasions de travail avec des salaires attractifs au profit des travailleurs marocains connus pour être une excellente main d'œuvre. (AZIZA, PP.15-37).

Or, en 1956, date de l'indépendance du Maroc, cette région a connu le départ des Espagnols et la fermeture des frontières entre le Maroc et l'Algérie.

Dès lors, cette région s'est effondrée et l'économie ruinée, mais aucune solution de rechange n'a été prévue par les autorités marocaines. D'où l'insurrection de cette population.

Rappelons à ce niveau que les Rifains se sont continuellement insurgés contre les colonisateurs. Ils ont lutté, les armes à la main, contre le protectorat. Ils s'estiment comme les artisans de l'indépendance.

Toutefois, le pouvoir marocain a multiplié les maladresses envers cette population (DALLE, 2004, p.130) dés lors que cette population a été laissée face à son sort de pauvreté et s'est retrouvée sans emploi et contrainte de vivre le chômage.

Cette situation a finalement suscité des manifestations et mécontentements contre la politique de marginalisation pratiquée par les autorités marocaines contre cette population.

Or, pour calmer les tensions sociales et politiques dans ces régions, les autorités marocaines ont proposé cette main-d'œuvre pour travailler à l'étranger, et ce, afin de l'éloigner de la scène politique. (AZIZA, 2011, PP 15-37). Son objectif étant d'une part d'atténuer les tensions sociales et l'agitation politique et d'autre part, de calmer cette population qui s'est révoltée contre la marginalisation et l'abandon dans lesquels elle était laissée.

Conditions géographiques et climatiques et de surpopulation

La région du Rif connait une insuffisance de ressources et des conditions géographiques, climatiques et démographiques défavorables.

Il s'agit de la sécheresse, de l'aridité du sol, de l'irrégularité et de la rareté des pluies.

Ces conditions climatiques favorisaient de mauvaises récoltes et plongeaient cette même population dans la pauvreté et la lutte pour la subsistance.

De plus, cette région connaissait une forte densité de la population puisque 30.000 personnes de cette région immigraient chaque année vers l'Algérie.

Toutes ces raisons ont provoqué une crise économique importante marquée par le chômage et la pauvreté des Rifains.

Le changement de destination de l'immigration : Fermeture des frontières entre le Maroc et l'Algérie

Les opportunités de travail en Algérie ont diminué, et ce, à partir de l'indépendance du Maroc en 1956. En effet, la guerre des frontières qui opposait le Maroc et l'Algérie marquera la fin de cette migration.

Par ailleurs, d'autres possibilités de travail notamment en Europe ont émergé. Il s'agit de la demande en main-d'œuvre de pays industrialisés de l'Europe notamment de la Belgique, la France, l'Allemagne, etc.

La population rifaine a une connaissance et une expérience dans le travail des mines marocaines. Il s'agit des mines de fer de la région de Nador et les mines orientales notamment la houle de la ville de Figuig.

Signalons que cette même population était connue notamment des Français et des Espagnols pour son courage et son ardeur au travail. Elle représentait une excellente main d'œuvre, ne se plaignant pas et travaillant durement et plus longtemps. Contrairement aux Algériens, qui eux, étaient peu enthousiastes de travailler dans les exploitations françaises et étaient connus de « paresseux ».

Par ailleurs, une enquête réalisée entre 1994 et 1996 (LESTHAEGHE, 2000) a confirmé l'hétérogénéité de la population marocaine en Belgique venue tant du Nord que du Sud du Maroc avec une diversité régionale, linguistique, scolaire, etc.

Voici donc un aperçu relatant certains facteurs répulsifs qui ont contraint les Marocains à quitter leur pays d'origine pour s'installer dans un pays d'accueil, notamment en Belgique.

Critère de sélection des ouvriers marocains

La main-d'œuvre marocaine était recrutée soit pour les travaux de fond, il s'agit des travaux dans les charbonnages, soit pour les travaux de la construction ou dans les industries.

Ces travaux exigeaient des ouvriers de sexe masculin, jeunes, robustes et en bonne santé. En effet, avant d'accueil des candidats à l'immigration, la Belgique a instauré une grille de critères de sélection qui constitue une plate forme visant l'adaptation des immigrants et le renforcement de leur capacité d'installation.

Le choix des travailleurs marocains de sexe masculin, selon l'article 3 de la convention bilatérale, impose au candidat à l'immigration d'avoir entre 20 et 35 ans. Le deuxième critère de sélection était la bonne santé justifiée par un certificat médical basé sur un

examen général du candidat et délivré par un médecin désigné par les autorités marocaines. Certains travailleurs marocains «dûment qualifiés», ayant des aptitudes professionnelles acquises par des formations et devant avoir des aptitudes physiques, pouvaient même avoir 40 ans[2], selon l'article 18 de la même convention. Cependant, tous ces travailleurs marocains ne devaient pas avoir encouru de condamnation d'emprisonnement pour motif grave.

Signalons également que cette population marocaine représentée par cette main d'œuvre était réputée pour son courage, son ardeur au travail et son attachement à une certaine tradition religieuse. Elle n'avait aucune connaissance syndicale ce qui faisait d'elle une main-d'œuvre docile, souple et peu exigeante. (MORELLI, 2015).

Ces travailleurs marocains étaient des illettrés et souffraient de la crise des sociétés rurales dont le travail demeure leur unique légitimité. Ils désiraient s'expatrier pour rehausser leur niveau de vie, soulager leur situation sociale et échapper à une situation peu favorable à leur épanouissement personnel.

Ce premier papier nous a permis de relater les conditions de recrutement de la main-d'œuvre en Belgique ainsi que les facteurs push et pull de l'immigration marocaine pour évoquer, dans une deuxième partie, les conditions de fixation et d'ancrage de la communauté marocaine dans ce même pays. En effet, la deuxième partie traitera de la procédure du regroupement familial ainsi que des circonstances de reconnaissance du temporel du culte musulman en Belgique.

Bibliographie

AZIZA, M. (2011), l'émigration dans le Rif marocain (XIX-XX e siècle). Une approche historique, visions croisées à travers le Détroit, Universidad de Murcia, Espagna, pp 15-37

BONAVENTURE, K., (2000), Africains de Belgique, de l'indigène à l'immigré, Revue Hommes et Migrations, n° 1228, p.62-67. Consulté le 8/03/2016 sur le site http://www.hommes-et-migrations.fr/docannexe/file/1228/1228_07.pdf

Sous la dir. BRIBOSIA, E. & REA, A. (2002), Les nouvelles migrations, un enjeu européen, éditions complexe, Belgique.

DALLE, I. (2004), Les trois rois, la monarchie marocaine, de l'indépendance à nos jours, éditions Fayard, France, p. 130.

GUERRAOUI, Z, Prise en charge de sujets en situation interculturelle, le journal des psychologues n° 290, pp.18-21.

LE GOFF, J. (1988), Histoire et mémoire, édition Gallimard, France. Le Goff est un historien français qui s'est intéressé à l'histoire des mentalités, son approche se base sur l'anthropologie historique de l'occident médiéval.

[2] « Les candidats ayant effectué au moins deux mois de travaux souterrains dans une mine de charbon, la limite d'âge est portée à 40ans. »

LESTHAEGHE, R (2000), Communities and generations. Turkish and Moroccan populations in Belgium, Brussels, VUB University press

Sous la dir. MEDHOUNE, A et al. (2015), L'immigration marocaine en Belgique. Mémoires et destinées, ALBERT, M, Immigrer pour travailler… et peupler, éditions couleur libres asbl, Belgique, p.58.

MORELLI, A. (2015), colloque des 50 ans d'immigration marocaine, Université ouverte, Charleroi.

MOURAD, KE, (1972), Le Maroc à la recherche d'une évolution, éditions Sinbad, Maroc, p.66

OUALI, N. (ed) (2004), Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine en Belgique, Bruylant Academia, Belgique.

REA, A & MARTINIELLO, M. (2012), Une brève histoire de l'immigration en Belgique, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique, p. 14.

RIVET, D. (1999), Le Maroc de Lyautey à Mohammed V, le double visage du protectorat, éditions Denoël, France, p. 356.

SHOONVAERE, Q. (2014), Belgique-Maroc: 50 années de migration, étude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique, consulté le 1er mars 2015, sur le sité http://www.diversite.be/sites/default/files/documents/publication/maroc_fr_avec_cover_0.pdf.

TILBURG UNIVERSITY

Les Marocains aux Pays-Bas

Extra, G.; de Ruiter, J.J.

Published in:
L'émigration marocaine vers l'Europe

Publication date:
1993

Link to publication

Citation for published version (APA):
Extra, G., & de Ruiter, J. J. (1993). Les Marocains aux Pays-Bas: Données générales et situation linguistique. Dans *L'émigration marocaine vers l'Europe* (p. 85-99). (Cahiers du C.E.M.M.M. (Centre d'Études sur les Mouvements Migratoires Maghrébins); Numéro 2). Rectorat de l'Université Mohammed Ier.

General rights
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal

Take down policy
If you believe that this document breaches copyright, please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 27. mai. 2020

Cahiers du Centre d'Etudes sur les Mouvements
Migratoires Maghrébins - N°2 1993
Université Mohammed Ier - Oujda - MAROC

LES MAROCAINS AUX PAYS-BAS:
données générales et situation linguistique.*

Guus EXTRA et Jan Jaap DE RUITER **

Introduction :

Les Pays-Bas ont toujours été un pays d'accueil pour beaucoup d'immigrants. Dans le siècle d'or (c'était dans le 17e siècle) 10% de la population néerlandaise était d'origine étrangère. Après ce temps là le chiffre diminuait pour augmenter maintenant jusqu'à 5 à 7 pour cent. C'était au commencement des années soixante que l'immigration devenait plus grande que l'émigration. Les Pays-Bas entraient en une période de développement et d'expansion économique. On avait besoin des travailleurs et on allait aux pays méditerranéens en particulier pour recruter des travailleurs. Au Maroc on avait recruté en particulier dans la région du Rif. On estime le pourcentage des Rifains sur les Marocains résidants aux Pays-Bas maintenant à 70%.

Notre article est divisé en deux parties: la première partie présente des données générales sur les minorités aux Pays-Bas, les Marocains en particulier et la deuxième partie donne un aperçu sur la situation linguistique de la deuxième génération des Marocains d'après une recherche récente du département de Langue et Minorités de l'Université de Tilburg.

1 - Données générales sur les Marocains aux Pays-Bas.

1.1 - Statistiques générales.

Les statistiques courantes des groupes ethniques aux Pays-Bas sont basées sur des critères traditionnels comme la nationalité et le pays de naissance. Toutefois ces deux critères souffrent d'une érosion du temps à cause du processus de la naturalisation et les naissances aux Pays-Bas.
D'ailleurs, il y a des groupes qui ont eu la nationalité néerlandaise dès leur naissance comme tous les Antillais et une partie des Surinamais. Comment résoudre le problème d'obtenir des statistiques fiables? Comme dans les autres pays de l'Europe occidentale on n'a pas aux Pays-Bas une tradition de recensement de toute la population. Récemment, le Ministère de l'Intérieur des Pays-Bas a essayé de réduire l'érosion croissante des statistiques des

---

* présenté à la 2ème rencontre sur les mouvements migratoires maghrébins
** Département de Langue et Minorités. Université de Tilburg, Pays-Bas

groupes ethniques en proposant les trois critères suivants pour déterminer toutes les statistiques municipales (cf. Extra à paraître; Extra et Verhoeven, 1993; Fernandes Mendes, 1991):

1 pays de naissance de l'individu, son père et sa mère,
2 nationalité de l'individu, son père et sa mère,
3 détermination catégorique de lui-même dans un certain groupe ethnique .

La détermination catégorique de lui-même est caractérisée par le désavantage qu'elle est subjective et qu'on peut se catégoriser soi-même dans plusieurs catégories. Enfin le ministère a décidé de baser les statistiques comme épreuve sur le critère combiné de pays de naissance et la nationalité (1 et 2). Avant de présenter des statistiques basées sur ces deux premiers critères (tableau 2) nous offrons des chiffres sur les groupes ethniques aux Pays-Bas basés sur la nationalité des individus seulement pour les années 1989 - 1990 (tableau 1).

Nationalité	1989	1990
Chiffres absolus		
Pays-Bas	14 181 571	14 250 656
la Grèce	4 303	4 456
l'Italie	15 988	16 745
la Yougoslavie ancienne	12 135	12 824
le Portugal	8 037	8 0401
Espagne	17 381	17 429
la Turquie	176 547	191 455
les Iles du Cap-Vert	2 367	2 341
le Maroc	139 212	147 975
la Tunisie	2 677	2 441
Total des nationalités non-néerlandaises	378 647	403 706
Indices (en 1986=100)		
Pays-Bas	101	102
la Grèce	114	118
l'Italie	90	94
la Yougoslavie ancienne	104	109
le Portugal	108	108
Espagne	91	92
la Turquie	113	122
les Iles du Cap-Vert	109	108
le Maroc	120	127
la Tunisie	102	93
Total des nationalités non-néerlandaises	112	120

Tableau 1.: *Croissance longitudinale de la population des Pays-Bas basée sur le critère de la nationalité de janvier 1989 et janvier 1990 (basée sur un indice de 100 dans l'année 1986; source Roelandt et al. 1991: 18)*

Parce que notre objet d'étude se limite aux Marocains en particulier nous ne voulons pas traiter tous les groupes plus à fond. Des pays méditerranéens les Turcs et les Marocains sont les plus nombreux: leur total est presque 340.000. On voit aussi que la croissance des groupes turcs et marocains est la plus importante. Avec un indice de 100 en 1986 la croissance des Marocains est plus de 25% et celle des Turcs est plus de 20%. ça leur rend les plus grands groupes non-indigènes aux Pays-Bas après les Surinamais (voir tableau 2) et en même temps ils sont les plus grands groupes méditerranéens. Une autre donnée qui n'est pas dans les tableaux 1 et 2 est la division d'âges des Marocains. On voit qu'il y a une surreprésentation des jeunes et des hommes. Le groupe des Marocains constituait en 1990 : 56% d'hommes et 30% de moins de 10 ans. La majorité des Marocains, c'est-à-dire 49%, vivent dans les 4 grandes villes: Amsterdam, Utrecht, Rotterdam et La Haye.

Dans le tableau suivant on voit les chiffres basés sur les deux critères (1 et 2) discutés précédemment.

Groupes	Nationalités	Pays de n.de l'individu(i)	Pays de n.du père (p)	Pays de n.de la mère (m)	Pays de n. combiné i/p/m
Hollandais	14 250 656	13 725 771	13 361 591	13 228 155	12 667 804
Grècs	4 456	5 236	7 535	5 455	9 200
Italiens	16 745	14 134	27 185	16 114	31 403
Yougoslaves (anciens)	12 824	14 475	19 275	20 594	24 232
Portugais	8 040	7 885	10 181	9 582	11 542
Espagnols	17 429	17 560	23 380	21 729	28 724
Turcs	191 455	141 250	202 897	199 396	205 898
Antillais/Arubiens	0	56 063	49 613	52 510	81 079
Surinamais	14 609	157 054	205 010	205 799	236 995
Cap-Verdiens	2 341	7 957	11 956	11 848	12 254
Marocains	147 975	115 488	164 058	159 657	167 810
Tunisiens	2 441	2 647	4 040	2 944	4 606
Chinois	6 163	21 319	33 551	30 988	35 899
Vietnamiens	5 1 94	7 170	7 901	8 110	8 735
Autres	212 246	598 565	764 401	919 693	1 366 393
Total	14 892 574	14 892 574	14 892 574	14 892 574	14 892 574
Total excepté les Hollandais	641 918	1 166 803	1 530 983	1 664 419	2 224 770

Tableau 2.: *Statistiques basées sur nationalité et pays de naissance (n.) de l'individu, de son père et de sa mère de janvier 1990 (source: Roelandt et al., 1991:25)*

Si on compare les données statistiques du tableau 1 avec les données du tableau 2 on voit que le critère du pays de naissance combiné conduit aux différences remarquables dans les quantités des habitants indigènes et non-indigènes aux Pays-Bas. ça veut dire qu'employer le critère combiné résulte

en des chiffres plus valables et fiables. Il y a d'autres groupes ethniques aux Pays-Bas qui ne sont pas mentionnés dans les tableaux. On ne peut qu'en donner des estimations. Les critères pour ces estimations ne sont pas très clairs. Roelandt et al. (1991) présentent des estimations pour 1987/1988 pour les Moluquois (35.000), les refugiés (18.070), les applicants d'asile (8.350) et les tsiganes (3.700).

1.2 - Statistiques de l'enseignement.

Les enfants des travailleurs marocains et turcs entrent dans les écoles néerlandaises aussi. Quand on regarde les chiffres (au commencement des années 80) des élèves dans divers types d'enseignement secondaire, on observe une sous-représentation dans les formes supérieures et une surreprésentation dans les formes élémentaires. Maintenant (en 1992/1993) un changement faible a commencé. Tout cela se voit dans les tableaux 3 et 4.

genre d'enseignement	Néerlandais	Turcs	Marocains
enseignement élémentaire 1988/1989(BO)	1 331 318	33 688	33 753
enseignement special 1987/1988 (S(V)O)	99 894	1 910	2 312
en. secondaire général 1986/1987(AVO)	754 732	5 503	3 757
en. professionel élémentaire 1986/1987(LBO)	311 485	7 041	6 378
en. professionel secondaire 1986/1987(MBO)	284 345	1 136	705
en. professionel supérieur 1987/1988 (HBO)	157 619	235	67
enseignement universitaire 1987/1988(WO)	175 854	239	122

Tableau 3 : *Participation dans l'enseignement de trois groupes ethniques (en chiffres absolus; source: Ankersmit et al. 1989/1990 et Muus 1989/1990)*

	Etudiants turcs			Etudiants marocains		
genre d'école	84/85	85/86	86/87	84/85	85/86	86/87
AVO	100	118	124	100	128	135
LBO	100	96	83	100	102	88
MBO	100	119	155	100	130	211
HBO	100	109	108	100	124	117
WO		100	116		100	140

Tableau 4 : *Indices (en %) pour la mesure de participation en trois années consécutives dans les écoles de l'enseignement secondaire (source: Ankersmit et al. 1989/1990 et Muus 1989/1990)*

Quant aux Marocains on voit dans le tableau 4 les indices pour la participation dans plusieurs formes de l'enseignement secondaire. Dans la forme la plus basse l'AVO (enseignement secondaire général) l'augmentation est de 100 en

84/85 à 135 en 86/87 mais aussi on voit que dans les autres formes (plus hautes) les chiffres sont augmentés. Elle signifie qu'en temps l'échelonnement est devenu plus grand. La répartition des élèves est devenue plus stable. Tout de même le nombre des étudiants marocains dans l'enseignement universitaire n'est pas très élevé. Il s'agit de 122 étudiants marocains en 1989/1990 seulement. Les Marocains ne se distinguent pas par des taux croissants dans les plus hautes formes et de l'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire.

1.3 - L'Enseignement de la Langue Propre (ELP)

Les élèves marocains sont parmi les autres élèves des groupes ethniques aux Pays-Bas qui peuvent bénéficier de *l'enseignement de la propre langue* (ELP). Spécifiquement ce sont les enfants appartenants aux groupes suivants qui ont le droit de suivre cet enseignement pendant la période de l'enseignement primaire:

* les enfants dont un des parents et d'origine moluqoise;
* les enfants des ouvriers des huit pays méditerranéens (le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Yougoslavie ancienne, la Grèce, la Turquie, la Tunisie, le Maroc);
* les enfants des réfugiés.

La durée des leçons est de 2,5 heure par semaine. L'organisation de cette forme d'enseignement n'est pas encore achevée. On a eu beaucoup de discussions sur sa validité, sa valeur et son contenu.
Néanmoins l'enseignement de la langue propre (ELP) est offert aux groupes mentionnés depuis 1974. Dans l'ELP aux enfants marocains, la langue enseignée est la langue arabe standard.
Néanmoins on utilise l'arabe marocain dialectal et aussi le berbère comme langue d'instruction.
Dans le tableau 5 nous présentons la mesure de la participation dans l'ELP pour les Marocains et les Turcs dans les écoles de l'enseignement primaire en 1990 et 1991 (source: Ministère de l'Education).

	1990			1991		
Pays	total N	total ELP	%	total N	total ELP	%
la Turquie	38294	31328	82	40187	32297	80
le Maroc	38867	27506	71	40728	28266	69

Tableau 5 : *Mesure de la participation dans l'ELP aux écoles de l'enseignement primaire en 1990 et 1991 (total N =total des élèves; total ELP =total des élèves qui sont ELP; source: Ministère de l'Education)*

Depuis 1988-1989 c'est aussi possible de prendre l'arabe ou bien la langue

turque comme matière à option dans les écoles de l'enseignement secondaire. Le tableau 6 donne un aperçu sur la mesure de la participation pour les 5 classes de l'enseignement secondaire dans l'année 1991-1992.

Langue	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
L'arabe	1545	1133	889	394	5	3966
Le turc	1274	949	757	394	4	3378

Tableau 6 : *Mesure de la participation dans l'ELP dans les écoles secondaires en 1991 - 1992, classes 1-5 (source: Ministère de l'Education)*

Il n'y a pas encore beaucoup d'élèves dans les classes supérieures cela peut être rattaché au fait que l'ELP n'est introduit que récemment dans l'enseignement secondaire. Les effets de l'ELP dans l'enseignement secondaire ne sont pas encore connus.

2 - Recherches linguistiques.

Aux Pays-Bas on s'occupe dans le monde universitaire et linguistique à beaucoup de recherches linguistiques. ça veut dire que dans les années 70 et 80 on s'est beaucoup intéressé à l'acquisition de *la langue néerlandaise* par les immigrants. Dans la politique linguistique des Pays-Bas on a toujours accentué l'importance de la maîtrise de cette langue afin de pouvoir participer actuellement à la société néerlandaise. ça évoque un étonnement parce que les Hollandais sont renommés par leur connaissance des langues mais ils insistent sur le fait que les migrants résidants dans leur pays apprennent leur langue afin de participer totalement à la société néerlandaise. Dans la même perspective on regarde les groupes non-indigènes (surtout ceux avec un statut socio-économique plus bas) comme des groupes avec un retard dans presque tous les domaines de la vie. Nous ne nous occupons pas ici des domaines socio-économiques mais seulement du domaine linguistique. On a l'attitude de considérer les langues non-indigènes comme inférieures ou pas-valables dans la société officiellement appelée multi-raciale ou multi-linguistique. On ne veut pas reconnaître que les langues non-indigènes donnent une plus-value à une telle société. C'est à cause de cela que le département de Langue et Minorités à Tilburg s'engage. Il cherche à atteindre la reconnaissance des langues non-indigènes. Pour obtenir cela, le département effectue beaucoup de reherches linguistiques sur la situation linguistique des minorités.

2.1 Le bilinguisme et le succès à l'école.

Une de ces recherches est le projet "**le bilinguisme et le succès à l'école**", effectué par Jan Jaap de Ruiter (pour la partie marocaine), Rian Aarts (pour la partie turque) et Ludo Verhoeven (comme chercheur général;

voire aussi Aarts, De Ruiter & Verhoeven, 1992 et Aarssen, De Ruiter & Verhoeven, 1993). Il s'agit de développer un examen final dans la langue arabe et la langue turque pour les enfants marocains et turcs dans la dernière classe de l'enseignement élémentaire. La plupart de ces enfants ont suivi l'ELP. En développant ce test on voudrait aussi réunir des données socio-linquistiques sur les élèves qui participaient à la recherche. La recherche comprenait des élèves aux Pays-Bas et au Maroc. Notre article présente les résultats du test de la langue arabe (2.1.1) et quelques une de ces données (2.1.2). Nous avons l'intention de publier cette recherche en langue française. Les données dans l'article ne présentent qu'une image première approche des résultats de la recherche.

2.1.1 Les résultats du test de la langue arabe.

Nous avons développé ce test de la langue arabe et après un stade d'expérimentation nous l'avons élargi. Le test est constitué de six tâches differentes. Quatre tâches testent la connaissance de la langue arabe standard. Les deux autres s'occupent de l'arabe marocain dialectal. Les tâches sur l'arabe standard s'appellent *technique de la lecture* (présentée dans le tableau par 1.1) *l'ortographe et construction de la phrase* (1.2), *connaissance du vocabulaire de l'arabe standard* (2.1) et *compréhension de texte* (2.2. Les deux tâches sur l'arabe dialectal s'appellent *connaissance du vocabulaire de l'arabe marocain dialecal* (3.1) et *instruction* (3.2). Nous avons fait subir le test aux élèves marocains aux Pays-Bas et au Maroc. Aux Pays-Bas il s'agissait de 222 élèves dont 108 garçons et 114 filles; leur âge moyen était 12-10 ans. Ils fréquentaient 68 écoles différentes. Au Maroc on avait 242 élèves dont 92 garçons et 150 filles; leur âge moyen était 12-02. Ils fréquentaient six écoles différentes: six à Rabat et deux à Nador. Dans le tableau 7, on peut voir les différentes tâches du test et les résultats des élèves.

	I	II	A	B	C	D	E	F
1.1	79	92	96	92	95	93	88	91
1.2	30	66	60	60	75	65	65	65
2.1	32	77	82	76	86	78	74	71
2.2	49	91	93	88	95	94	87	88
3.1	60	82	82	82	84	82	81	80
3.2	52	79	84	81	76	78	79	77

Tableau 7 *.Les résultats du test de la langue arabe aux Pays-Bas et au Maroc en pourcentage des réponses correctes (légende: (horizontal) les tâches: 1.1 =technique de la lecture, 1.2 =l'ortographe et construction de la phrase, 2.1 =connaissance du vocabulaire de l'arabe standard, 2.2 =compréhension de texte, 3.1 =connaissance du vocabulaire de l'arabe marocain dialectal, 3.2 =instruction; (vertical) les élèves: I =aux Pays-Bas, total =222 élèves; II =au Maroc, total =242 élèves; A = école 1 à Rabat, 32 élèves; B = école 2 à Rabat, 40 élèves; C = école 3 à Rabat, 44 élèves; D = école 4 à Rabat, 28 élèves; E = école 5 à Nador, 48 élèves; F = à école 6 à Nador, 50 élèves).*

On voit que les élèves marocains au Maroc ont des résultats bien meilleurs que ceux de leurs compatriotes aux Pays-Bas. Surtout au niveau de l'ortographe, la construction de la phrase et la connaissance du vocabulaire de l'arabe standard, la connaissance des élèves aux Pays-Bas est basse et faible. Sur les autres tâches leurs moyennes sont un peu plus élevées mais ils n'atteingnent pas les moyennes de leurs compatriotes au Maroc. ça ne nous étonne pas puisque les élèves au Maroc sont confrontés dans leurs maisons et dans les écoles avec la langue arabe beaucoup plus que ne le sont les enfants marocains en Hollande. Dans une telle perspective on peut être satisfait des résultats sur les autres tâches. Leur connaissance, leur maîtrise de la langue arabe standard et du dialecte n'ont pas encore disparu et dans la prochaine section on verra en plus que les élèves aux Pays-Bas attribuent encore beaucoup d'importance à la langue arabe.

2.1.2 Caractéristiques des élèves marocains aux Pays-Bas et au Maroc.

Dans nos questionnaires nous avons soumis les élèves des Pays-Bas et du Maroc ainsi que leurs enseignants à plusieurs questions sur leur position sociolinguistique. Nous présentons ici leurs réponses aux questions sur leur orientation social-culturelle. Nous leurs avons posé d'autres questions sur d'autres terrains aussi (social, économique, scolaire etc.). Pour celes-ci nous renvoyons les lecteurs aux articles à venir. En expliquant les résultats, il faut réfléchir que si on utilise des questionnaires, les réponses peuvent être influencées par la *désirabilité sociale*. Peut-être les élèves donnent des réponses qu'ils considèrent le mieux convenir à l'intervieweur. De l'autre côté on perçoit dans les réponses un fil conducteur et avec des *techniques statistiques* on peut fixer la fiabilité des données. Les élèves pouvaient répondre aux questions sur des *échelles mobiles*. ça veut dire que sur toutes les questions, on avait offert aux élèves quatre ou cinq choix sur les échelles mobiles. Les élèves devaient choisir la réponse qui était la plus appropriée à leur avis.

Aux Pays-Bas

D'abord nous présentons les résultats pour les élèves marocains aux Pays-Bas. Il s'agit ici des tableaux 8-13. Après cela nous présentons les résultats sur les élèves marocains au Maroc (tableaux 14-19). En premier, on a demandé quelques questions sur l'usage des langues.

Orientation socio-culturelle.

La langue usage

	1	2	3	4	5	∑
n	3	4	43	40	124	214
%	1,4	1,9	20,1	18,7	57,9	100

Tableau 8. *Langue dans laquelle les élèves lisent des journaux et des livres à la maison (M =le total; n =le nombre des élèves; % =le nombre des élèves exprimé en pourcentage; moyenne = 4,30; écart-type=95)*

Réponses possibles:
1 = L'arabe standard seulement
2 = en général l'arabe standard et parfois le néerlandais
3 = l'arabe standard autant que le néerlandais
4 = en général le néerlandais et parfois l'arabe standard
5 = le néerlandais seulement.

Sur la première question sur la *langue dans laquelle les élèves lisent les journaux et les livres à la maison* , on voit que presque 60% lisent des journaux et des livres en langue néerlandaise, seulement. 20% les lisent en langue arabe autant que le néerlandais.

	1	2	3	4	5	Σ
n	13	2	24	31	145	215
%	6,0	0,9	11,2	14,4	67,4	100

Tableau 9. *Langue dans laquelle les élèves écrivent des lettres etc. (moyenne =4.36; écart-type = 1,11; pour la légende voir le tableau précédent)*

Concernant la question sur la langue dans laquelle les élèves écrivent des lettres etc. on voit qu'un pourcentage plus grand (67%) n'écrit qu'en langue néerlandaise. Une très petite minorité écrit des lettres en langue arabe seulement (6%).

	1	2	3	4	5	n
AM %	43,6	23,4	11,5	17,0	4,6	218
TM %	45,9	23,4	9,6	17,0	4,1	218
NL %	15,6	34,9	18,4	28,4	2,8	218

Tableau 10..L*a langue parlée des élèves avec frères et soeurs (AM =l'arabe marocain dialectal; TM =le tamazight; NL =le néerlandais; moyenne AM =1.16; écart-type =1.27; moyenne TM =1.10; écart-type =1.27; moyenne NL =1.68; écart-type =1.13)*
1 =rangée AM: seulement TM ou NL; rangée TM: id. AM ou NL; rangée NL: id. AM ou TM.
2 =rangée AM: plus de TM ou NL que AM; rangée TM: plus de AM ou NL que TM; rangée NL: plus de AM ou TM que NL; ou les trois sans préférence
3 =rangée AM: autant AM et/ou NL; rangée TM: idem TM et NL; rangée NL: idem NL et AM ou TM.
4 =rangée AM: plus de AM que NL ou TM; rangée TM: plus de TM que NL ou AM; rangée NL: plus de NL que AM ou TM
5 =seulement la langue de la première colonne

	1	2	3	4	5	n
AM %	59,5	23,3	6,2	8,6	2,4	210
TM %	71,0	18,1	4,3	4,3	2,4	210
NL %	6,2	15,7	9,5	32,9	35,7	210

Tableau 11..*La langue parlée des élèves avec leurs amis/amies (moyenne AM =.71; écart-type =1.07; moyenne TM =.49; écart-type =.94; moyenne NL =2.76; écart-type =1.26; la légende est identique à la légende du tableau précédent)*

Les tableaux 10 et 11 donnent une idée sur les langues parlées par les élèves. Les tableaux sont un peu difficile à comprendre parce que les élèves avaient le choix entre trois langues, l'arabe marocain, le tamazight et le néerlandais. On voit, en bref, que les élèves utilisent le néerlandais plus que le tamazight et l'arabe marocain avec des amis plus qu'avec les soeurs et frères. Pour mieux comprendre les moyennes sont significatives: AM =1.16 et .71; TM =1.10 et 49; NL =1.68 et 2.76. Si la moyenne est plus haute, l'usage est plus haut aussi. Alors on voit que dans la maison l'usage de l'arabe marocain et le tamazight est plus haut que hors de la maison. En tout cas, le néerlandais est dominant aussi bien dans la maison qu'en dehors de la maison.

Orientation socio-culturelle.

Langue: attitude

Les autres questions concernaient l'attitude à l'égard des langues. On avait posé les deux questions suivantes

	1	2	3	4	5	Σ
n	35	30	131	8	11	215
%	16,3	14,0	60,9	3,7	5,1	100

Tableau 12..*La langue que les élèves considèrent la plus importante (moyenne =2.67; écart-type = 96)*

1 = l'arabe standard est la langue la plus importante
2 = l'arabe standard est un peu plus important que le néerlandais
3 = tous les deux sont assez importants
4 = le néerlandais est un peu plus important que l'arabe standard
5 = le néerlandais est la langue la plus importante

	1	2	3	4	5	Σ
n	53	42	105	10	5	215
%	24,7	19,5	48,8	4,7	2,3	100

Tableau 13. La langue que les élèves considèrent la plus belle (moyenne =2.40; écart-type =.98)

1 = l'arabe standard est la plus belle langue

2 = l'arabe standard est un peu plus beau que le néerlandais
3 = tous les deux sont assez beaux
4 = le néerlandais est plus beau que l'arabe standard
5 = le néerlandais est la plus belle langue

La première question était sur l*a langue que les élèves considèrent la plus importante*. On voit que la majorité considère l'arabe standard et le néerlandais assez importants. En même temps on voit que 30% considèrent l'arabe plus important que le néerlandais. On voit la même image mais amplifiée à travers la question suivante sur la langue que les élèves considèrent la plus belle. 50% considèrent l'arabe et le néerlandais assez beaux mais 25% considèrent l'arabe la plus belle langue et 19% plus belle que le néerlandais. En conclusion, on voit une dichotomie: dans leur vie quotidienne ils utilisent le néerlandais (tableaux 8-11) de façon dominante mais dans leur attitude ils favorisent l'arabe standard (tableaux 12-13).

Au Maroc
Maintenant nous passons aux données du Maroc. Evidemment on présentait aux élèves au Maroc des choix différents pour réponses que pour les réponses aux Pays-Bas. Aux Pays-Bas on avait incorporé dans la plupart des échelles une opposition de l'arabe standard et le néerlandais, au Maroc cette oppostion concernait l'arabe standard et le français.

Oientation socio-culturelle
La langue :usage

	1	2	3	4	5	Σ
n	70	101	27	30	3	231
%	30,3	43,7	11,7	13	1,3	100

Tableau 14. *Langue dans laquelle les élèves lisent des journaux et des livres à la maison (moyenne=2.11; écart-type=1.02)*

1 = l'arabe standard seulement
2 = en général l'arabe standard et parfois le français
3 = l'arabe standard autant que le français
4 = en général le français et parfois l'arabe standard
5 = le français seulement

Pour la langue de lecture, on voit que l'arabe est dominant. 75% ont choisi les réponses '1' ou '2'.

	1	2	3	4	5	Σ
n	127	56	10	20	1	214
%	59,3	26,2	4,7	9,3	0,5	100

Tableau 15. *Langue dans laquelle les élèves écrivent des lettres etc. (moyenne =1.65; écart-type = 97; pour la légende voir le tableau précédent)*

On voit la même image chez la question sur la langue écrite. Ici aussi 75% ont choisi le `1' ou le `2'. Si on met le néerlandais à la position du français (cf tableaux 8-9) on voit que comparativement le néerlandais en Hollande est plus dominant et plus fort que le français au Maroc et que l'arabe est plus dominant au Maroc qu'aux Pays-Bas.

	1	2	3	4	5	6	Σ
n	156	26	9	14	29	4	238
%	65,5	10,9	3,8	5,9	12,2	1,7	100

Tableau 16. *La langue parlée des élèves avec leurs frères et soeurs (moyenne =1.93; écart-type = 1.52)*
1 = l'arabe marocain dialectal seulement
2 = en général l'arabe marocain dialectal et parfois le tamazight
3 = l'arabe marocain dialectal autant que le tamazight
4 = en général le tamazight et parfois l'arabe marocain dialectal
5 = le tamazight seulement
6 = le français seulement

	1	2	3	4	5	6	Σ
n	185	26	9	8	8	3	238
%	77,4	10,9	3,8	3,3	3,3	1,3	100

Tableau 17 . *La langue parlée des élèves avec leurs amis/amies (moyenne =1.48; écart-type =1.09; la légende est identique à la légende du tableau précédent)*

Quant à la langue parlée au Maroc on voit que la majorité des élèves utilise l'arabe marocain (environ 65% ou 75%) mais qu'une forte minorité utilise le tamazight également.

Orientation socio-culturelle.
Langue:attitude

	1	2	3	4	5	Σ
n	59	28	136	4	12	239
%	24,7	11,7	56,9	1,7	5,0	100

Tableau 18. *La langue que les élèves considèrent la plus importante (moyenne =2.51; écart-type=1.04)*
1 = l'arabe standard est la langue la plus importante
2 = l'arabe standard est un peu plus important que le français
3 = tous les deux sont aussi importants
4 = le français est un peu plus important que l'arabe standard
5 = le français est la langue la plus importante

	1	2	3	4	5	Σ
n	45	10	172	6	8	242
%	18,7	4,1	71,4	2,5	3,3	100

Tableau 19 . *La langue que les élèves considèrent la plus belle (moyenne =2.68; écart-type =.92)*
1 = l'arabe standard est la plus belle langue
2 = l'arabe standard est un peu plus beau que le français
3 = toutes les deux sont assez belles
4 = le français est plus beau que l'arabe standard
5 = le français est la plus belle langue

Quant à la langue la plus importante et la plus belle on voit parmi les élèves au Maroc, la majorité choisit le `3': l'arabe standard est assez important ou beau comme le français. Mais une minorité considère l'arabe plus important et beau que le français. Ici on voit une ressemblance avec les réponses sur ces questions aux Pays-Bas. Là-bas aussi l'arabe standard était la plus importante et la plus belle langue.

Conclusion.

Qu'est-ce qu' on peut conclure de toutes ces données? L'arabe est comparativement dominant au Maroc aussi bien sous la forme écrite que sous la forme parlée. Aux Pays-Bas on voit que les élèves considèrent l'arabe comme une langue importante et belle mais elle n'est pas du tout dominante dans la vie quotidienne. Nous pensons que ces dernières données indiquent un développement dans une direction dans laquelle le néerlandais sera de plus en plus dominant et l'arabe dans une position de plus en plus faible. Pae ailleurs nous pensons que les élèves maintiendront une attitude positive concernant l'arabe standard et c'est pour cela qu'il faut faire aboutir et

maintenir les projets de l'enseignement de la langue arabe dans l'éducation primaire et secondaire aux Pays-Bas (voir 1.3). On aura besoin de cet enseignement dans le futur. En conclusion, la langue arabe et la culture marocaine peuvent être un enrichissement pour la société néerlandaise. Mais il faut faire tous les efforts pour atteindre ce but.

Bibliographie

AARSSEN, J., J.J. DE RUITER & L. Verhoeven (1993). Summative assessment of ethnic group language proficiency, in G. Extra & L.Th. Verhoeven (éds.) Immigrant Languages in Europe.
Clevedon: Multilingual matters, 159-179.

AARTS, R., J.J. DE RUITER & L. Verhoeven (1992). Tweetaligheid en schoolsucces. Tilburg:
Katholieke Universiteit Brabant.

ANKERSMIT, T., T. ROELANDT & J. Veenman (1989/1990). Minderheden in Nederland. Statistisch vademecum. Den Haag: SDU Uitgeverij.

EXTRA, G. (à paraître). The context of ethnic minorities and ethnic minority languages in the Netherlands, in Extra, G. & L. Verhoeven (1993). A bilingual perspective on Turkish and Moroccan children and adults in the Netherlands, in G. Extra & L.Th. Verhoeven (éds.) Immigrant Languages in
Europe. Clevedon: Multilingual matters, 67-100.

FERNANDES MENDES, H. (1991). Concept-nota registratie en rapportage minderhedenbeleid. Den Haag: Staatsuitgeverij.

MUUS, P. (1989/1990). Migration, minorities and policy in the Netherlands. Recent trends and deveopments, Amsterdam: Vrije Universiteit.

ROELANDT, Th, J. Roijen & j. Veenman (1991). Minderheden in Nederland. Statistisch Vademecum 1991. Den Haag : Staatsuitgeverij.

Hommes & migrations
Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1303 | 2013
Diasporas marocaines

Des ajustements différenciés

Comparaison des femmes marocaines immigrées aux Pays-Bas et en France

Hakima Mounir

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2544
DOI : 10.4000/hommesmigrations.2544
ISSN : 2262-3353

Éditeur
Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée
Date de publication : 1 juillet 2013
Pagination : 17-25
ISBN : 978-2-919040-23-0
ISSN : 1142-852X

Référence électronique
Hakima Mounir, « Des ajustements différenciés », *Hommes & migrations* [En ligne], 1303 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2015, consulté le 02 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2544 ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.2544

Tous droits réservés

DES AJUSTEMENTS DIFFÉRENCIÉS

COMPARAISON DES FEMMES MAROCAINES IMMIGRÉES AUX PAYS-BAS ET EN FRANCE

par HAKIMA MOUNIR, *maître de conférences en sociologie, université Paris-Est Créteil (Upec)*

Préserver les traditions de leur pays d'origine constitue une gageure pour les femmes marocaines en situation migratoire. Une étude comparative entre la France et les Pays-Bas montre combien l'identité des migrants marocains se construit en étroite négociation avec les dispositifs sociaux et politiques dominants dans leur société d'accueil. Que celle-ci opte pour le respect des différences culturelles, comme aux Pays-Bas, ou pour une laïcité sans partage, comme en France, il s'agit pour les migrants d'une adaptation par compromis.

La transmission des traditions du pays d'origine en contexte migratoire

Depuis une quinzaine d'années, nous cherchons à comprendre dans quelle mesure les "contextes" différents de l'immigration de femmes marocaines en Europe peuvent avoir une influence sur l'évolution, la transformation ou le maintien et la reproduction des traditions héritées par ces femmes de leur pays d'origine. Ayant étudié cette question pour ce qui est de la France, il nous a semblé intéressant de faire une comparaison avec un pays "non latin", et l'opportunité s'est présentée d'effectuer ce travail aux Pays-Bas[1]. Ce pays présente du point de vue de notre problématique deux différences fortes par rapport à la France : il s'agit d'une monarchie constitutionnelle qui n'est pas réellement laïcisée (les religions y jouent encore un rôle politique officiellement reconnu), et la population marocaine immigrée y vient très majoritairement d'une région spécifique du Maroc, le Rif. Cela introduit d'emblée une forme de "biais" dans notre recherche, puisqu'on peut se demander si les différences relativement marquées que nous avons pu constater dans les populations d'origine marocaine des deux pays ne s'expliquent pas avant tout par les différences d'origine de ces

1. Rapport de recherche réalisé entre 2010 et 2012 pour une association marocaine. Pour cette étude comparative, nous nous sommes basées sur les résultats de nos propres études antérieures, sur une enquête dans plusieurs villes des Pays-Bas, et une enquête complémentaire en région parisienne. Nous avons ainsi interviewé 25 femmes et hommes tantôt séparément, tantôt ensemble aux Pays-Bas, et un nombre équivalent en France. Nous avons dans notre échantillon à la fois des couples mariés depuis longtemps, des couples recomposés, des hommes seuls, des femmes seules, soit par divorce soit par veuvage.

deux populations. Les résultats de notre recherche laissent entendre que l'organisation politique et administrative, mais aussi les cultures nationales et locales, les traditions et les habitudes différentes des deux pays d'accueil concernant le statut de la femme, constituent des facteurs d'explication décisifs pour le maintien d'une forme "d'entre-soi" aux Pays-Bas et des évolutions plus "mixtes" dans le cas de la France.

Données générales de la comparaison France-Pays-Bas

Pour mieux situer les deux contextes d'études, nous exposons quelques éléments de comparaison entre l'histoire de l'immigration aux Pays-Bas et celle en France. Cette histoire est inséparable de celle, souvent très ancienne, des religions, de la colonisation et, plus récemment, du statut de la femme. En matière de religions, les Pays-Bas se sont construit une tradition dite de "tolérance" depuis le XVI[e] et surtout le XVII[e] siècle, accueillant de nombreux étrangers fuyant leur pays d'origine pour des raisons de persécutions religieuses. Les conséquences en sont aujourd'hui paradoxales : d'un côté, cette tolérance explique un certain respect des différences culturelles et religieuses mais, de l'autre, cela va de pair avec la création de séparations qui aboutissent dans certaines villes à des formes de ghetto[2]. Cela se voit aussi dans le système scolaire où l'opposition école publique/école privée n'est pas marquée comme en France par la différence école laïque/école religieuse. Différents systèmes éducatifs coexistent, on peut ainsi parler d'"écoles de quartier" mais aussi d'"écoles pour riches et d'autres pour pauvres", payantes ou non payantes. La manière pacifique dont s'est faite la transition de l'Ancien Régime à la modernité, de la monarchie au capitalisme, explique que l'État néerlandais n'est pas réellement laïcisé, que le protestantisme est la religion officielle de la royauté, que les religions jouent un rôle politique qui reste important.

La communauté marocaine ne représente aux Pays-Bas qu'une minorité de l'immigration, les Turcs étant les plus nombreux. Cette communauté s'est construite après l'indépendance du Maroc, elle est donc relativement récente et a été "négociée" entre l'État néerlandais et la monarchie marocaine.

Pour ce qui est de la colonisation, les Pays-Bas ont colonisé l'Indonésie, les Antilles néerlandaises et le Surinam, mais pas les pays du Maghreb. La communauté marocaine ne représente aux Pays-Bas qu'une minorité de l'immigration, les Turcs étant les plus nombreux. Cette communauté s'est construite après l'indépendance du Maroc, elle est donc relativement récente et a été "négociée" entre l'État néerlandais et la monarchie marocaine, le premier ayant besoin de main-d'œuvre pour l'industrie et les mines, la seconde ayant un certain intérêt à faire sortir une partie de la population pauvre du Rif.

L'histoire de la France se caractérise, en matière de religion notamment, par des persécutions, puis, après la Révolution de 1789 qui s'est faite d'une manière violente et radicale, par une séparation progressive de l'Église et de l'État qui aboutit en 1905 à la laïcisation de la République française et à la confiscation des biens de l'Église. Le système scolaire public va jouer un rôle très important dans la lutte contre la religion dans les esprits. Dans ce sens, le système scolaire français compte beaucoup pour "l'égalité des chances", l'égalité entre les riches et les pauvres, mais aussi entre les filles et les garçons. L'opposition école publique/école privée correspond très souvent à l'opposition école laïque/école religieuse, contrairement à ce qui se passe aux Pays-Bas. Bien que les religions et les débats sur les religions aient fait un retour en force ces dernières années sur la scène politique française, la séparation entre une sphère publique laïque et une sphère privée où chacun est libre de pratiquer la religion de son choix reste maintenue. Les manifestations religieuses sur la voie publique

2. Geert De Vries, *Nederland verandert. Sociale problemen in het begin van de eenentwintigste eeuw*, [*Les Pays-Bas changent. Les tendances sociales et les problèmes au début du XXI[e] siècle*], Amsterdam, Het Spinhuis, 2000.

Jeune mariée en France © Hakima Mounir

sont interdites, comme en témoignent les lois sur le voile (qui n'est pas interdit aux Pays-Bas) et les mesures prises contre la prière dans certaines rues. La colonisation française s'est principalement étendue aux pays du Maghreb, et l'immigration originaire de cette région, qu'on désigne couramment par "musulmane" ou "arabe", est la plus importante en nombre et en pourcentage. Les Marocains sont considérés le plus souvent comme des "Arabes parmi d'autres Arabes". Même si le Maroc n'a pas été colonisé de la même manière que l'Algérie, peu de gens font la différence : l'immigration la plus nombreuse vient donc, en France, de pays anciennement colonisés. La population d'origine marocaine y vient de régions diversifiées, les Rifains y étant minoritaires. Enfin, il faut ajouter à ces données celles qui concernent le statut de la femme aux Pays-Bas et en France. Aux Pays-Bas, la situation est également paradoxale et contrastée, car s'il existe en apparence une longue tradition d'égalité entre les hommes et les femmes, en matière d'accès à l'emploi, de salaires, de non-discrimination, les femmes néerlandaises ayant des enfants travaillent moins que leurs consœurs françaises. Il y a également moins de structures de garde pour la petite enfance en Hollande qu'en France.

Trajectoires, régions d'origine et pays d'accueil différenciés

Le premier constat qui ressort dans la comparaison entre les données d'enquête recueillies en France et aux Pays-Bas est que les politiques d'immigration différentes de ces deux pays semblent produire des formes d'"intégration" et de transformation des traditions assez contrastées. Pour le dire d'une manière tout à fait (trop) schématique : le modèle néerlandais du "respect des différences culturelles" semble surtout avoir pour effet le renforcement de formes de communautarisme très segmentées dans tous les domaines (lieu d'habitation, scolarité, contact au quotidien, etc.)[3], alors qu'en France, le "modèle républicain" semble dans l'ensemble contribuer à des formes de "mélange" des populations d'origines marocaine et française. S'y ajoute un autre élément qui peut être aussi déterminant pour le maintien des traditions marocaines aux Pays-Bas : le modèle de la "femme au foyer" reste malgré tout très prégnant dans ce pays. La participation des femmes à la vie économique est la plus basse de tous les pays d'Europe, exception faite de la Grèce. Même si les femmes travaillent après leur scolarité, une fois mariées et ayant des enfants, la majorité cessent de travailler à l'extérieur du foyer. Alors qu'en France, c'est le modèle de la "femme qui

3. Hans Mahning, "Immigration et émancipation des minorités aux Pays-Bas", *in* Jacqueline Costa Lascoux, Patrick Weil (dir.) *Logiques d'États et immigrations*, Paris, Éditions Kimé, 1999, p. 20.

travaille" qui domine, à la fois dans les représentations et dans les faits. Les femmes marocaines résidant en France ont tendance à copier, souvent inconsciemment, ce modèle. Sur la base de nos premiers entretiens (soulignons que notre expérience est beaucoup plus ancienne en France qu'aux Pays-Bas), on peut relever certaines tendances dominantes dans les familles marocaines aux Pays-Bas (quelle qu'en soit l'origine géographique : Rif ou ailleurs). La localisation des habitats "communautaire" aboutit à une séparation spatiale des habitants d'origine marocaine dans leur ensemble par rapport à la population dite "autochtone". Dans les écoles, par exemple, tous les "non-autochtones" sont regroupés dans les mêmes lieux, désertés par les autochtones[4]. On assiste également à une séparation intra-marocaine dans certains quartiers à dominante marocaine : les originaires du Rif ne fréquentent pas ceux d'autres régions du Maroc.

On trouve en France plus de mariages mixtes, une plus forte intégration des enfants et familles d'origine immigrée, des écoles "mixtes" dans lesquelles des amitiés et des relations amoureuses entre filles et garçons de différentes origines se nouent.

Concernant les mariages, on peut noter le rôle important et persistant des parents dans le choix des conjoints de leurs enfants (sur la base de plusieurs entretiens, des statistiques et de l'entretien avec deux anthropologues, on peut parler de "mariage imposé" et relativement précoce). Des mariages sont apparentés, selon le modèle endogame et "clanique" local (on va chercher un mari ou une femme au village d'origine). Le mariage "local" sert de moyen pour perpétuer les traditions et l'honneur familial ; les couples expriment leur attachement aux traditions et aux "valeurs marocaines" mais, en même temps, certains regrettent que cet attachement les coupe des Néerlandais de souche.On rencontre ainsi dans différentes villes la création de "petits Maroc" en partie artificiels, dans la mesure où, de fait, toute une série de liens obligatoires (scolarité, association, administration) brisent partiellement cet isolement. Cela pourrait expliquer qu'il y ait des tensions extrêmement fortes entre ces deux sortes d'espaces, les espaces "privés" dans lesquels se forme ce qui ressemble parfois à des ghettos, et les espaces publics comme l'école où, malgré la concentration "ethnique" et la ségrégation qu'elle implique, l'idéal de l'égalité entre les filles et les garçons, l'idéal de la réussite scolaire pour les deux, prime. Plutôt qu'une transition qui amènerait des transformations progressives dans les cultures d'origine, on aurait ici affaire à des pratiques de maintien et de reproduction des traditions d'un côté et de rupture radicale de l'autre.

À première vue, il semble que la laïcité dans les institutions scolaires en France incite moins à la ségrégation ethnique que le pluralisme religieux. On trouve en France plus de mariages mixtes, une plus forte intégration des enfants et familles d'origine immigrée, des écoles "mixtes" dans lesquelles des amitiés et des relations amoureuses entre filles et garçons de différentes origines se nouent. En France, la "mixité" continue à être un principe qui, bien que très combattu aussi, demeure un idéal fort défendu.

Entre permanence et changements

L'immigration transforme les rapports dans le couple mais aussi les rôles parentaux. Nous allons nous focaliser sur la sphère de l'autorité parentale qui comprend l'éducation des enfants, la question de la transmission des valeurs, ainsi que le rôle joué par les parents dans les alliances matrimoniales de leurs enfants.

Ce qui frappe dans les récits concernant l'éducation et la place des enfants, c'est qu'en France comme aux Pays-Bas l'enfant paraît "au centre" de la famille[5], et que son éducation est de fait très différente de celle qu'ont reçue les parents eux-

4. Marie-Claire Cécilia, "La tolérance néerlandaise à l'épreuve de l'islam", in *Le Monde diplomatique*, mars 2005.
5. Les couples que nous avons rencontrés ont en moyenne entre 2 et 4 enfants. Par ailleurs, une grande partie d'entre eux nous ont affirmé être originaires de familles nombreuses, comptant entre 6 et 8 enfants.

mêmes. Ces derniers ont souvent travaillé très jeunes, alors que leurs enfants vont encore à l'école à l'âge où eux-mêmes étaient déjà au travail. Ici joue "l'effet génération" : le contraste entre le fait de travailler très jeune ou de poursuivre des études vaut surtout pour la première génération, alors qu'il s'estompe pour les suivantes. Surtout aux Pays-Bas, l'enfant est considéré selon les parents interviewés comme un "roi" : "*Il a le droit à la parole, on ne doit pas lui donner de gifles : et si on ne respecte pas ce modèle, les autorités s'en mêlent*[6]", (père de 54 ans, Pays-Bas).

"*J'étais considérée comme une adulte lorsqu'il s'est agi de travailler et d'aider ma mère, et traitée comme une mineure pour avoir un droit de parole et contester des prescriptions qui étaient souvent injustes…*" (institutrice, mère de 4 enfants, France).

Ce qui est commun aux parents marocains, en France et aux Pays-Bas, est la prise en charge de l'éducation des enfants par les femmes, avec toutefois de subtiles nuances. "*On s'en occupe tous les deux, on s'organise selon nos emplois du temps, on se partage les tâches relatives aux enfants depuis qu'ils sont petits…*" (père de 40 ans, informaticien, Pays-Bas).

"*Il arrive qu'elle fasse un peu plus que moi, mais on est tous les deux présents pour les enfants…*" (père de 42 ans, cadre, France).

En ce qui concerne la répartition des rôles dans le couple et l'autorité parentale, on peut noter que les pères de la deuxième génération assument plus ouvertement leur rôle et participent activement à l'éducation des enfants, contrairement à ceux de la première qui laissaient ce soin aux mères et qui ont connu aussi pour certains des moments de "perte d'autorité" (en cas de chômage, mais aussi parce que décalés par rapport à leurs enfants scolarisés). On constate une plus grande "proximité" entre les pères de la deuxième génération et les enfants : ils n'hésitent pas à afficher leurs sentiments, jouent avec eux, bref sont moins "distants". Mais, paradoxalement, nous avons pu constater que ces pères "modernes" peuvent "abandonner" totalement leurs enfants en cas de divorce. Ce phénomène est plus répandu aux Pays-Bas[7] qu'en France.

Les tâches domestiques restent très largement assumées par les femmes, malgré des discours contraires de la part de certains hommes. Mais ce constat vaut aussi pour les familles françaises ou néerlandaises "de souche".

Une socialisation très genrée

La socialisation des enfants demeure "genrée", au sens où l'on observe des différences marquées entre l'éducation des garçons et celle des filles. Les filles demeurent sous étroite surveillance, alors que les garçons bénéficient de tolérances qui ne leur sont pas accordées (sortir librement le soir, fréquenter des filles, afficher leurs amours). Là aussi les mères jouent un rôle fondamental dans la reproduction des traditions et d'une partie de la domination masculine[8] à travers le contrôle ininterrompu et persistant du corps des filles : la façon de se tenir, de marcher, de parler, de parer, de dévoiler et de cacher le corps. Les filles sont surveillées de près par leurs mères, mais aussi par des voisines qui sont mises à contribution pour "protéger" les filles : "*nos filles*", selon les dires de certaines femmes rencontrées aux Pays-Bas et en France. L'honneur, "le capital social" selon elles, se gagne par la protection et la bonne conduite des filles et plus largement des femmes[9]. "*À Utrecht*[10]*, les gens se*

On constate une plus grande "proximité" entre les pères de la deuxième génération et les enfants : ils n'hésitent pas à afficher leurs sentiments, jouent avec eux, bref sont moins "distants".

6. Abdelmalek Sayad, "Les enfants illégitimes", in *Actes de la recherche en sciences sociales,* vol. 25, 1979, pp. 61-81.
7. Edien Bartels, "Les abandons forcés au Maroc : les femmes abandonnées et des enfants au pays d'origine", in *Cahiers du Centre d'études des mouvements maghrébins* (*Cemimm*), n° 8, "Migrations maghrébines : enjeux actuels et contentieux", 2006.
8. Pierre Bourdieu, *La Domination masculine,* Paris, Seuil, 1998. **9.** Camille Lacoste-Dujardin, *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maghreb.* Paris, La Découverte, 1985. **10.** Une ville située en plein cœur des Pays-Bas, nommée aussi « le petit Maroc » en raison de la présence d'une forte communauté marocaine.

Tableau indiquant le choix du conjoint souhaité par les parents aux Pays-Bas et en France

Type de mariage	Pays-Bas	France
Endogame	15	2
Exogame	2	9
Décision des enfants	8	14

Source : tableau élaboré à partir des résultats des entretiens réalisés par l'auteure aux Pays-Bas et en France.

connaissent, on vient du même village, il y a toujours un cousin dans la rue, on se regarde, on se surveille, on rapporte et on raconte ce que font les enfants des autres, et surtout les filles, on ne raconte pas ce qu'ils font de bon, mais surtout ce qu'ils font de travers. On a une grande famille ici, et on respecte l'honneur de la famille, je le dis devant les enfants" (mère au foyer, 41 ans, 4 enfants, Pays-Bas).

Aux Pays-Bas, la "tolérance" aboutit paradoxalement au fait que les différences culturelles sont beaucoup plus largement admises, surtout quand elles restent cantonnées dans la sphère privée.

Ce qui renforce et perpétue ce contrôle, c'est le fait que les enfants fréquentent des écoles communautaires, tissent des liens souvent avec d'autres enfants de la même communauté, voire de la même "tribu". La politique communautaire et multiculturelle des Pays-Bas et son label "Vivons ensemble/séparément" contribuent peu ou prou à cette situation. Dans la vie quotidienne, la mixité demeure une illusion. Cette situation se reproduit également dans d'autres espaces : l'école, l'éducation des enfants, la socialisation différenciée[11]...

Pour les filles, la question de la virginité reste importante, malgré les modèles environnants qui contredisent cette préoccupation. On peut néanmoins remarquer certaines nuances par rapport aux traditions du pays d'origine, car les lois existantes, les débats sur les violences faites aux femmes, certaines affaires[12] ont sensibilisé les femmes d'origine marocaine et les ont rendues conscientes des limites d'une application trop rigide des traditions. Les débats sur la "liberté et l'égalité des femmes" sont bien plus vifs en France qu'aux Pays-Bas, et on peut observer qu'une partie des mères "ferment les yeux" sur les transgressions de leurs filles.

Aux Pays-Bas, la "tolérance" aboutit paradoxalement au fait que les différences culturelles sont beaucoup plus largement admises, surtout quand elles restent cantonnées dans la sphère privée (l'excision, par exemple, n'y a été interdite que récemment)[13]. Et, plus qu'en France, les parents privilégient pour leurs filles un destin de mère au foyer, donc tentent d'arranger leur mariage, plutôt qu'un diplôme et un travail.

Le choix du conjoint ou du mariage "endogame" tribal

Aux Pays-Bas, les familles étudiées entretiennent entre elles des relations d'autant plus étroites qu'elles sont pour beaucoup parentes. Elles ont construit une sorte de communauté constituée sur la base d'un enchevêtrement parental dont le point de départ se trouve dans le milieu d'origine. Une sorte de catégorie sociale se construit, dont

11. Laure Mistral, *La Fabrique des filles*, Paris, Syros, 2010. **12.** En 2002, Sohaine Benziane, 17 ans, a été brûlée vive à Vitry-sur-Seine.
13. L'excision des filles a été interdite aux Pays-Bas en 2011. Elle est punie d'une peine de douze ans de prison.

le dénominateur commun reste l'appartenance à la même collectivité (Rif) et la reconnaissance de similitudes dans le parcours familial dont le fondement n'est plus d'ordre économique, mais bien plus villageoises et rifaines. Le mariage à l'intérieur de la communauté ainsi constituée reste celui que les parents et surtout les femmes souhaitent à leurs enfants. Aussi, les relations sociales privilégiées avec les membres de la communauté ont-elles pour but de favoriser ces rencontres. Les fêtes, les mariages sont des occasions pour favoriser les rencontres des jeunes. Cette stratégie est clairement annoncée par certaines mères qui ont commencé à développer des relations sociales avec les membres de leur communauté une fois leurs enfants en âge de se marier. La construction d'un réseau matrimonial dans le quartier et dans la ville est un réel garant contre les mariages avec des étrangers que l'immigration rend non seulement probables mais quelquefois inévitables.

"*Je prie Dieu que ma fille épouse un Marocain, un Rifi* [originaire de la région du Rif], *c'est une tradition chez nous et une protection contre les mauvaises rencontres…*" (mère, 4 enfants). Ou encore cette mère qui dit laisser libre choix à ses enfants : "*C'est à eux de choisir, mais s'ils me demandent mon avis, je les encourage à prendre une femme ou un homme de chez nous. C'est mieux…*" Elle-même a épousé un homme désigné par sa famille appartenant au même village. En ce qui concerne la France, 14 parents sur 25 pensent que le mariage des enfants relève de leur choix et 9 encouragent un mariage exogame avec des Algériens, des Tunisiens, des Égyptiens, les nationalités les plus souvent citées par les parents. Par ailleurs, ils ne s'opposent pas à des mariages avec des "Français de souche". Mais, plus que les parents marocains des Pays-Bas, 9 parents recommandent à leurs enfants un mariage exogame. Cela s'explique en partie par le fait qu'en France, les Marocains que nous avons rencontrés proviennent des régions différentes et n'ont pas développé ce sentiment d'appartenance avant tout à une région partageant une langue commune.

Le nombre d'enfants par femme tend à s'aligner sur celui des deux pays d'accueil

Un autre indicateur important des changements dans les pratiques des femmes est le nombre d'enfants par femme, il souligne une évolution des

Tableau représentant le nombre d'enfants par femmes rencontrées aux Pays-Bas et en France

Nombre d'enfants	Pays-Bas		France	
	FF	FT	FF	FT
Pas d'enfants	0	4	0	1
1	0	1	0	3
2	0	3	3	3
3	2	2	2	3
4	3	0	1	1

FF : femmes au foyer et **FT/** femmes qui travaillent.
Source : Tableau élaboré à partir des résultats des entretiens réalisés par l'auteure aux Pays-Bas et en France (échantillon étroit).

représentations de la maternité dans l'immigration et montre une nette transformation des pratiques et des mœurs liées à la reproduction. Ce nombre tend à diminuer autant chez les femmes qui ont une activité professionnelle que chez celles qui restent à la maison. L'idée d'une régulation des naissances fait son chemin. Ces éléments montrent que le modèle traditionnel (femme, mère de 6 à 8 enfants) est abandonné dans l'immigration. Ce qui s'explique par les conditions de vie aux Pays-Bas et en France : cette régulation se fait par une utilisation plus répandue des moyens contraceptifs et des suivis gynécologiques, comme l'ont déclaré une grande partie des femmes.

La natalité aux Pays-Bas n'a cessé de baisser depuis le début de ce siècle, et les années 2006-2007 ne font pas exception. Sur ces deux années, on constate une diminution de près de 7 000 naissances, ce qui porte la baisse à plus ou moins 13 % par rapport à l'année 2000. La cause principale provient du fait que les classes creuses des années 1973-1985 arrivent à l'âge de la procréation et remplacent progressivement les baby-boomers des années 1960-1970. L'évolution actuelle de la natalité y ressemble à celle de l'Allemagne qui, elle aussi et pour les mêmes raisons, subit une importante modification dans ce domaine depuis le début du XXIe siècle.

Le Central Bureau Voor de Statistick (CBS) a enregistré pour l'année 2007 une baisse de 4 100 naissances par rapport à l'année précédente. Le taux de fécondité est de 1,53 pour la même année.

Rituel de mariage marocain aux Pays-Bas
© Hakima Mounir

Vers une adaptation par compromis

Cette contribution a mis en relief qu'il n'y a pas "une seule" forme d'intégration mais plusieurs, avec des distinctions non seulement entre les Pays-Bas et la France, mais au sein même de chacun des deux pays. Ce qui devrait nous amener sur un plan théorique à réviser les problématiques dominantes de l'intégration, largement insuffisantes pour pouvoir rendre compte de la réalité.

La plupart des travaux scientifiques[14] qui s'intéressent à l'intégration considèrent que les traditions et les cultures politiques nationales sont des variables centrales pour en expliquer les formes. Même si des nuances existent d'un auteur à l'autre, l'idée qu'il existerait "une" culture nationale du pays d'accueil et "une" du pays d'origine y est peu ou prou présente.

Or un premier constat de notre enquête est qu'il n'y a ni culture ou politique migratoire globale en France et aux Pays-Bas, ni culture homogène du pays d'origine. À commencer par ce dernier, nous avons pu observer que la "culture tribale" et souvent agricole des habitants originaires du Rif

14. Philippe Dewitte (dir.), "De l'altérité à la différence. L'identité, facteur d'intégration ou de repli ?", in *Immigration et intégration. L'État des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999 ; Dominique Schnapper, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991.

ne produit pas dans les pays d'accueil les mêmes formes d'intégration que les cultures d'habitants originaires d'autres régions du Maroc. Les femmes restées au foyer n'ont pas le même rapport à leurs traditions que celles qui, dès l'origine, travaillaient. Le fait que notre recherche porte sur une immigration relativement récente aux Pays-Bas, et bien plus ancienne en France, change encore la donne.

On a donc affaire à une pluralité différenciée de cultures, de traditions, de conjonctures politiques, d'histoires plus ou moins distinctes ou croisées. Les cultures et politiques nationales et locales s'imposent aux familles immigrées, chacun de leurs membres y a à perdre ou à y gagner, comme c'est le cas pour les femmes et les filles. Certaines contraintes, différentes selon les pays (comme la laïcité ou l'existence d'une religion officielle), sont incontournables, d'autres le sont moins. On constate dès lors des "ajustements" diversifiés et des formes de "bricolage" de nouvelles manières de vivre sauvegardant certains aspects des traditions et en abandonnant d'autres, adaptant certaines habitudes du pays d'accueil. Il s'agit d'une "adaptation par compromis", le compromis se faisant entre une pluralité de facteurs. Ce terme nous semble beaucoup plus pertinent que celui d'intégration ou d'assimilation, bien trop "massifs" pour rendre compte de phénomènes souvent complexes et subtils.

Le pendant institutionnel de ces stratégies des familles immigrées concerne les débats autour des "accommodements raisonnables", inventés d'abord au Québec pour les personnes handicapées. Ce phénomène commence à se développer en Belgique et aux Pays-Bas. Il désigne le fait qu'on accepte des exceptions à certaines règles et à certains principes législatifs ou juridiques afin de reconnaître et d'accepter le "multiculturalisme". Les mesures prises un temps par la mairie de Lille, créant dans les piscines des plages d'ouverture réservées aux femmes à la demande d'associations musulmanes, en sont l'un des exemples français. On entend ici par "raisonnable" des exceptions dûment réfléchies et analysées par des recherches, supposées ne pas remettre en cause les principes fondamentaux du vivre ensemble.

Là aussi les différences entre la France et d'autres pays plutôt anglo-saxons restent importantes. C'est pourquoi il nous semble intéressant de poursuivre les comparaisons géographiques et politiques, mais aussi historiques. Car on doit se demander si les "différences" de traditions et de comportements qu'on peut relever entre les familles immigrées et celles dites "autochtones" ne recouvrent pas également, voire avant tout, la différence classique entre des populations d'origine rurale et d'autres citadines. On aurait ainsi en partie affaire aux décalages historiques "internes" qu'ont connus tous les pays d'Europe. Les approches de l'historienne Michelle Perrot ouvrent des perspectives dans ce sens. Il est assez probable qu'on découvrira par cette comparaison des problèmes voisins de ceux qui ne semblent concerner que l'immigration. ▮

TILBURG UNIVERSITY

Les Marocains aux Pays-Bas

Extra, G.; de Ruiter, J.J.

Published in:
L'émigration marocaine vers l'Europe

Publication date:
1993

Link to publication

Citation for published version (APA):
Extra, G., & de Ruiter, J. J. (1993). Les Marocains aux Pays-Bas: Données générales et situation linguistique. Dans *L'émigration marocaine vers l'Europe* (p. 85-99). (Cahiers du C.E.M.M.M. (Centre d'Études sur les Mouvements Migratoires Maghrébins); Numéro 2). Rectorat de l'Université Mohammed Ier.

General rights
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal

Take down policy
If you believe that this document breaches copyright, please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 27. mai. 2020

Cahiers du Centre d'Etudes sur les Mouvements
Migratoires Maghrébins - N°2 1993
Université Mohammed Ier - Oujda - MAROC

LES MAROCAINS AUX PAYS-BAS:
données générales et situation linguistique.*

Guus EXTRA et Jan Jaap DE RUITER **

Introduction :

Les Pays-Bas ont toujours été un pays d'accueil pour beaucoup d'immigrants. Dans le siècle d'or (c'était dans le 17e siècle) 10% de la population néerlandaise était d'origine étrangère. Après ce temps là le chiffre diminuait pour augmenter maintenant jusqu'à 5 à 7 pour cent. C'était au commencement des années soixante que l'immigration devenait plus grande que l'émigration. Les Pays-Bas entraient en une période de développement et d'expansion économique. On avait besoin des travailleurs et on allait aux pays méditerranéens en particulier pour recruter des travailleurs. Au Maroc on avait recruté en particulier dans la région du Rif. On estime le pourcentage des Rifains sur les Marocains résidants aux Pays-Bas maintenant à 70%.

Notre article est divisé en deux parties: la première partie présente des données générales sur les minorités aux Pays-Bas, les Marocains en particulier et la deuxième partie donne un aperçu sur la situation linguistique de la deuxième génération des Marocains d'après une recherche récente du département de Langue et Minorités de l'Université de Tilburg.

1 - Données générales sur les Marocains aux Pays-Bas.

1.1 - Statistiques générales.

Les statistiques courantes des groupes ethniques aux Pays-Bas sont basées sur des critères traditionnels comme la nationalité et le pays de naissance. Toutefois ces deux critères souffrent d'une érosion du temps à cause du processus de la naturalisation et les naissances aux Pays-Bas.
D'ailleurs, il y a des groupes qui ont eu la nationalité néerlandaise dès leur naissance comme tous les Antillais et une partie des Surinamais. Comment résoudre le problème d'obtenir des statistiques fiables? Comme dans les autres pays de l'Europe occidentale on n'a pas aux Pays-Bas une tradition de recensement de toute la population. Récemment, le Ministère de l'Intérieur des Pays-Bas a essayé de réduire l'érosion croissante des statistiques des

---

* présenté à la 2ème rencontre sur les mouvements migratoires maghrébins
** Département de Langue et Minorités. Université de Tilburg, Pays-Bas

groupes ethniques en proposant les trois critères suivants pour déterminer toutes les statistiques municipales (cf. Extra à paraître; Extra et Verhoeven, 1993; Fernandes Mendes, 1991):

1 pays de naissance de l'individu, son père et sa mère,
2 nationalité de l'individu, son père et sa mère,
3 détermination catégorique de lui-même dans un certain groupe ethnique .

La détermination catégorique de lui-même est caractérisée par le désavantage qu'elle est subjective et qu'on peut se catégoriser soi-même dans plusieurs catégories. Enfin le ministère a décidé de baser les statistiques comme épreuve sur le critère combiné de pays de naissance et la nationalité (1 et 2). Avant de présenter des statistiques basées sur ces deux premiers critères (tableau 2) nous offrons des chiffres sur les groupes ethniques aux Pays-Bas basés sur la nationalité des individus seulement pour les années 1989 - 1990 (tableau 1).

Nationalité	1989	1990
Chiffres absolus		
Pays-Bas	14 181 571	14 250 656
la Grèce	4 303	4 456
l'Italie	15 988	16 745
la Yougoslavie ancienne	12 135	12 824
le Portugal	8 037	8 0401
Espagne	17 381	17 429
la Turquie	176 547	191 455
les Iles du Cap-Vert	2 367	2 341
le Maroc	139 212	147 975
la Tunisie	2 677	2 441
Total des nationalités non-néerlandaises	378 647	403 706
Indices (en 1986=100)		
Pays-Bas	101	102
la Grèce	114	118
l'Italie	90	94
la Yougoslavie ancienne	104	109
le Portugal	108	108
Espagne	91	92
la Turquie	113	122
les Iles du Cap-Vert	109	108
le Maroc	120	127
la Tunisie	102	93
Total des nationalités non-néerlandaises	112	120

Tableau 1.: *Croissance longitudinale de la population des Pays-Bas basée sur le critère de la nationalité de janvier 1989 et janvier 1990 (basée sur un indice de 100 dans l'année 1986; source Roelandt et al. 1991: 18)*

Parce que notre objet d'étude se limite aux Marocains en particulier nous ne voulons pas traiter tous les groupes plus à fond. Des pays méditerranéens les Turcs et les Marocains sont les plus nombreux: leur total est presque 340.000. On voit aussi que la croissance des groupes turcs et marocains est la plus importante. Avec un indice de 100 en 1986 la croissance des Marocains est plus de 25% et celle des Turcs est plus de 20%. ça leur rend les plus grands groupes non-indigènes aux Pays-Bas après les Surinamais (voir tableau 2) et en même temps ils sont les plus grands groupes méditerranéens. Une autre donnée qui n'est pas dans les tableaux 1 et 2 est la division d'âges des Marocains. On voit qu'il y a une surreprésentation des jeunes et des hommes. Le groupe des Marocains constituait en 1990 : 56% d'hommes et 30% de moins de 10 ans. La majorité des Marocains, c'est-à-dire 49%, vivent dans les 4 grandes villes: Amsterdam, Utrecht, Rotterdam et La Haye.

Dans le tableau suivant on voit les chiffres basés sur les deux critères (1 et 2) discutés précédemment.

Groupes	Nationalités	Pays de n.de l'individu(i)	Pays de n.du père (p)	Pays de n.de la mère (m)	Pays de n. combiné i/p/m
Hollandais	14 250 656	13 725 771	13 361 591	13 228 155	12 667 804
Grècs	4 456	5 236	7 535	5 455	9 200
Italiens	16 745	14 134	27 185	16 114	31 403
Yougoslaves (anciens)	12 824	14 475	19 275	20 594	24 232
Portugais	8 040	7 885	10 181	9 582	11 542
Espagnols	17 429	17 560	23 380	21 729	28 724
Turcs	191 455	141 250	202 897	199 396	205 898
Antillais/Arubiens	0	56 063	49 613	52 510	81 079
Surinamais	14 609	157 054	205 010	205 799	236 995
Cap-Verdiens	2 341	7 957	11 956	11 848	12 254
Marocains	147 975	115 488	164 058	159 657	167 810
Tunisiens	2 441	2 647	4 040	2 944	4 606
Chinois	6 163	21 319	33 551	30 988	35 899
Vietnamiens	5 1 94	7 170	7 901	8 110	8 735
Autres	212 246	598 565	764 401	919 693	1 366 393
Total	14 892 574	14 892 574	14 892 574	14 892 574	14 892 574
Total excepté les Hollandais	641 918	1 166 803	1 530 983	1 664 419	2 224 770

Tableau 2.: *Statistiques basées sur nationalité et pays de naissance (n.) de l'individu, de son père et de sa mère de janvier 1990 (source: Roelandt et al., 1991:25)*

Si on compare les données statistiques du tableau 1 avec les données du tableau 2 on voit que le critère du pays de naissance combiné conduit aux différences remarquables dans les quantités des habitants indigènes et non-indigènes aux Pays-Bas. ça veut dire qu'employer le critère combiné résulte

en des chiffres plus valables et fiables. Il y a d'autres groupes ethniques aux Pays-Bas qui ne sont pas mentionnés dans les tableaux. On ne peut qu'en donner des estimations. Les critères pour ces estimations ne sont pas très clairs. Roelandt et al. (1991) présentent des estimations pour 1987/1988 pour les Moluquois (35.000), les refugiés (18.070), les applicants d'asile (8.350) et les tsiganes (3.700).

1.2 - Statistiques de l'enseignement.

Les enfants des travailleurs marocains et turcs entrent dans les écoles néerlandaises aussi. Quand on regarde les chiffres (au commencement des années 80) des élèves dans divers types d'enseignement secondaire, on observe une sous-représentation dans les formes supérieures et une surreprésentation dans les formes élémentaires. Maintenant (en 1992/1993) un changement faible a commencé. Tout cela se voit dans les tableaux 3 et 4.

genre d'enseignement	Néerlandais	Turcs	Marocains
enseignement élémentaire 1988/1989(BO)	1 331 318	33 688	33 753
enseignement special 1987/1988 (S(V)O)	99 894	1 910	2 312
en. secondaire général 1986/1987(AVO)	754 732	5 503	3 757
en. professionel élémentaire 1986/1987(LBO)	311 485	7 041	6 378
en. professionel secondaire 1986/1987(MBO)	284 345	1 136	705
en. professionel supérieur 1987/1988 (HBO)	157 619	235	67
enseignement universitaire 1987/1988(WO)	175 854	239	122

Tableau 3 : *Participation dans l'enseignement de trois groupes ethniques (en chiffres absolus; source: Ankersmit et al. 1989/1990 et Muus 1989/1990)*

	Etudiants turcs			Etudiants marocains		
genre d'école	84/85	85/86	86/87	84/85	85/86	86/87
AVO	100	118	124	100	128	135
LBO	100	96	83	100	102	88
MBO	100	119	155	100	130	211
HBO	100	109	108	100	124	117
WO		100	116		100	140

Tableau 4 : *Indices (en %) pour la mesure de participation en trois années consécutives dans les écoles de l'enseignement secondaire (source: Ankersmit et al. 1989/1990 et Muus 1989/1990)*

Quant aux Marocains on voit dans le tableau 4 les indices pour la participation dans plusieurs formes de l'enseignement secondaire. Dans la forme la plus basse l'AVO (enseignement secondaire général) l'augmentation est de 100 en

84/85 à 135 en 86/87 mais aussi on voit que dans les autres formes (plus hautes) les chiffres sont augmentés. Elle signifie qu'en temps l'échelonnement est devenu plus grand. La répartition des élèves est devenue plus stable. Tout de même le nombre des étudiants marocains dans l'enseignement universitaire n'est pas très élevé. Il s'agit de 122 étudiants marocains en 1989/1990 seulement. Les Marocains ne se distinguent pas par des taux croissants dans les plus hautes formes et de l'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire.

1.3 - L'Enseignement de la Langue Propre (ELP)

Les élèves marocains sont parmi les autres élèves des groupes ethniques aux Pays-Bas qui peuvent bénéficier de *l'enseignement de la propre langue* (ELP). Spécifiquement ce sont les enfants appartenants aux groupes suivants qui ont le droit de suivre cet enseignement pendant la période de l'enseignement primaire:

* les enfants dont un des parents et d'origine moluqoise;
* les enfants des ouvriers des huit pays méditerranéens (le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Yougoslavie ancienne, la Grèce, la Turquie, la Tunisie, le Maroc);
* les enfants des réfugiés.

La durée des leçons est de 2,5 heure par semaine. L'organisation de cette forme d'enseignement n'est pas encore achevée. On a eu beaucoup de discussions sur sa validité, sa valeur et son contenu.
Néanmoins l'enseignement de la langue propre (ELP) est offert aux groupes mentionnés depuis 1974. Dans l'ELP aux enfants marocains, la langue enseignée est la langue arabe standard.
Néanmoins on utilise l'arabe marocain dialectal et aussi le berbère comme langue d'instruction.
Dans le tableau 5 nous présentons la mesure de la participation dans l'ELP pour les Marocains et les Turcs dans les écoles de l'enseignement primaire en 1990 et 1991 (source: Ministère de l'Education).

	1990			1991		
Pays	total N	total ELP	%	total N	total ELP	%
la Turquie	38294	31328	82	40187	32297	80
le Maroc	38867	27506	71	40728	28266	69

Tableau 5 : *Mesure de la participation dans l'ELP aux écoles de l'enseignement primaire en 1990 et 1991 (total N =total des élèves; total ELP =total des élèves qui sont ELP; source: Ministère de l'Education)*

Depuis 1988-1989 c'est aussi possible de prendre l'arabe ou bien la langue

turque comme matière à option dans les écoles de l'enseignement secondaire. Le tableau 6 donne un aperçu sur la mesure de la participation pour les 5 classes de l'enseignement secondaire dans l'année 1991-1992.

Langue	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
L'arabe	1545	1133	889	394	5	3966
Le turc	1274	949	757	394	4	3378

Tableau 6 : *Mesure de la participation dans l'ELP dans les écoles secondaires en 1991 - 1992, classes 1-5 (source: Ministère de l'Education)*

Il n'y a pas encore beaucoup d'élèves dans les classes supérieures cela peut être rattaché au fait que l'ELP n'est introduit que récemment dans l'enseignement secondaire. Les effets de l'ELP dans l'enseignement secondaire ne sont pas encore connus.

2 - Recherches linguistiques.

Aux Pays-Bas on s'occupe dans le monde universitaire et linguistique à beaucoup de recherches linguistiques. ça veut dire que dans les années 70 et 80 on s'est beaucoup intéressé à l'acquisition de *la langue néerlandaise* par les immigrants. Dans la politique linguistique des Pays-Bas on a toujours accentué l'importance de la maîtrise de cette langue afin de pouvoir participer actuellement à la société néerlandaise. ça évoque un étonnement parce que les Hollandais sont renommés par leur connaissance des langues mais ils insistent sur le fait que les migrants résidants dans leur pays apprennent leur langue afin de participer totalement à la société néerlandaise. Dans la même perspective on regarde les groupes non-indigènes (surtout ceux avec un statut socio-économique plus bas) comme des groupes avec un retard dans presque tous les domaines de la vie. Nous ne nous occupons pas ici des domaines socio-économiques mais seulement du domaine linguistique. On a l'attitude de considérer les langues non-indigènes comme inférieures ou pas-valables dans la société officiellement appelée multi-raciale ou multi-linguistique. On ne veut pas reconnaître que les langues non-indigènes donnent une plus-value à une telle société. C'est à cause de cela que le département de Langue et Minorités à Tilburg s'engage. Il cherche à atteindre la reconnaissance des langues non-indigènes. Pour obtenir cela, le département effectue beaucoup de reherches linguistiques sur la situation linguistique des minorités.

2.1 Le bilinguisme et le succès à l'école.

Une de ces recherches est le projet "**le bilinguisme et le succès à l'école**", effectué par Jan Jaap de Ruiter (pour la partie marocaine), Rian Aarts (pour la partie turque) et Ludo Verhoeven (comme chercheur général;

voire aussi Aarts, De Ruiter & Verhoeven, 1992 et Aarssen, De Ruiter & Verhoeven, 1993). Il s'agit de développer un examen final dans la langue arabe et la langue turque pour les enfants marocains et turcs dans la dernière classe de l'enseignement élémentaire. La plupart de ces enfants ont suivi l'ELP. En développant ce test on voudrait aussi réunir des données socio-linquistiques sur les élèves qui participaient à la recherche. La recherche comprenait des élèves aux Pays-Bas et au Maroc. Notre article présente les résultats du test de la langue arabe (2.1.1) et quelques une de ces données (2.1.2). Nous avons l'intention de publier cette recherche en langue française. Les données dans l'article ne présentent qu'une image première approche des résultats de la recherche.

2.1.1 Les résultats du test de la langue arabe.

Nous avons développé ce test de la langue arabe et après un stade d'expérimentation nous l'avons élargi. Le test est constitué de six tâches differentes. Quatre tâches testent la connaissance de la langue arabe standard. Les deux autres s'occupent de l'arabe marocain dialectal. Les tâches sur l'arabe standard s'appellent *technique de la lecture* (présentée dans le tableau par 1.1) *l'ortographe et construction de la phrase* (1.2), *connaissance du vocabulaire de l'arabe standard* (2.1) et *compréhension de texte* (2.2. Les deux tâches sur l'arabe dialectal s'appellent *connaissance du vocabulaire de l'arabe marocain dialecal* (3.1) et *instruction* (3.2). Nous avons fait subir le test aux élèves marocains aux Pays-Bas et au Maroc. Aux Pays-Bas il s'agissait de 222 élèves dont 108 garçons et 114 filles; leur âge moyen était 12-10 ans. Ils fréquentaient 68 écoles différentes. Au Maroc on avait 242 élèves dont 92 garçons et 150 filles; leur âge moyen était 12-02. Ils fréquentaient six écoles différentes: six à Rabat et deux à Nador. Dans le tableau 7, on peut voir les différentes tâches du test et les résultats des élèves.

	I	II	A	B	C	D	E	F
1.1	79	92	96	92	95	93	88	91
1.2	30	66	60	60	75	65	65	65
2.1	32	77	82	76	86	78	74	71
2.2	49	91	93	88	95	94	87	88
3.1	60	82	82	82	84	82	81	80
3.2	52	79	84	81	76	78	79	77

Tableau 7 *.Les résultats du test de la langue arabe aux Pays-Bas et au Maroc en pourcentage des réponses correctes (légende: (horizontal) les tâches: 1.1 =technique de la lecture, 1.2 =l'ortographe et construction de la phrase, 2.1 =connaissance du vocabulaire de l'arabe standard, 2.2 =compréhension de texte, 3.1 =connaissance du vocabulaire de l'arabe marocain dialectal, 3.2 =instruction; (vertical) les élèves: I =aux Pays-Bas, total =222 élèves; II =au Maroc, total =242 élèves; A = école 1 à Rabat, 32 élèves; B = école 2 à Rabat, 40 élèves; C = école 3 à Rabat, 44 élèves; D = école 4 à Rabat, 28 élèves; E = école 5 à Nador, 48 élèves; F = à école 6 à Nador, 50 élèves).*

On voit que les élèves marocains au Maroc ont des résultats bien meilleurs que ceux de leurs compatriotes aux Pays-Bas. Surtout au niveau de l'ortographe, la construction de la phrase et la connaissance du vocabulaire de l'arabe standard, la connaissance des élèves aux Pays-Bas est basse et faible. Sur les autres tâches leurs moyennes sont un peu plus élevées mais ils n'atteingnent pas les moyennes de leurs compatriotes au Maroc. ça ne nous étonne pas puisque les élèves au Maroc sont confrontés dans leurs maisons et dans les écoles avec la langue arabe beaucoup plus que ne le sont les enfants marocains en Hollande. Dans une telle perspective on peut être satisfait des résultats sur les autres tâches. Leur connaissance, leur maîtrise de la langue arabe standard et du dialecte n'ont pas encore disparu et dans la prochaine section on verra en plus que les élèves aux Pays-Bas attribuent encore beaucoup d'importance à la langue arabe.

2.1.2 Caractéristiques des élèves marocains aux Pays-Bas et au Maroc.

Dans nos questionnaires nous avons soumis les élèves des Pays-Bas et du Maroc ainsi que leurs enseignants à plusieurs questions sur leur position sociolinguistique. Nous présentons ici leurs réponses aux questions sur leur orientation social-culturelle. Nous leurs avons posé d'autres questions sur d'autres terrains aussi (social, économique, scolaire etc.). Pour celes-ci nous renvoyons les lecteurs aux articles à venir. En expliquant les résultats, il faut réfléchir que si on utilise des questionnaires, les réponses peuvent être influencées par la *désirabilité sociale*. Peut-être les élèves donnent des réponses qu'ils considèrent le mieux convenir à l'intervieweur. De l'autre côté on perçoit dans les réponses un fil conducteur et avec des *techniques statistiques* on peut fixer la fiabilité des données. Les élèves pouvaient répondre aux questions sur des *échelles mobiles*. ça veut dire que sur toutes les questions, on avait offert aux élèves quatre ou cinq choix sur les échelles mobiles. Les élèves devaient choisir la réponse qui était la plus appropriée à leur avis.

Aux Pays-Bas

D'abord nous présentons les résultats pour les élèves marocains aux Pays-Bas. Il s'agit ici des tableaux 8-13. Après cela nous présentons les résultats sur les élèves marocains au Maroc (tableaux 14-19). En premier, on a demandé quelques questions sur l'usage des langues.

Orientation socio-culturelle.

La langue usage

	1	2	3	4	5	∑
n	3	4	43	40	124	214
%	1,4	1,9	20,1	18,7	57,9	100

Tableau 8. *Langue dans laquelle les élèves lisent des journaux et des livres à la maison (M =le total; n =le nombre des élèves; % =le nombre des élèves exprimé en pourcentage; moyenne = 4,30; écart-type=95)*

Réponses possibles:
1 = L'arabe standard seulement
2 = en général l'arabe standard et parfois le néerlandais
3 = l'arabe standard autant que le néerlandais
4 = en général le néerlandais et parfois l'arabe standard
5 = le néerlandais seulement.

Sur la première question sur la *langue dans laquelle les élèves lisent les journaux et les livres à la maison* , on voit que presque 60% lisent des journaux et des livres en langue néerlandaise, seulement. 20% les lisent en langue arabe autant que le néerlandais.

	1	2	3	4	5	Σ
n	13	2	24	31	145	215
%	6,0	0,9	11,2	14,4	67,4	100

Tableau 9. *Langue dans laquelle les élèves écrivent des lettres etc. (moyenne =4.36; écart-type = 1,11; pour la légende voir le tableau précédent)*

Concernant la question sur la langue dans laquelle les élèves écrivent des lettres etc. on voit qu'un pourcentage plus grand (67%) n'écrit qu'en langue néerlandaise. Une très petite minorité écrit des lettres en langue arabe seulement (6%).

	1	2	3	4	5	n
AM %	43,6	23,4	11,5	17,0	4,6	218
TM %	45,9	23,4	9,6	17,0	4,1	218
NL %	15,6	34,9	18,4	28,4	2,8	218

Tableau 10..L*a langue parlée des élèves avec frères et soeurs (AM =l'arabe marocain dialectal; TM =le tamazight; NL =le néerlandais; moyenne AM =1.16; écart-type =1.27; moyenne TM =1.10; écart-type =1.27; moyenne NL =1.68; écart-type =1.13)*
1 =rangée AM: seulement TM ou NL; rangée TM: id. AM ou NL; rangée NL: id. AM ou TM.
2 =rangée AM: plus de TM ou NL que AM; rangée TM: plus de AM ou NL que TM; rangée NL: plus de AM ou TM que NL; ou les trois sans préférence
3 =rangée AM: autant AM et/ou NL; rangée TM: idem TM et NL; rangée NL: idem NL et AM ou TM.
4 =rangée AM: plus de AM que NL ou TM; rangée TM: plus de TM que NL ou AM; rangée NL: plus de NL que AM ou TM
5 =seulement la langue de la première colonne

	1	2	3	4	5	n
AM %	59,5	23,3	6,2	8,6	2,4	210
TM %	71,0	18,1	4,3	4,3	2,4	210
NL %	6,2	15,7	9,5	32,9	35,7	210

Tableau 11..*La langue parlée des élèves avec leurs amis/amies (moyenne AM =.71; écart-type =1.07; moyenne TM =.49; écart-type =.94; moyenne NL =2.76; écart-type =1.26; la légende est identique à la légende du tableau précédent)*

Les tableaux 10 et 11 donnent une idée sur les langues parlées par les élèves. Les tableaux sont un peu difficile à comprendre parce que les élèves avaient le choix entre trois langues, l'arabe marocain, le tamazight et le néerlandais. On voit, en bref, que les élèves utilisent le néerlandais plus que le tamazight et l'arabe marocain avec des amis plus qu'avec les soeurs et frères. Pour mieux comprendre les moyennes sont significatives: AM =1.16 et .71; TM =1.10 et 49; NL =1.68 et 2.76. Si la moyenne est plus haute, l'usage est plus haut aussi. Alors on voit que dans la maison l'usage de l'arabe marocain et le tamazight est plus haut que hors de la maison. En tout cas, le néerlandais est dominant aussi bien dans la maison qu'en dehors de la maison.

Orientation socio-culturelle.

Langue: attitude

Les autres questions concernaient l'attitude à l'égard des langues. On avait posé les deux questions suivantes

	1	2	3	4	5	Σ
n	35	30	131	8	11	215
%	16,3	14,0	60,9	3,7	5,1	100

Tableau 12..*La langue que les élèves considèrent la plus importante (moyenne =2.67; écart-type = 96)*

1 = l'arabe standard est la langue la plus importante
2 = l'arabe standard est un peu plus important que le néerlandais
3 = tous les deux sont assez importants
4 = le néerlandais est un peu plus important que l'arabe standard
5 = le néerlandais est la langue la plus importante

	1	2	3	4	5	Σ
n	53	42	105	10	5	215
%	24,7	19,5	48,8	4,7	2,3	100

Tableau 13. La langue que les élèves considèrent la plus belle (moyenne =2.40; écart-type =.98)

1 = l'arabe standard est la plus belle langue

2 = l'arabe standard est un peu plus beau que le néerlandais
3 = tous les deux sont assez beaux
4 = le néerlandais est plus beau que l'arabe standard
5 = le néerlandais est la plus belle langue

La première question était sur l*a langue que les élèves considèrent la plus importante*. On voit que la majorité considère l'arabe standard et le néerlandais assez importants. En même temps on voit que 30% considèrent l'arabe plus important que le néerlandais. On voit la même image mais amplifiée à travers la question suivante sur la langue que les élèves considèrent la plus belle. 50% considèrent l'arabe et le néerlandais assez beaux mais 25% considèrent l'arabe la plus belle langue et 19% plus belle que le néerlandais. En conclusion, on voit une dichotomie: dans leur vie quotidienne ils utilisent le néerlandais (tableaux 8-11) de façon dominante mais dans leur attitude ils favorisent l'arabe standard (tableaux 12-13).

Au Maroc
Maintenant nous passons aux données du Maroc. Evidemment on présentait aux élèves au Maroc des choix différents pour réponses que pour les réponses aux Pays-Bas. Aux Pays-Bas on avait incorporé dans la plupart des échelles une opposition de l'arabe standard et le néerlandais, au Maroc cette oppostion concernait l'arabe standard et le français.

Oientation socio-culturelle
La langue :usage

	1	2	3	4	5	Σ
n	70	101	27	30	3	231
%	30,3	43,7	11,7	13	1,3	100

Tableau 14. *Langue dans laquelle les élèves lisent des journaux et des livres à la maison (moyenne=2.11; écart-type=1.02)*

1 = l'arabe standard seulement
2 = en général l'arabe standard et parfois le français
3 = l'arabe standard autant que le français
4 = en général le français et parfois l'arabe standard
5 = le français seulement

Pour la langue de lecture, on voit que l'arabe est dominant. 75% ont choisi les réponses '1' ou '2'.

	1	2	3	4	5	Σ
n	127	56	10	20	1	214
%	59,3	26,2	4,7	9,3	0,5	100

Tableau 15. *Langue dans laquelle les élèves écrivent des lettres etc. (moyenne =1.65; écart-type = 97; pour la légende voir le tableau précédent)*

On voit la même image chez la question sur la langue écrite. Ici aussi 75% ont choisi le `1' ou le `2'. Si on met le néerlandais à la position du français (cf tableaux 8-9) on voit que comparativement le néerlandais en Hollande est plus dominant et plus fort que le français au Maroc et que l'arabe est plus dominant au Maroc qu'aux Pays-Bas.

	1	2	3	4	5	6	Σ
n	156	26	9	14	29	4	238
%	65,5	10,9	3,8	5,9	12,2	1,7	100

Tableau 16. *La langue parlée des élèves avec leurs frères et soeurs (moyenne =1.93; écart-type = 1.52)*
1 = l'arabe marocain dialectal seulement
2 = en général l'arabe marocain dialectal et parfois le tamazight
3 = l'arabe marocain dialectal autant que le tamazight
4 = en général le tamazight et parfois l'arabe marocain dialectal
5 = le tamazight seulement
6 = le français seulement

	1	2	3	4	5	6	Σ
n	185	26	9	8	8	3	238
%	77,4	10,9	3,8	3,3	3,3	1,3	100

Tableau 17 . *La langue parlée des élèves avec leurs amis/amies (moyenne =1.48; écart-type =1.09; la légende est identique à la légende du tableau précédent)*

Quant à la langue parlée au Maroc on voit que la majorité des élèves utilise l'arabe marocain (environ 65% ou 75%) mais qu'une forte minorité utilise le tamazight également.

Orientation socio-culturelle.
Langue:attitude

	1	2	3	4	5	Σ
n	59	28	136	4	12	239
%	24,7	11,7	56,9	1,7	5,0	100

Tableau 18. *La langue que les élèves considèrent la plus importante (moyenne =2.51; écart-type=1.04)*
1 = l'arabe standard est la langue la plus importante
2 = l'arabe standard est un peu plus important que le français
3 = tous les deux sont aussi importants
4 = le français est un peu plus important que l'arabe standard
5 = le français est la langue la plus importante

	1	2	3	4	5	Σ
n	45	10	172	6	8	242
%	18,7	4,1	71,4	2,5	3,3	100

Tableau 19 . *La langue que les élèves considèrent la plus belle (moyenne =2.68; écart-type =.92)*
1 = l'arabe standard est la plus belle langue
2 = l'arabe standard est un peu plus beau que le français
3 = toutes les deux sont assez belles
4 = le français est plus beau que l'arabe standard
5 = le français est la plus belle langue

Quant à la langue la plus importante et la plus belle on voit parmi les élèves au Maroc, la majorité choisit le `3': l'arabe standard est assez important ou beau comme le français. Mais une minorité considère l'arabe plus important et beau que le français. Ici on voit une ressemblance avec les réponses sur ces questions aux Pays-Bas. Là-bas aussi l'arabe standard était la plus importante et la plus belle langue.

Conclusion.

Qu'est-ce qu' on peut conclure de toutes ces données? L'arabe est comparativement dominant au Maroc aussi bien sous la forme écrite que sous la forme parlée. Aux Pays-Bas on voit que les élèves considèrent l'arabe comme une langue importante et belle mais elle n'est pas du tout dominante dans la vie quotidienne. Nous pensons que ces dernières données indiquent un développement dans une direction dans laquelle le néerlandais sera de plus en plus dominant et l'arabe dans une position de plus en plus faible. Pae ailleurs nous pensons que les élèves maintiendront une attitude positive concernant l'arabe standard et c'est pour cela qu'il faut faire aboutir et

maintenir les projets de l'enseignement de la langue arabe dans l'éducation primaire et secondaire aux Pays-Bas (voir 1.3). On aura besoin de cet enseignement dans le futur. En conclusion, la langue arabe et la culture marocaine peuvent être un enrichissement pour la société néerlandaise. Mais il faut faire tous les efforts pour atteindre ce but.

Bibliographie

AARSSEN, J., J.J. DE RUITER & L. Verhoeven (1993). Summative assessment of ethnic group language proficiency, in G. Extra & L.Th. Verhoeven (éds.) Immigrant Languages in Europe.
Clevedon: Multilingual matters, 159-179.

AARTS, R., J.J. DE RUITER & L. Verhoeven (1992). Tweetaligheid en schoolsucces. Tilburg:
Katholieke Universiteit Brabant.

ANKERSMIT, T., T. ROELANDT & J. Veenman (1989/1990). Minderheden in Nederland. Statistisch vademecum. Den Haag: SDU Uitgeverij.

EXTRA, G. (à paraître). The context of ethnic minorities and ethnic minority languages in the Netherlands, in Extra, G. & L. Verhoeven (1993). A bilingual perspective on Turkish and Moroccan children and adults in the Netherlands, in G. Extra & L.Th. Verhoeven (éds.) Immigrant Languages in
Europe. Clevedon: Multilingual matters, 67-100.

FERNANDES MENDES, H. (1991). Concept-nota registratie en rapportage minderhedenbeleid. Den Haag: Staatsuitgeverij.

MUUS, P. (1989/1990). Migration, minorities and policy in the Netherlands. Recent trends and deveopments, Amsterdam: Vrije Universiteit.

ROELANDT, Th, J. Roijen & j. Veenman (1991). Minderheden in Nederland. Statistisch Vademecum 1991. Den Haag : Staatsuitgeverij.

Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)
Fondation Population, Migration et Environnement (PME)

MIM-AMERM

Programme de recherche sur la Migration Internationale des Marocains

La migration marocaine en Espagne

Deux décennies d'histoire (1973-1993)

Mimoun Aziza

FLSH de Meknès, Faculté des lettres et des sciences humaines

rapport – version juin 2010

Table des matières

Liste des tableaux **2**

Liste des graphiques **2**

1. Introduction **3**

2. Aspects méthodologiques et documentation **4**

3. La transition migratoire en Espagne **8**

3.1. Le changement de la société espagnole 8
3.2. La question migratoire devient un sujet diplomatique entre l'Espagne et le Maroc 10
3.3. D'une terre d'émigration à un pays d'immigration: évolution du nombre des étrangers en Espagne 12
3.4. Les périodes d'arrivée des immigrés 13
3.5. Une répartition territoriale très concentrée 13

4. La politique espagnole d'immigration **14**

4.1. Phase préliminaire: 1985-1986 16
4.2. Période de transition: 1986-1990 17
4.3. Une politique active d'immigration: 1990-1993 17
4.4. Vers l'intégration sociale des immigrants: 1993-1996 18

5. Histoire de l'immigration marocaine en Espagne (1973-1993) **18**

5.1. Les flux migratoires entre les deux rives: l'émigration espagnole vers le Maroc 18
5.2. Les origines de l'émigration marocaine en Espagne 22
5.3. Le processus d'installation des Marocains en Espagne 23
5.3.1. À l'époque du Protectorat 23
5.3.2. La période post-coloniale 24
5.3.3. L'émigration des juifs marocains vers l'Espagne 25
5.3.4. La fermeture des frontières: 1970-1985 26
5.3.5. L'impact de la Loi sur le séjour des Etrangers en Espagne (1986-1991) 28
5.3.6. Le processus de régularisation (1991-93) 30

6. Les principales régions d'installation des immigrés Marocains **31**

6.1. L'immigration marocaine en Catalogne 31
6.1.1. La Catalogne terre d'immigration 31
6.1.2. Le processus d'installation des Marocains en Catalogne 33
6.2. Les Iles Canaries: une vieille destination des Marocains 36
6.2.1. Les origines historiques et géographiques de cette migration 36

7. Le processus d'intégration **38**

8. Conclusion **39**

Bibliographie **40**

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution du nombre des étrangers (1960-1990) 12
Tableau 2. Nombre d'étrangers se déclarant occupés au recensement de 1981 et évolution de permis de travail accordés de 1980 à 1986 par secteur économique 13
Tableau 3. Evolution de l'immigration marocaine en Espagne (1964-1992) 23
Tableau 4. Provenance et religions des inscrits au Consulat marocain de Madrid entre 1959 et 1964 25
Tableau 5. Tableau comparatif des principales provinces marocaines émettrices des immigrés dans les différentes Communautés Autonome espagnoles (en %). En se basant sur les demandes de régularisations de 1991 28
Tableau 6. Provenance des inscrits au Consulat marocain de Madrid entre 1970 et 1980 28
Tableau 7. Provenance des inscrits au Consulat marocain de Madrid entre 1985 et 1991 29
Tableau 8. Evolution du profil par sexe et région de l'émigration marocaine à Madrid 30
Tableau 9. Régularisations des Marocains entre 1991-1994 30
Tableau 10. Distribution des immigrés marocains par Communauté Autonome en 1992 (N° absolu, % sur le total de la communauté marocaine en Espagne et la densité par rapport à l'ensemble de la population) 32
Tableau 11. Lieu de résidence de Marocains en Catalogne, en comparaison avec les résidents dans la ville de Barcelone: 1986-1995 35
Tableau 12. Âge et sexe des Marocains résidents en Catalogne (1991) 35
Tableau 13. Evolution de la communauté marocaine aux Iles Canaries (1980-1996) 36
Tableau 14. Les régions d'origine de l'immigration marocaine aux Iles Canaries en 1991 37
Tableau 15. Acquisition de nationalité espagnole par les immigrés marocains (1980-1990) 38

Liste des graphiques

Graphique 1. Principales provinces espagnoles d'accueil des étrangers en 1976 14
Graphique 2. Evolution des inscriptions dans les consulats marocains en Espagne (1966-1993) 22
Graphique 3. Population marocain en Espagne selon les régions d'origines en 1991 27
Graphique 4. Nombre des élèves marocains dans les écoles espagnoles (1991–1992) 31
Graphique 5. Provenance des immigrés marocains en Catalogne (1962-1991) (en %) 34

1. Introduction

Jusqu'au début des années 1980, l'Espagne n'était pas une destination privilégiée pour les émigrés marocains. Elle était plutôt un pays de transit, voire une étape devant conduire vers les pays d'accueil traditionnels comme la France. Cette situation a changé à partir du milieu des années quatre-vingt, progressivement l'Espagne est devenue une destination qui commença à marquer le phénomène migratoire marocain. Elle constitua une alternative favorable au bouclage des frontières des pays traditionnels d'immigration. Sa législation sur l'entrée et le séjour des étrangers était moins rigoureuse et l'état manquait d'expérience en matière de politique de régulation des flux migratoires. Aussi, le renouveau économique, durant la période 1986-1992, matérialisé par l'adhésion à la communauté européenne et le lancement des grands travaux d'infrastructure, avait rendu le pays très attractif. Jusqu'à la fin des années 60, le nombre des départs vers l'Espagne était réduit et concernait, pour des raisons historiques et de proximité géographique, les régions du nord ou de l'extrême sud du Maroc en particulier. On pourrait distinguer trois phases principales dans l'histoire de cette migration[1]:

- Une première phase post coloniale, limitée à la période entre 1956 et 1974, avait un caractère urbain et concernait les familles juives des principales villes du nord et de la côte atlantique (Tanger, Tétouan, Larache, Ksar El Kébir, Casablanca, Rabat, El Jadida et Essaouira). Ces dernières s'installaient essentiellement dans les deux métropoles Madrid et Barcelone.
- La deuxième phase, après 1973, a concerné deux catégories d'émigrés. Celle des irréguliers, qui choisirent de s'installer en Espagne après s'être vue interdire le passage en France. Et puis celle des ouvriers agricoles qui commencèrent progressivement à s'installer en Catalogne.
- La troisième phase coïncide avec l'intégration de l'Espagne à la CEE et la recherche de l'Espagne, à travers la promulgation de loi sur le séjour des étrangers, d'harmoniser ses lois migratoires avec la législation européenne.

La décennie quatre-vingt-dix marque alors un tournant dans l'histoire migratoire de l'Espagne, devenue une terre d'immigration par excellence. A partir de 1991, le solde migratoire en Espagne est devenu constamment positif. La relance économique de l'Espagne et son entrée dans l'Union européenne dans les années quatre-vingt ont suscité une demande accrue de main d'œuvre, d'où l'afflux important de migrants au cours de la dernière décennie.

Aujourd'hui, l'Espagne compte près de quatre millions d'étrangers, soit 8,5 % de la population, plus que la France, où la proportion est de 8 %. Dans cette population étrangère, les Marocains sont les plus nombreux. Cette forte présence de plus de 750 000 personnes, met en évidence l'enjeu que représente cette communauté dans les relations entre le Maroc et l'Espagne. Les Marocains en situation régulière, qui ne représentaient que 5 800 personnes en 1985, ont vu leur nombre augmenter rapidement pour atteindre 400 000 en 2003 et 500 000 en 2005. L'effectif des Marocains a ainsi augmenté plus de 87 fois en l'espace de 20 ans. Durant ces vingt dernières années cette migration a connu des changements importants.

[1] Bernabé López García (1993), « España y la inmigración magrebí : de país de tránsito a país de Destino » *RGM*, n° 1–2, p. 29.

Lorsqu'il s'agit d'aborder la question de l'émigration marocaine en Espagne, les chercheurs insistent souvent sur le caractère récent de ces flux, en négligeant ses aspects historiques. Alors que les origines de cette migration remontent à plus de trois décennies[2]. Le but de cette étude est de contribuer à ce nouveau champ de recherche qui s'ouvre au Maroc et en Espagne. Elle consiste à retracer l'histoire de la présence des Marocains en Espagne pendant deux décennies (1973-1993). Ces deux décennies, objet de notre analyse, sont décisives dans l'histoire migratoire de ce pays. C'est durant cette période que l'Espagne passe progressivement d'un pays d'émigration à un pays d'immigration. Pendant les deux décennies (1973-1993) les Marocains ont représenté la plus grande communauté en Espagne et la plus ancienne, aussi exception faite des Portugais. Ils ont également occupé aussi la scène de l'actualité migratoire dans le pays voisin. Nous avons fixé deux objectifs principaux:

- Revenir sur les origines de la présence des immigrés marocains en Espagne. Certainement la présence visible et « massive » des Marocains en Espagne est un phénomène récent, mais les origines de cette migration sont anciennes.
- Apporter le regard de l'historien sur un sujet qui est souvent l'apanage des sociologues, géographes, économistes et anthropologues. L'approche historique permet également de suivre l'évolution de ce phénomène et de déterminer les caractéristiques de chaque vague migratoire.

2. Aspects méthodologiques et documentation

La question de la documentation occupe une place fondamentale dans la recherche historique. C'est grâce aux documents que les historiens reconstruisent le passé. Dans notre cas, nous avons exploité une documentation variée et diversifiée. Elle se compose essentiellement des documents d'archives, des rapports fournis par l'administration espagnole ou des organisations non gouvernementales, des données statistiques, des articles de presse de la période étudiée, des entretiens avec les immigrés marocains. Nous avons également fouillé une bonne partie de la littérature sur l'immigration composée d'écrits journalistiques, recherches académiques, rapports des institutions publiques et privées… etc.

Dans l'ensemble, notre documentation provient de sources fort diverses. Il s'agit de:

- Le registre des Résidents Etrangers de La Direction Générale de la Police: Les étrangers résidents en Espagne sont obligés de demander une carte de résidence délivrée par le Ministère de l'Intérieur. En se basant sur les informations des formulaires des demandes formulées par les immigrés, la Direction Générale de la Police (D.G.P.) élabore le Registre des Résidents Etrangers. Il existe depuis 1966. Ce qui fait que ce registre est la source principale pour suivre l'évolution du nombre d'immigrés marocains qui séjournaient légalement en Espagne pendant la période qui nous intéresse.
- Les données des deux processus de régularisation de 1986 et 1991: La comparaison de données de ces deux processus de régularisation permet de découvrir les changements dans les tendances des pays d'origines. Les statistiques de la première opération de la régularisation

[2] Jordi Moreras (2004) parle même de quatre décennies pour la présence des Marocains en Catalogne voir « Marroquíes en Cataluña, cuatro décadas de historia », en TEIM, *Atlas de la Inmigración marroquí en España*, 305–313.

ont été élaborées par la Direction Générale de la Police (D.G.P) et se trouvent dans le rapport annuel de 1985-1986. Celles de l'opération de 1991 ont été informatisées conjointement par la Direction Générale des Migrations et la Direction Générale de Police.

- L'enquête qualitative sur les immigrés régularisés, réalisée par la Direction Générale des Migrations, entre juillet 1991 et mars 1992, elle a touché quinze provinces et le nombre d'enquêtés est de 19.275 immigrés.
- Les statistiques publiées dans l'Annuaire Statistique de l'Institut National des Statistiques (INE).
- Les Annuaires des Migrations publiés par la Direction Générale des Migrations (Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale).
- Les travaux du Collectif Ioé[3]: il s'agit principalement des enquêtes sociologiques réalisées par ce laboratoire spécialiste de la question migratoire.
- Les informations des organisations humanitaires et caritatives.

Il convient de rappeler que les institutions ecclésiastiques[4] étaient les premières à s'intéresser à la vie de la population immigrée en Espagne. Dès les années 1970, elles ont publié les premiers rapports sur la situation sociale et les conditions de vie et de travail des immigrés et quelques œuvres de référence[5].

L'Etat de la recherche sur l'immigration en Espagne:

La tradition scientifique et de recherche sur l'immigration en Espagne remonte à un peu plus de deux décennies, au moment de l'élaboration de la première loi sur le séjour des étrangers qui coïncidait avec l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne en 1986. Les premières études accordaient une attention particulière aux conditions de vie difficiles des immigrés. Antérieurement, la recherche historique en Espagne s'est occupée de l'émigration espagnole à l'étranger: l'Europe, l'Amérique latine et même vers l'Afrique du Nord[6] ; du fait que l'Espagne était plutôt un pays d'émigration. Dans son bilan bibliographique sur les migrations en Espagne, Pascual de Sans écrit en 1983: *« dans les années 60 les études sur les migrations menées par les chercheurs espagnols portaient presque exclusivement sur l'émigration espagnole à l'étranger. Progressivement, vers la fin de cette décennie, la question de retour commence à se poser, elles sont nombreuses les études sur cette question. Mais l'immigration étrangère en Espagne a été très peu étu-*

[3] Colectivo Ioé est une équipe de recherche composée de Walter Actis, Carlos Pereda et Miguel Angel de Prada. Elle occupe une place de choix dans l'analyse sociologique de la question de l'immigration.

[4] Teresa Losada est directrice de la Fondation Bayt al-Thakafa dans un article Publié en 1988 parle déjà de vingt ans l'immigration arabo-musulman en Catalogne, voir « La inmigración árabo-musulmana en Cataluña en los últimos 20 años », en *Boletín Informativo*, n° 27 de la Secretaría de la Conferencia Episcopal para Relaciones Interconfessionnelles, Madrid.

[5] D'autres documents de référence qu'il convient de citer et qui sont des références dans ce domaine. C'est le cas de l'étude réalisée par le Collectif Ioé, coordonnée par Carlos Pereda et Miguel Angel de Prada (1987), intitulé « Los immigrantes en España » publié par Caritas espagnole dans la *Documentation Social* n° 66, sans oublier l'étude de Antonio Izquierdo (1989), « L'Espagne, pays d'immigration », dans *Population*, 2, 257–289.

[6] Certains ouvrages intéressants retracent l'histoire de la migration espagnole au Maghreb : J. F. Bonmati Antón (1992), *Españoles en el Magreb, siglos XIX y XX*, Madrid. Juan Bautista Vilar, *Emigración española a Argelia (1830-1900)*, CSIC, Madrid 1975, y *Los españoles en la Argelia francesa (1830-1914),* Universidad de Murcia 1990 ; A. Fernández Flóres (1929-1930), « Argelia y los españoles : estudio sobre la participación de los españoles en el desenvolvimiento y progreso de Argelia », *Boletín de la Inspección general de Emigración*, Ministerio de Trabajo y Previsión, vol. I.

diée. »[7] Quand en 1984 Cáritas espagnole, avec l'appui financier du Ministère du Travail a chargé le Collectif Ioé de réaliser une première étude globale sur l'immigration en Espagne. Seulement une trentaine de travaux existaient, réalisés pour la majorité par des associations caritatives. Cependant, vers la fin des années 80 et le début des années 90, l'étude de l'immigration a pris un élan considérable dans lequel sont impliquées plusieurs institutions publiques et privées. Ainsi, apparaissent les premiers travaux significatifs à Santander (1982), Pontevedra (1983), Miranda de Ebro (1984), Madrid (1984), Barcelone (1984), Pamplona (1984), Asturias (1985), Sevilla (1985), Viscaya (1988), etc.[8]. Il s'agit en général des organisations de l'église catholique au niveau local: Caritas, Délégations diocèses de migrations, paroisses…etc.[9]. Ces dernières étaient en lien permanent avec les immigrés. Ces premiers rapports sont en général simples et n'ont pas de finalité scientifique. Cependant, ils nous ont servi comme documents de base afin d'exploiter les informations et renseignements qu'elles contiennent et aussi afin de nous indiquer des pistes pour des recherches plus approfondies.

Les mémoires des organisations comme la Croix Rouge, le Comité Espagnol d'Aide au Réfugié (CEAR), la commission Catholique Espagnole de Migration fournissent des informations précieuses. Ces informations concernent essentiellement les aspects sociaux et les conditions de vie de ces pionniers de l'immigration marocaine en Espagne. Quant aux services centraux de Cáritas Espagnole[10], ils ont financé entre 1984 et 1986 une importante étude réalisée et publiée par le Collectif Ioé en 1987 qui a été pendant longtemps la principale source d'information pour les chercheurs et les medias[11]. La plupart des recherches effectuées au cours de cette première étape, ont été le fait d'institutions et d'organismes sociaux dirigeant leurs interventions vers ces groupes. Leurs motivations consistant à connaître le profil de la population immigrée, à définir ses besoins afin de planifier ainsi des propositions d'intervention. Il s'agissait majoritairement d'études de contexte portant sur des Communautés Autonomes ou des localités concrètes. Elles se sont basées sur les données des statistiques nationales officielles, selon lesquelles elles apparaissaient comme des contextes susceptibles d'analyse, étant donnée l'importance relative de la concentration de la population étrangère.

[7] A. Pascual de Sans, « Travaux espagnols sur les Migrations » en *Current sociologie*, n° 31, 1983, 126–127.

[8] Voir Colectivo Ioé (1992), *Balance-Análisis de los trabajos realizados o en curso sobre la inmigración en España*, Madrid.

[9] Parmi ces travaux : Delegación Diocesana de Emigrantes (1990), « La integración de inmigrantes y refugiados », *Simposio sobre la inmigración* ; Cruz Roja de Madrid (1991), Servicio de refugiados, Memoria 1990.

[10] A titre d'exemple : Cáritas Diocesana de Valencia (1989), *Estudio social del colectivo de inmigrantes extranjeros residentes en Valencia*, Valencia ; Cáritas Interparroquial de Miranda de Ebro (1984), *Portugueses inmigrantes en Miranda de Ebro (Burgos)*, Miranda de Ebro ; Cáritas Diocesana de Astorga, (1991), *Familias portugueses en Bembibre*.

[11] Parmi les travaux publiés par le Collectif Ioé pendant cette première période nous citons : « Los Inmigrantes en España », *Revista Documentación Social*, n° 66, Cáritas Española, Madrid, 1987 ; « España, frontera sur de Europa », *Documentación Social*, n° 77, Cáritas Española, Madrid, 1989 ; *L'integration sociale des immigrants non-CCE*, Rapport social de l'Espagne. Rapport Hannover, Comisión Europea (1989), *La inmigración en España*, Informe para la Comisión Europea, 1991 ; « Les sans papiers en Espagne », *L'événement Européen*, n° 11. Seuil, Paris 1990 ; *Informe sobre trabajadoras extranjeras del servicio doméstico en Madrid*, O.I.T., Ginebra, 1991 ; *Los trabajadores extranjeros en España*, Informe para el Instituto Sindical de Estudios, Madrid, 1992 ; « La inmigración extranjera en Cataluña », *Balance y perspectivas*, Madrid, 1992 ; « La inmigración magrebí en España », en *España-Maghreb : siglo XXI, El porvenir de una vecindad*, MAPFRE-América, Madrid 1992 ; *Inmigrantes extranjeros en la Comunidad Autónoma de Madrid (CAM)*, Universidad Autónoma de Madrid y CAM, 1992.

A l'université espagnole, les études sur l'immigration ont commencé tardivement, elles ont eu lieu dans le cadre des programmes interdisciplinaires comme c'est le cas dans les départements de Sociologie et d'Anthropologie Sociale (Carlos Giménez) et Etudes Arabes et Islamiques (Bernabé López García) de l'Université Autonome de Madrid, à l'Université Complutense (Madrid), à l'Université Autonome de Barcelone … etc. A Barcelone, la Fondation Bofill octroie des bourses pour les jeunes chercheurs sur les thèmes de l'immigration. Le Centre d'Information et de la Documentation Internationale (CIDOB) a constitué un espace d'études sur les migrations et l'Institut Catalan d'Etudes Méditerranéennes (ICEM) a lui aussi une section d'études sur les migrations.

L'administration publique s'est également intéressée à ce thème, c'est le cas du Centre des Recherches Sociologiques qui a publié plusieurs enquêtes entre 1989 et 1991. La Direction Générale des Migrations, en plus de promouvoir plusieurs études sur l'immigration, a accordé en 1991 une trentaine de bourses afin de mener des recherches sur les flux migratoires vers l'Espagne. Suite à cela, s'est ouverte en Espagne dès la fin des années 80, une réflexion collective sur la question de l'immigration.

Rappelons brièvement que les travaux de cette première période, avaient pour objectif essentiel d'évaluer le potentiel d'intégration des différentes collectivités d'immigrés au sein de la société réceptrice conçue idéalement sur le modèle de l'homogénéité culturelle. On pourrait les qualifier de travaux de la reconnaissance et d'exploration. Quant aux travaux de la fin des années quatre-vingt-dix et début des années deux milles, même s'ils se situent dans le prolongement de ces premières tentatives, ils sont cependant beaucoup plus fouillés et leur modèle d'analyse plus nuancé. Ils se donnent les moyens méthodologiques de faire un bilan d'ensemble de la situation, afin d'inspirer éventuellement un certain nombre de mesures politiques. Il s'agit pour la plupart de travaux démographiques ou d'études sociologiques combinant les données qualitatives et quantitatives[12].

Vu l'importance et l'ancienneté de la communauté marocaine en Espagne, elle a été la première à faire l'objet de plusieurs études académiques, à partir de 1986 et surtout au début des années 90. Plusieurs projets de recherche ont vu le jour pendant cette période. Dans ces années quatre-vingt, la présence des immigrés marocains en Espagne est devenue plus visible. De nombreuses universités et institutions scientifiques ont lancé des programmes de recherche qui visent à connaître cette nouvelle réalité. Voici quelques exemples de programmes de recherches sur l'immigration marocaine au début des années 90.

- Le département de la Géographie Humaine de l'Université d'Alicante a élaboré un programme de recherche afin d'étudier l'immigration marocaine sur la côte méditerranéenne.
- L'Institut Catalan d'Etudes Méditerranéennes (ICEM) a financée en 1992-1993 une étude intitulée « les Marocains en Catalogne: nouveaux Catalans ».
- L'étude a été réalisée par le collectif Ioé en collaboration avec l'Atelier des Etudes Internationales Méditerranéennes (TEIM), ce groupe de recherche dépend du département des Etudes Arabes et Islamiques de l'Université Autonome de Madrid.

[12] Voir à ce propos Colectivo Ioé (1992), *Balance-Análisis de los trabajos realizados o en curso sobre la inmigración en España*.

Les questions abordées dans ces études sont diverses, elles concernent la scolarisation des enfants marocains, la question de l'intégration, les aspects religieux et cultuels.

- Socialisation et configuration de l'identité culturelle des enfants maghrébins en Catalogne. Etude réalisée par le Centre d'Initiatives de Recherches Européennes en Méditerranée CIREM en 1992, Elle vise à compléter une recherche antérieure menée par Pascual et Riera (1991)[13] dans la province d'Osona au nord-ouest de Barcelone.
- « Typologies socio-familiales de la colonie marocaine en Catalogne » dirigée par le collectif Ioé, le travail vise à délimiter les types des familles qui s'installent en Catalogne. Elle aborde les stratégies familiales de l'insertion sociale, la situation professionnelle et scolaire des enfants de la deuxième génération.
- « Scolarisation des enfants marocains en Espagne »: ce projet a été présenté par le Collectif Ioé au Centre de Recherche, de Documentation et Evaluation (CIDE, 1991), son objectif est d'élaborer une carte scolaire des enfants marocains en Espagne.
- Histoire migratoire des Marocains dans la Communauté de Madrid (« Historia migratoria de los marroquíes presentes en la Comunidad de Madrid, 1991-1992 »). Ce projet, mené par le Département des Etudes Arabes et Islamiques de l'Université Autonome de Madrid, consiste dans l'analyse des inscriptions des consulats marocains en Espagne.

3. La transition migratoire en Espagne

3.1. Le changement de la société espagnole

Afin de mieux saisir les circonstances dans lesquels l'Espagne devient un pays d'immigration, il convient de donner une idée sur les grands changements de la société espagnole au cours des dernières décennies.

Jusqu'au milieu du XXe siècle, la société espagnole est rurale et migrante. La majorité de la population active travaille dans l'agriculture et les flux migratoires sont très significatifs vers les pays d'Amérique (3,5 millions de personnes entre 1850 et 1950), et vers les pays européens à partir de la Première Guerre mondiale (presque 500 000 personnes). le principal déterminant de l'émigration des Espagnols à l'étranger est l'énorme déséquilibre entre la forte croissance démographique de l'Espagne et une structure économique incapable d'absorber l'excédent démographique. Au Maroc, il y avait environ 150 000 Espagnols en 1950. À cette époque, le nombre d'étrangers en Espagne approche les 56 000. De 1950 à 1975 se produit un important processus de transformation sociale. La fin de l'autarcie économique du franquisme, les accords avec les États-Unis et l'intervention économique de l'État génère un processus d'urbanisation et d'industrialisation. À la fin de cette période, plus de la moitié de la population réside en zone urbaine, touche un salaire et des prestations sociales, accède massivement à l'enseignement public et bénéficie d'une grande variété de biens de consommation, surtout le logement et l'automobile. Le taux de natalité est élevé et génère une augmentation de la population de 28 % (la population passe de 28 à 36 millions)[14]. En même temps, s'effectue un grand mouvement de

[13] Jordi Pascual et Carles Riera, (1991). *Identitat cultural i socialització dels fills d'immigrats magrebins a la comarca d'Osana*, CIREM, Barcelona.
[14] Colectivo Ioé (2002), « L'immigration étrangère en Espagne », *Migrance*, 21, 105-106

population: environ 5 millions de personnes partent des zones rurales vers les nouveaux pôles de développement industriel. Parallèlement, l'émigration vers l'étranger continue. Alors que les flux vers l'Amérique (826 000 départs) se réduisent dans les années 1960 pour disparaître dans les années 1970, les départs vers l'Europe (plus de 2 millions de personnes) s'accroissent à partir de 1956, pour se stabiliser à 800 000 émigrés auxquels s'ajoutent 100 000 autres se déplaçant temporairement pour des travaux agricoles en France. Ces émigrants apportent 3 % du P.I.B. et 15 % de la formation brute du capital pendant la première moitié des années 1970[15]. Entre temps, la présence des étrangers passe de 0,2 % de la population en 1960 à 0,4 % en 1970. Il s'agit d'une augmentation discrète, mais réelle. Pendant ces dix années, le taux d'augmentation annuel est de 10 %, chiffre que l'on ne retrouvera que pendant les années 1990. En 1975, plus de 60 % des étrangers sont européens. A partir de cette année, un nouveau cycle commence en Espagne, avec la reconversion de la structure socio-productive, la transnationalisation des secteurs clé, le changement de régime politique vers des institutions démocratiques, l'entrée dans la CEE (1986), la fin des flux d'émigration et la croissance de l'immigration.

En 1960 est instauré un plan de stabilisation. Le secteur touristique devient important avec 33 000 000 de visiteurs en 1972. La production industrielle passe d'un indice 100 en 1962 à 379 en 1976. Depuis la fin des années 1960 le PNB augmente de plus de 7 % par an.

La mort du dictateur Franco en novembre 1975, ouvre une nouvelle page dans l'histoire politique de l'Espagne. La situation à l'avènement du Juan Carlos I^{er} correspond aux prévisions de Caudillo défunt. Le premier ministre Arias Navarro a les affaires bien en main, l'armée et l'église sont d'une fidélité exemplaire, malgré les manœuvres des ultras, la passation des pouvoirs et le couronnement se sont déroulés sans le moindre incident.

Sur le plan politique la division des forces en présence laisse au jeune souverain une large marge de manœuvre. L'opinion intérieure est prête à accorder une grande confiance au souverain, mais l'avenir dépend aussi des forces politiques de l'après-franquisme. Le nouveau gouvernement qui s'est constitué en juillet 1976, se chargea d'une opération qui ne va pas sans risque: réformer démocratiquement le pays sans consommer de rupture, en intégrant dans une nouvelle société politique des forces allant des modérés du franquisme aux partis populaires de l'opposition. D'où une série d'actes législatifs: la législation des partis politiques, reconnaissance des syndicats libres, décision d'élection libres aux conseils municipaux ainsi qu'aux assemblées provinciales[16]. Cette période marquée par des changements institutionnels est connue dans l'histoire de l'histoire sous le nom de la Transition qui a duré plus de six: de 1975 à 1981. La transition s'achève avec l'arrivée des socialistes au gouvernement en décembre 1982.

Le programme politique de PSOE se compose de trois axes[17]:

- La consolidation démocratique ;
- Les affrontements dus à la crise économique ;
- L'ancrage stratégique international de l'Espagne par le biais de l'adhésion à la CEE.

[15] Angel Barrutieta Saez (1976), *La emigración española : el timo del subdesarrollo*, Madrid, Editorial Cuadernos para el Dialogo.

[16] E. Témine, A. Broder G. Chastagnaret (1979), *Histoire de l'Espagne contemporaine*, Paris, Aubier Montaigne, 297–298.

[17] Cristina Tango (2006), *L'Espagne : Franquisme, transition démocratique et intégration européenne, 1939-2002*, Institut européen de l'Université de Genève, Décembre, 138.

L'entrée dans la CEE constitua pour l'Espagne une voie vers la modernité qui lui permet d'achever la modernisation économique qui avait débuté sous le régime de Franco. Les gouvernements de la transition vont en effet s'engager dans une politique de restructurations. S'il fallait liquider l'héritage politique du franquisme, il convenait également de procéder à un certain nombre de réajustements afin de mettre l'économie espagnole au niveau des économies européennes. L'équipe conduite par Felipe González qui aura la lourde tâche de mener à son terme cette politique d'assainissement présentée comme un préalable indispensable à l'acceptation de la candidature espagnole par Bruxelles[18].

Entre 1975 et 1985, suite à une importante crise et à une restructuration économique, les indices de croissance deviennent supérieurs à la moyenne des pays de l'Union européenne. Les migrations à l'étranger diminuent énormément, une part importante des émigrés sont retournés au pays (650 000 entre 1975 et 1980)[19]. L'Espagne se transforme rapidement en un nouveau pays d'immigration. L'expérience espagnole de 1973 à 1993 offre un bon exemple des difficultés d'adaptation aux transformations des flux migratoires. L'Espagne, dans cette courte période, est devenue un pays de destination pour l'immigration, bien qu'elle comptait un grand nombre d'émigrants hors de ses frontières. Elle a connu de profondes transformations sociales et institutionnelles durant ces deux décennies. L'accélération du rythme des flux migratoires fait que l'Espagne n'est plus seulement un lieu de transit vers l'Union européenne, mais bien un pays de destination pour l'immigration, notamment pour les Marocains.

3.2. La question migratoire devient un sujet diplomatique entre l'Espagne et le Maroc

C'est pour la première que la question migratoire devient un sujet diplomatique entre le Maroc et l'Espagne. Au début, les demandes officielles marocaines avaient pour objet de tenter de régulariser la situation de leurs immigrants, sans qu'il n'existe encore de véritable suivi de la question. La loi sur les Etrangers de 1986 connue sous le nom de « la Ley de Extranjería » survient comme un élément nouveau affectant les relations entre les deux pays. Non seulement l'opinion marocaine, spécialement celle des partis de l'opposition (Istiqlal, USFP, PPS) a suivi de près et a appuyé les revendications de la population marocaine de Ceuta et de Melilla qui se sentait lésée, mais le Gouvernement marocain lui-même considère que la Loi supposait un changement du statu quo des deux villes. Un changement substantiel se produit en juillet 1987, lors de la réunion à Rabat des ministres des Affaires Etrangères. La toile de fond est bien l'expiration du Traité de Pêche et son renouvellement dans le cadre de la CEE. Le Maroc et l'Espagne sont disposés à globaliser leurs relations et décident de créer une commission mixte consulaire, comparable aux commissions hispano-française et hispano-portugaise. Il s'agit selon Bernabé López García d'un geste politique où vont s'insérer les questions de l'immigration[20]. La première réunion de la commission a lieu à Rabat les 1er et 2 février 1988. On y aborde plusieurs questions: l'émigration marocaine en Espagne, l'Opération Traversée du Détroit, la sécurité sociale, le trafic de drogues, l'établissement des visas. La question migratoire s'empare de l'intérêt des autorités marocaines, d'où la création d'une Sous-commission Consulaire se réunissant chaque semestre.

[18] Isabelle Renaudet, « L'Espagne et l'Europe communautaire : une vieille histoire de famille ? Du rêve d'union au mariage de raison », *Amnis*, 1, 2001, amnis.revues.org/220 (consulté le 13 juin 2010).
[19] Colectivo Ioé (2002), *op.cit.*, 108.
[20] B. López García, « L'Espagne, porte européenne du Maghreb », *Confluences*, n° 5, hiver 1992/93, 56–58.

L'objet de la sous-commission était de corriger les lacunes du processus de régularisation mené à terme en 1986, lors de la loi sur les étrangers. La visite de Hassan II à Madrid en Septembre 1989 fut un nouveau pas dans l'évolution diplomatique du problème. Le 25 septembre, le Bureau d'Information Diplomatique du ministère des Affaires extérieures espagnol publia un communiqué de presse conjoint, dans lequel les autorités des deux pays déclaraient *« collaborer pour procéder à la remise des documents nécessaires aux immigrés marocains qui, bien qu'ayant bénéficié du processus exceptionnel de régularisation des années 1985 et 1986, ne disposent pas actuellement, des documents en vigueur »* et *« examiner et résoudre moyennant une procédure simplifiée, les cas présentés par l'ambassade du Maroc à Madrid concernant les citoyens marocains qui ont obtenu une réponse négative ou qui, réunissant les conditions requises, ne purent présenter leur demande dans le cadre du processus exceptionnel de régularisation »*.

Les ministères espagnols de l'Intérieur et du Travail ont toujours craint que les questions de migration avec le Maroc se « bipolarisent » alors qu'il s'agit d'un sujet qui concerne aussi tous les pays d'où proviennent les immigrants en Espagne.

Dans la presse marocaine, les questions migratoires concernant l'Espagne sont de plus en plus à l'ordre du jour: d'abord, par l'envergure de la colonie ; ensuite, parce que les rapports entre l'Espagne et le Maroc étant chargés de contentieux (Ceuta et Melilla, le traité de pêche, le Sahara, l'agriculture…), le sujet de l'immigration pourrait être utilisé comme moyen de pression et de ce fait présent dans toutes les réunions ministérielles depuis 1988. Il s'agit de toute une conception stratégique de la politique étrangère marocaine, partagée du reste par l'ensemble des partis politiques. C'est bien là que le mot « troc » acquiert son plein sens[21]. Depuis l'entrée de l'Espagne dans la CEE et sa demande d'intégration dans le Club de Schengen, la question du visa pour les ressortissants maghrébins a été à la fois sujet de critiques au Maroc et arme de pression, à son tour, de l'Espagne.

La décision d'instaurer un visa est un sujet qui ressort sporadiquement comme un nouvel élément de malaise dans des relations difficiles. Envisagée pour décembre 1989, puis reportée au printemps 1990, puis encore à l'automne 1990, la crise du Golfe et ses répercussions au Maghreb conseillent une nouvelle attente. Le visa est finalement établi à partir 15 mai 1991 préparant ainsi l'entrée de l'Espagne dans le Club de Schengen. La question du visa s'est présentée en tant qu'une des deux faces d'une nouvelle politique d'immigration, l'autre correspondant au processus de régularisation évoqué plus haut. Les maigres résultats de ce dernier, font du visa, l'objet de critiques de la part des médias marocains, qui le considèrent vexatoire et contradictoire avec une politique méditerranéenne[22]. Face à cette situation de tension l'Espagne ouvre un nouveau processus de régularisation des immigrés le 10 juin 1991 et le 4 juillet le Traité d'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération Hispano-marocain fut signé à Rabat par les souverains des deux pays. Dans l'article 12 du chapitre II, « les deux parties s'engagent à développer les différents cadres de coopération (...) afin d'assurer l'établissement de conditions adéquates de séjour et de travail des communautés marocaines et espagnoles dans les deux pays et d'assurer une plus grande compréhension entre leurs peuples ».

[21] Ce terme est utilisé par B. López García, *ibid*., 58.
[22] Pour plus de détails sur cette question, voir l'article de Bernabé López García, *op.cit.*, 58.

3.3. D'une terre d'émigration à un pays d'immigration: évolution du nombre des étrangers en Espagne

C'est pendant les années quatre-vingt que l'Espagne s'intègre au système migratoire européen en tant que pays récepteur. Cette transition du système migratoire espagnol, associée aux expériences de quelques pays voisins, comme l'Italie, le Portugal et la Grèce, a été distinguée par les experts comme l'une des nouveautés les plus notables du panorama migratoire international de la fin du XXe siècle[23]. Le passage du stade de pays d'émigration à celui de société d'immigration ne s'est pas effectué sans heurts. La nouveauté du phénomène, les difficultés de la cohabitation interculturelle, l'absence d'institutions chargées de la gestion des migrations et le manque d'expérience face à un fait social nouveau et très complexe, a déchaîné de nombreuses craintes, ainsi qu'un débat public agité. Comptant quelques dizaines de milliers dans les années 1950, la population étrangère a grossi progressivement pour atteindre 350 000 en 1987 après la première opération de régularisation[24]. Ceci constitue un tournant dans l'histoire du pays. L'Espagne n'a connu au cours des derniers siècles que des mouvements d'émigration, et la présence d'étrangers est toujours restée très limitée. La législation reflète bien les changements intervenus: destinée pendant longtemps à réglementer les conditions de départ des Espagnols, à partir de 1985, elle fixe celles relatives à l'accueil des étrangers. Plusieurs facteurs expliquent cette transformation de l'Espagne d'un pays d'émigration à un pays d'immigration:

Le durcissement de la politique d'immigration des grands pays d'accueil en Europe entraîne, outre le tarissement de l'émigration extérieure espagnole et le retour d'un grand nombre d'émigrés, un changement de destination pour beaucoup de Marocains. La situation politique dans plusieurs pays d'Amérique du Sud provoque un exode massif. Beaucoup de Latino-américains ont choisi de s'installer en Espagne en raison des liens historiques de l'Espagne avec ces pays. La situation juridique assez floue de l'immigration en Espagne jusqu'en 1985 a facilité l'entrée d'un grand nombre d'immigrés en tant que « touristes ».

Tableau 1. Evolution du nombre des étrangers (1960-1990)

Année	Nombre de résidents étrangers
1960	64.660
1965	99.582
1970	148.400
1978	158.347
1979	173.733
1980	183.422
1981	198.042
1982	200.011
1983	210.350
1984	226.470
1985	241.971
1986	293.208
1987	334.935
1988	360.032
1989	398.147
1990	399.377

Source: Anuario de Migraciones, Ministerio de Trabajo y Seguridad Social (1991).

[23] Ana María López Sala (2002), « Transition migratoire en Espagne » en *Migrance*, 21.

[24] Chiffres publiés dans l'Annuaire Statistique de l'Institut National des Statistiques de 1988, Madrid.

3.4. Les périodes d'arrivée des immigrés

Les données qui figurent dans ce tableau permettent d'avoir une vue rétrospective de l'évolution de la population étrangère en Espagne. Ces statistiques sont établies à partir des permis de séjours permanents. On remarque que le nombre d'étrangers a doublé dans l'espace de huit ans entre 1982 et 1990. Aux deux anciennes communautés –portugaise et marocaine- se sont joints des contingents importants de L'Amérique Latine, Philippines y d'Afrique subsaharienne dont le nombre atteint 250 000 en 1990, sans compter les clandestins.

Ces chiffres ne donnent que des informations indicatives car ils se basent sur le permis de travail, alors que le nombre de permis de travail ne correspond pas obligatoirement au nombre d'étrangers travaillant en Espagne. Le recensement de 1981 fournit, pour quelques nationalités, la proportion des actifs parmi les résidents étrangers, le ministère du Travail le nombre de permis de travail accordés chaque année.

Les Africains travaillent en très forte majorité (84,4 %) dans l'agriculture, le secteur des services représente la plus grande partie des autorisations de travail. Cependant, si les Marocains semblent bien occupés dans l'agriculture et la construction (14 % dans chaque secteur), 28,2 % des Cap-Verdiens sont une préférence pour l'industrie[25].

Tableau 2. Nombre d'étrangers se déclarant occupés au recensement de 1981 et évolution de permis de travail accordés de 1980 à 1986 par secteur économique

	Agriculture	Industrie	Construction	Services	total
Recensement 1981	2781	12.659	4.183	42.953	62.576
Permis de travail					
1980	2 303	9 979	3 150	43 399	58 831
1981	2 261	9 411	2 732	46 790	61 194
1982	1 893	8 144	2 026	38 438	50 501
1983	1 916	8 294	2 837	44 050	57 097
1984	1 762	8 085	3 560	47 617	61 024
1985	1 392	6 378	1 724	41 197	50 691
1986	2 815	7 047	2 290	41 670	53 822

Source: Anuario de Estadísticas Laborales, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales.

3.5. Une répartition territoriale très concentrée

Examinons d'abord la situation en 1980. Elle permettra d'apprécier les changements intervenus ensuite. La présence des immigrés était, à cette date, relativement forte dans les zones marquées par une activité importante: les Iles Baléares, Iles Canaries, Malaga et Alicante, ainsi que les grandes concentrations urbaines de Madrid et Barcelone.

[25] F. Munoz-Pérez et A. Izquierdo Escribano (1989), *L'Espagne pays d'immigration, in Population*, INED, Paris, 270–271.

Graphique 1. Principales provinces espagnoles d'accueil des étrangers en 1976

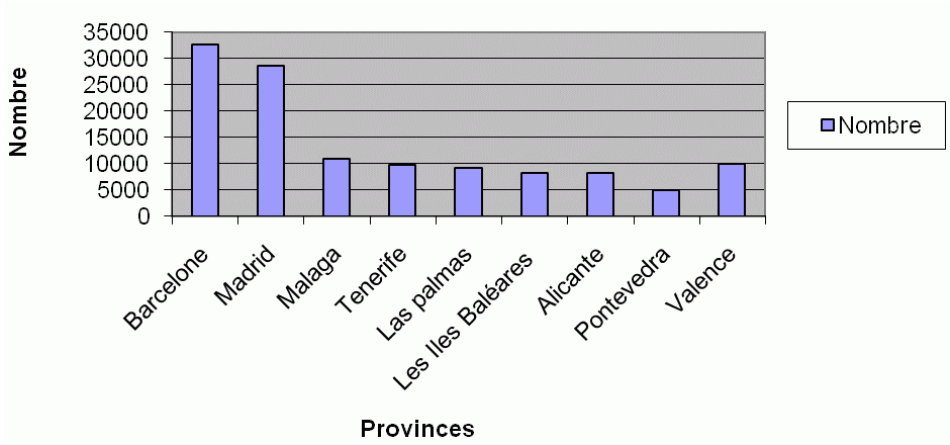

Source: Anuario Estadístico (I.N.E) 1976.

Ces sept provinces réunissaient à elles seules plus de 70 % de l'ensemble de la population étrangère, s'ajoutaient Girone, Valence, Oviedo et Pontevedra. Ailleurs, c'est-à-dire dans la plus grande partie du territoire, le nombre d'étrangers reste très faible, ne dépassant que rarement un ou deux milliers par province. Lorsque ce seuil est dépassé, il s'agit soit de concentrations urbaines importantes – Séville, dans le sud, Biscaye et Guipúzcoa, dans le pays basque –, soit de provinces frontalières, la Corogne et Orense, en Galice. Le fort accroissement général enregistré par la suite n'a pas modifié l'essentiel de ce panorama. A la fin de 1987, la présence étrangère se trouve accentuée là où elle était déjà importante, s'étendant parfois dans les zones voisines ; ceci est très net pour les côtes sud et sud-est et dans le nord-ouest. Certes le reste du pays, à quelques exceptions près – Navarre, Badajoz, La Corogne et Teruel – a aussi bénéficié de la hausse. Pendant ce temps la forte concentration du début de la décennie ne s'est pas atténuée: au contraire, elle s'est légèrement renforcée, puisque sept provinces, les mêmes qu'en 1980, réunissent en 1990 les trois quarts des étrangers (73,6 % contre 70,6 % en 1980)[26].

4. La politique espagnole d'immigration

L'importance prise par la question de l'immigration à partir de la moitié des années 80 est due, fondamentalement, à l'intérêt de l'État à définir une législation de contrôle et de limitation des flux migratoires à destination de l'Espagne, porte d'entrée de l'Union européenne. Il est dû également, à ses engagements suite à la signature de la convention de Schengen en 1990. A partir de cette date, l'immigration est devenue un problème de sécurité. A la fin des années quatre-vingt, le manque de la cohérence de la loi de 1985 commence à se manifester, ainsi que ses contradictions internes et l'absence de coordination entre les différentes administrations: centrale, locales et des communautés autonomes. En même temps, la politique migratoire s'est configurée comme nouveau champ dans les politiques publiques de l'Espagne. Plusieurs facteurs ont influencé l'élaboration de cette première loi sur le séjour des étrangers, il y a d'un côté, la crainte devant l'aggravation du problème et de l'autre côté, l'affermissement de l'Espagne comme pays d'immigration. Mais la raison principale de son élaboration et de l'apparition d'une politique d'immigration, fut l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne. Dès le début, la Commission

[26] Colectivo Ioé (1987), « Los Inmigrantes en España », *Revista Documentación Social*, n° 66.

européenne s'est avérée être un acteur décisif dans la politique espagnole d'immigration. De nombreux indices donnent à penser que pendant les années quatre-vingt, l'élaboration de la politique d'immigration, tout comme son orientation quant à ses objectifs et ses instruments, fut bien plus le résultat de pressions externes, qu'une réponse directe à des processus internes. Bien que cette tendance se soit maintenue plus tard, la politique d'immigration des années quatre-vingt-dix répond majoritairement aux nouvelles réalités sociales espagnoles.

En résumé, la question de l'immigration entre dans l'agenda du gouvernement comme un choix concret et déterminé de la politique publique, sans beaucoup d'alternatives possibles, puisque l'État espagnol ne pouvait pas agir hors du cadre des droits établis par l'Europe. Ce facteur a certainement déterminé la faiblesse de la participation de la société civile dans les discussions qui ont accompagné la sanction de cette loi. Avec son adoption, le débat social s'est amplifié: la pression de certains groupes de la société civile et l'intervention du « Défenseur du Peuple » ont eu pour résultat la déclaration d'inconstitutionnalité de certains articles qui limitaient le droit de réunion et d'association des immigrants.

La conséquence de la faible incidence réelle de l'immigration en Espagne, malgré l'adoption d'une loi qui met en marche une politique d'immigration, est que, jusqu'à la fin des années quatre-vingt, les interventions de l'État sur ce sujet sont rares, se circonscrivant exclusivement à certains départements de l'administration centrale, en particulier les Ministères du Travail et de l'Intérieur. L'intérêt de la société et des médias pour ce thème est également très limité à cette époque. L'opinion publique et la classe politique considéraient la question migratoire comme un problème de deuxième ordre, en comparaison à des questions comme le chômage, la politique économique et le terrorisme. Cette politique a significativement évolué par la suite[27]. Deux objectifs généraux déterminaient le cadre réglementaire:

D'une part, les dimensions de la communauté étrangère installée en Espagne devaient coïncider avec les objectifs établis par l'État et, d'autre part, l'accès des étrangers au marché du travail devait être conditionné par les nécessités économiques et par la situation du chômage en Espagne. La plupart des analyses de cette loi affirment qu'il s'agissait d'une norme incomplète et partielle qui se centrait sur les phases initiales du processus, c'est-à-dire le franchissement des frontières, l'entrée, les papiers d'identité nécessaires pour résider et travailler et les procédures d'expulsion et mettait à l'écart l'intégration. Ce texte ne considérait pas l'immigrant comme un sujet de droit, mais comme de la main-d'œuvre économique. En outre, aucun modèle de permis de travail et de résidence qui envisagerait la durabilité de l'immigration, ne se trouve dans cette norme cadre. Tout porte donc à penser que l'immigration est considérée comme un phénomène à caractère temporaire. De plus, il est significatif que, durant la première moitié des années quatre-vingt, on n'ait pas disposé de données fiables sur le nombre d'immigrés en Espagne. On peut donc en conclure qu'entre 1985 et 1991, la politique espagnole se caractérise par une approche partielle du problème, qui insiste fortement sur le contrôle des flux, en écartant soigneusement l'importance de l'intégration des immigrants et en limitant leur accès aux droits économiques et sociaux. Cette approche gouvernementale s'accompagne d'une participation limitée des acteurs sociaux dans les décisions politiques. La société civile n'avait pas acquis alors l'influence sociale et politique qu'elle allait avoir quelques années plus tard sur ce sujet. Selon Ana María

[27] M. Corredera et L. Díez, 1994.

López Sala[28], son action a eu des conséquences sur deux aspects: la déclaration d'inconstitutionnalité de plusieurs articles de la loi et la prolongation des délais de présentation des demandes pendant la première opération de régularisation (1986). A l'époque, l'opinion publique fait preuve d'une grande indifférence face à cette situation et le débat politique à ce sujet reste rare.

La proposition de la loi de juin 1991 ouvre une seconde étape dans la politique espagnole. Cette initiative parlementaire exige du gouvernement des mesures politiques, de portée et de nature différente. Les interventions peuvent se résumer en cinq principes de base: le contrôle et la canalisation des flux, la lutte contre l'immigration illégale, l'intégration sociale des immigrants et la réforme de l'appareil administratif chargé de sa gestion. Cette déclaration montre également la volonté de la politique espagnole de s'harmoniser avec les interventions définies par le champ communautaire. L'étape de la politique espagnole de l'immigration qui s'étend de 1991 à fin 1994, lorsque le Plan pour l'Intégration Sociale des Immigrants est approuvé, se caractérise par l'apparition d'une nouvelle dimension de la question: l'intégration sociale. À cette époque, le problème s'institutionnalise et les organes administratifs de sa gestion se développent significativement, de même que le nombre de ministères impliqués: bien que le ministère de l'Intérieur ait toujours un rôle essentiel en matière d'immigration, les ministères du Travail, des Affaires étrangères et des Affaires Sociales, se mettent à jouer un rôle plus important dans l'ensemble de la politique espagnole d'immigration. Pendant cette période, les instruments de contrôle des flux d'immigration se développent également: les installations douanières et les instruments de contrôle interne se sont améliorés, une politique de contingents se crée, la réglementation en matière d'asile est réformée et une politique plus sévère de visas est mise en place. L'intégration de l'Espagne dans les accords intergouvernementaux de Schengen consolide également la vocation européenne de la politique espagnole. C'est aussi au début des années quatre-vingt-dix que se produit le premier incident raciste grave: le meurtre de l'immigrée dominicaine Lucrecia Pérez. Ce triste fait a, sans aucun doute, contribué à l'ouverture du débat social et public sur l'immigration, en parallèle avec les dénonciations Durant les premières étapes de l'arrivée d'immigrants en Espagne, la caractéristique fondamentale de la politique d'immigration espagnole était l'absence de critères d'action. Il faudra attendre l'entrée officielle dans l'UE en 1986 et l'approbation de la loi concernant le séjour des étrangers pour que les lignes de conduite de la politique espagnole en matière d'immigration commencent à se dessiner. L'élaboration de la politique de l'immigration en Espagne est passée par plusieurs étapes:

4.1. Phase préliminaire: 1985-1986

Avant l'approbation de la loi de 1985 sur les droits et libertés des étrangers en Espagne, le dispositif établi consistait en un service aux étrangers au sein de la Direction générale du travail, sans structure spécifique et plutôt lié à la politique traditionnelle d'immigration. L'élaboration de cette loi et de son règlement d'exécution a été menée par le ministère de l'Intérieur et avait pour but premier de réglementer et de contrôler le marché du travail et la sécurité publique, ce qui explique pourquoi il s'agissait essentiellement d'une norme centrée sur les aspects administratifs.

[28] Ana María López Sala, (2002), « La transition migratoire espagnole et sa politique », en *Migrance*, 21.

4.2. Période de transition: 1986-1990

A cette époque, il devient évident qu'un nombre important d'immigrants est en situation irrégulière, ce qui donne lieu en 1986 au premier processus de régularisation. Cela s'est cependant soldé par un échec puisque seulement le cinquième de la population visée a été régularisée. Ce qui a suscité au sein des organisations sociales liées à l'immigration un vif débat sur le nombre et la situation des étrangers. En réponse à cette polémique, la Direction Générale des Migrations a chargé le professeur Antonio Izquierdo et l'équipe de recherche sociologique PASS (« Asesoría de Programas de Servicios Sociales ») d'effectuer deux études destinées à déterminer la réalité de l'immigration et en particulier de l'immigration irrégulière (de la population dépourvue de papiers). Ce nouveau panorama, plus spécifique, a permis d'élaborer les *« Bases et objectifs de la politique migratoire pendant la période de transition »*, document qui tente, entre autres, d'établir les profils quantitatifs et qualitatifs de la population immigrante, d'encourager son intégration dans la société espagnole et d'éviter les mouvements clandestins et l'emploi illégal. A cette fin, le registre indique l'importance d'établir les nouvelles admissions au marché du travail par le biais de contingents ou de quotas et de traiter de façon sélective les communautés déterminées[29].

En décembre 1990 le gouvernement a présenté au Parlement une étude sur la situation des étrangers en Espagne où étaient exposées huit directions politiques à développer à l'avenir: plus grand contrôle des entrées (introduire le visa pour les pays d'Afrique du Nord et renforcer la frontière sud) ; lutte contre le travail clandestin des immigrants ; politique de promotion et d'intégration sociale (éducation, santé, promotion de l'emploi, etc.) ; intensification de l'action de la police ; plus grande coordination et centralisation administrative ; unifier les statuts de réfugié et de demandeur d'asile et accélérer les démarches ; s'aligner sur les politiques d'immigration de CEE.

4.3. Une politique active d'immigration: 1990-1993

Au cours de cette période, on développe une politique d'immigration plus active et plus complète sur le plan social. Le coup d'envoi est donné par l'élaboration du document intitulé *« Situation des étrangers en Espagne: lignes de conduite de la politique espagnole en matière d'immigration* », avec la participation des ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Travail, et de la Sécurité sociale, et à la demande du Groupe parlementaire de la Gauche Unie –Initiative pour la Catalogne[30]. A partir de là, en 1991, la Chambre des députés approuve une proposition qui met en marche un programme d'application comportant 11 mesures de nature et de portée différentes. Les résultats de ces études ont indiqué qu'il y avait entre 60 000 et 150 000 personnes en situation irrégulière. A partir de ces données, on est arrivé à la conclusion que l'application purement législative était insuffisante, et les divers agents sociaux ont revendiqué l'articulation d'une véritable politique d'immigration. Cette politique comprendrait des aspects sociaux, économiques et culturels ainsi que l'affirmation de la solidarité communautaire et les priorités d'accès à l'emploi, la considération de l'immigrant dans son ensemble et le respect des liens historiques, linguistiques et culturels.

Le contingentement est un procédé spécifique, approuvé par un accord du conseil des ministres, qui a pour but de garantir la couverture des offres d'emploi non satisfaites par le marché national du travail. On canalise ainsi les flux migratoires en fonction des besoins en main-d'œuvre de

[29] Colectivo Ioé (1992), *Balance-Análisis de los trabajos realizados o en curso sobre la inmigración en España*.
[30] Izquierda Unida y Iniciativa por Cataluña.

l'économie espagnole, en établissant chaque année le quota de travailleurs non originaires d'États membres de l'Union européenne qui peuvent accéder à ces emplois. Ceci touche principalement les secteurs de l'agriculture, de la construction et des services[31].

Au cours de ces années-là se produit le deuxième processus de régularisation ; de 1991 et 1992, l'Accord de Schengen est ratifié, la loi sur l'asile est modifiée, et l'on crée la Commission Interministérielle d'Extranéité (« Comisión Interministrial de Extranjería »). Malgré cela et en raison de ces décisions de la part du gouvernement, l'action demeure purement policière et coïncide avec les premières manifestations de racisme et de xénophobie. D'une façon parallèle, et en réponse à l'absence d'une politique d'immigration articulée, les premiers réseaux d'immigrants se développent en Espagne au cours de cette période. On consolide aussi les services d'immigration des syndicats: Union General de Trabajo (UGT) et Comisiones Obreras (CCOO), des associations[32] et des ONG, qui deviennent les intermédiaires entre les intérêts des différentes collectivités sociales, d'une part, et les déterminants gouvernementaux, d'autre part.

4.4. Vers l'intégration sociale des immigrants: 1993-1996

Le Conseil de l'Europe a clairement défini le concept de « politique active d'immigration », fondé sur trois axes principaux: le contrôle des flux, l'intégration sociale des immigrants et la coopération au développement des pays d'où provient l'immigration. Par ailleurs, en 1993, toutes les compétences en matière migratoire sont transférées à la Direction générale des migrations, service du Ministère des Affaires Sociales, qui se voit également attribuer la responsabilité de formuler les orientations de base et de définir les objectifs essentiels du processus d'intégration sociale des immigrants. D'importants organismes qui s'adressent spécifiquement à la population immigrante sont également créés, tels les Bureaux des étrangers (Oficinas de Extranjeros, 1991), qui se chargent des démarches administratives, et la Commission Interministérielle d'Extranéité (1992).

5. Histoire de l'immigration marocaine en Espagne (1973-1993)

5.1. Les flux migratoires entre les deux rives: l'émigration espagnole vers le Maroc

Unis et séparés par un détroit, le Maroc et l'Espagne entretiennent des relations historiques anciennes. Des échanges incessants, un chassé-croisé de populations migrantes dans un sens comme dans l'autre. Ces deux pays constituent les avant-postes de deux aires culturelles qui sont en contact et en échange. Par moments, au cours de l'histoire, ce contact a été synonyme d'interpénétration mais aussi de chocs et d'influences des civilisations à travers une co-présence ou co-existence sur le même territoire. A l'époque médiévale, l'islam dont le point de passage fut le Maroc, a trouvé en Espagne, où il a laissé une empreinte profonde, un lieu d'ancrage qui a duré plusieurs siècles. A l'époque contemporaine, le Protectorat espagnol (1912-1956) au Maroc a permis une situation de contact des civilisations qui a laissé des marques durables. Du côté ma-

[31] Pour plus de détails sur cette question consulter l'article de Belén Agrela Romero, « Politiques d'action sociale auprès de la population immigrante étrangère en Espagne : approximations du schéma d'intervention à partir du travail social », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 1, 2001, 183–207.

[32] Il convient de signale que l'Association des Travailleurs Immigrés Marocains en Espagne (ATIME) pendant cette période a joué le rôle d'interlocuteur entre a communauté marocaine et les pouvoirs publics espagnols. Elle a également participé activement dans le débat public sur la question migratoire en Espagne et sur la situation des Marocains dans ce pays.

rocain, l'Espagne a une place particulière, car elle est l'unique pays européen où les Marocains se trouvent face à une réalité géographique et culturelle qui signifie pour eux à la fois ce qui est proche et ce qui est différent. La mobilité humaine entre les deux rives du Détroit est un phénomène ancien qui se déroule en différentes phases historiques: La conquête arabe (VIIIe-XVe siècle) a produit un mouvement migratoire en provenance de la rive sud de la Méditerranée avec l'installation dans la péninsule Ibérique de certaines tribus nord-africaines. La Reconquête a provoqué un exode massif à destination du Maroc et des autres pays du Maghreb au fur et à mesure de l'avancement des armées catholiques. L'Inquisition a engendré entre 1609 et 1614 des vagues d'expulsion vers les côtes nord-africaines. Des 300 000 morisques expulsés, le Maroc a accueilli entre 70 000 et 100 000 personnes originaires d'Andalousie et d'Estrémadure[33].

La présence d'une population espagnole en terre marocaine remonta au XVème et XVI siècles, bien qu'en cette époque, il s'agissait de groupes réduits de commerçants, installés à Tanger, Larache, Casablanca, Safi, Mogador. A partir du XIX le rythme de l'immigration européenne fut croissant. Cet accroissement du flux migratoire fut soudainement interrompu par la guerre hispano-marocaine de 1859-1860. En 1870 les Espagnols représentaient 60 % des étrangers. Après les répressions politiques de 1874 en Espagne et les conflits agraires d'Andalousie, les Espagnols furent nombreux à traverser le Détroit: en 1881 ils arrivèrent à constituer les 70 % de la population européenne de Tanger et les 52 % de celle de Casablanca[34]. Mais l'immigration européenne ne fut, en réalité, importante qu'à l'avènement du protectorat en 1912. Le traité de Fez, qui consacrait de fait le démembrement du Maroc, détermina la répartition quantitative et géographique de la population européenne durant toute la période coloniale. Dans la zone sous protectorat espagnol, la population étrangère continua d'être presque exclusivement espagnole. A partir de cette date, la zone du protectorat espagnol exerça sur l'Andalousie et le Levant la même attraction que l'Amérique sur la Galice. Un des facteurs fondamentaux de la propagande du courant africaniste espagnol au Maroc fut d'encourager l'émigration de leurs concitoyens vers le dit pays pour y accroître l'influence hispanique. Le mouvement africaniste fit aussi une grande campagne publicitaire pour sensibiliser l'opinion publique sur les intérêts que représentait le Maroc pour toutes les couches sociales espagnoles: ouvriers, paysans, commerçants, chômeurs, etc. C'est ainsi qu'en 1910 le sénateur J. M. Labra déclara au Congrès Africaniste de Valencia que le problème de l'émigration espagnole vers le Rif n'a pas été suffisamment étudié, en particulier sa relation avec le détournement des émigrants qui partaient pour l'Amérique et le risque d'affaiblir l'influence espagnole en Amérique Latine. Après l'établissement du Protectorat, les appels à l'émigration vers le Maroc se multiplièrent:

> *Une grande partie des milliers d'Espagnols qui émigraient vers l'Amérique se dirigeaient au Maroc afin de trouver, probablement en peu de temps, du travail dans ces exploitations agricoles, et au moins d'échapper à l'enchérissement croissant qui régnait en Europe et en Amérique.*
>
> *Ami lecteur, si tu es un homme de volonté affirmée, si tu possèdes un peu d'argent et que tu as de solides liens qui te rattachent à la Péninsule, permets moi de te conseiller l'émigration à Tétouan, Azilah, Ksar-elkébir, etc. Là-bas tu trouveras la richesse si tu travailles.*

[33] Mohammed Khachani (2002), « La question migratoire dans les relations entre le Maroc et l'Espagne » en *Migrance*, n°21, 154.
[34] Bonmati Antón, J. F. (1992), *Españoles en el Magreb, siglos XIX y XX*, Madrid.

Manuel Ferrer Machuca, agent spécial du Centre d'Expansion Commercial en Afrique du Nord (Tétouan), propose quelques conseils pour organiser l'émigration espagnole vers l'Afrique du Nord, en général, et vers le Maroc, en particulier. Pour plus de cohésion, il fallait coordonner tout ce qui concerne l'immigration, à la Délégation des T.P., et le Haut-Commissariat à Tétouan ; devaient être considérés comme des Annexes pour cette question précise les bureaux des affaires indigènes, les centres territoriaux et administratifs, les Consulats, les organismes portuaires, Commanderie des Ingénieurs militaires, les Municipalités, etc., de la zone, lesquelles devaient avoir l'obligation de faire remonter au central toutes les données et rapports pour une meilleure organisation et fonctionnement de ce service. A son tour, la dite Délégation maintiendra une communication constante avec les gouverneurs civils, le Ministère des T.P., les Mairies, au moins avec celles des grandes capitales du littoral, Consulats d'Espagne à l'étranger, en Algérie très spécialement, Organisme Supérieur de l'Emigration, etc.

Les principes fondamentaux qui doivent, entre autres, servir de normes à l'organisation de ce service, devaient être:

- Tenir expressément compte, spécialement pour des raisons politiques, de la priorité d'attirer vers notre zone du protectorat, les Algériens d'origine espagnole et nos nationaux résidant depuis longtemps en Algérie, vu que beaucoup connaissent la langue arabe et les coutumes des Musulmans, ce qui leur permettra une meilleure convivialité que ceux provenant de la Péninsule.
- Les soldats licenciés de l'Armée d'Afrique offrent indubitablement des avantages, spécialement quand il s'agit de la colonisation agricole.
- Les Compagnies maritimes et ferroviaires devraient accorder des prix préférentiels pour les ouvriers allant ou retournant d'Afrique.
- Tous les ouvriers, artisans et petits industriels qui venaient s'installer au Nord du Maroc, devaient être instruits et conseillés par les autorités militaires et consulaires sur les coutumes indigènes, leurs préoccupations religieuses et la nécessité de les respecter.

Dans un article du « *Telegrama del Rif »* du 3 mars 1928, Luis Benumea, Directeur Général de « Action Sociale et Emigration », livre ses impressions sur l'émigration espagnole: « *Je ne considère pas l'émigration comme un mal nécessaire en Espagne, car j'estime que notre pays dispose de moyens suffisants pour subvenir à tous ses habitants. Ce n'est que là où la densité de population dépasse les disponibilités qu'il convient de chercher dans l'émigration une soupape de sécurité. Il y a trois classes d'émigrants : les aventuriers ou inconscients. Les calculateurs ou conscients et les inadaptés.* »

Jusqu'au début du XX^{e} siècle les statistiques espagnoles de l'émigration vers le Maroc avaient enregistré des chiffres très bas tant pour les entrées que pour les sorties, toujours inférieurs à 1.000 individus dans les deux sens. A partir de l'établissement du protectorat arrivèrent plusieurs milliers d'émigrants espagnols. L'Etat colonial a trouvé dans la colonie un espace économique qui pourrait absorber une part de son excédent démographique. Les premiers colons débarqués furent captés par la colonisation agricole, engagée sur toute la zone orientale, la plaine de Alhoceima et du Loukkos dans la partie occidentale du Protectorat ; d'autres trouveront du travail dans les mines du Rif Oriental. L'activité en travaux d'infrastructure et dans l'industrie ne démarra que plus tard, durant les années trente, les offres de travail dans ces secteurs demeurant limitées.

Entre 1913 et 1914, la revue « *África Española* » publia une série d'articles sur l'émigration espagnole au Maroc, qui révéla l'importance de ce phénomène pour l'Etat colonial. Le problème essentiel résidait dans la manière de réguler cette émigration pour la rendre contrôlable. N'étaient autorisés à entrer au Maroc que les personnes aptes à gagner leur vie, fermant ainsi la porte aux émigrants indésirables. Pour les colons espagnols, le Maroc représentait une nouvelle opportunité pour l'émigration:

> *Là-bas, les colons auront beaucoup d'avantages, des terres à bon marché et une maîtrise totale du terrain. Il faut inciter notre ouvrier agricole à émigrer pour qu'il ne meurt pas de faim*

Durant la période de la conquête du pays, l'émigration vers le Maroc ne fut pas importante. En 1918, à peine 7 000 vivaient dans la zone occidentale du Protectorat, répartis comme suit: 3 410 à Tétouan, 2 860 à Larache, 580 à Ksar-El kébir et 460 à Assilah. Dans les enclaves occupées vivaient environ soixante mille: à Melilla et sa région 40 000, et à Ceuta 20 000. Après l'occupation totale de la zone en 1927, le mouvement migratoire s'accéléra. Les autorités tentèrent de détourner vers leur zone l'émigration espagnole qui se dirigeait vers l'Algérie. La Direction de la Colonisation, créée en 1928, se chargea de préparer une législation relative à l'émigration. Aussi s'occupa-t-elle d'adapter le code du travail espagnol du 23 août 1926 à la zone du Protectorat. En même temps, les autorités déployèrent une intense propagande pour attirer les ouvriers espagnols vers leur zone et tenter de réduire l'émigration espagnole et rifaine vers L'Algérie. En 1931, pour remédier au sous-emploi dans le nord de Maroc, un décret fut promulgué, une fois approuvé par les « Cortes », pour réguler l'émigration espagnole au Maroc. Étaient considérés émigrants les adultes des deux sexes qui ont quitté l'Espagne pour travailler. Tous devaient se présenter au service de l'émigration avec un contrat de travail qui, outre d'autres pré requis réglementaires, devait inclure l'engagement de l'employeur à rapatrier à ses frais son employé. Le prix du voyage retour et les frais y afférents devaient être déposés par l'employeur dans une banque désignée par le consul d'Espagne et être à sa disposition, à l'exception des entreprises qui offraient des garanties sous la responsabilité du consul. Le décret ne s'appliqua que dans le Protectorat, mais pas à Ceuta et Melilla qui n'étaient pas considérées comme des lieux d'immigration.

Le nombre d'Espagnols qui émigrèrent au Maroc diminua relativement durant la guerre civile (1936-1939), bien qu'il se remit à croître au début des années quarante. En 1940 il y avait 62.400 Espagnols, alors qu'en 1950 ils arrivèrent à 84 716. Cette population était urbaine en sa majorité. Des 62 400 résidents dans la région en 1940, seuls 5 000 (7,3 %) vivaient à la campagne, alors que le reste était établi à Tétouan (35,4 %), à Larache (presque 20 %) et les autres villes (38,3 %). Ceux installés en milieu rural étaient des gens modestes en contact étroit et permanent avec les Marocains. Grâce aux chiffres officiels du recensement de 1940 il est possible de connaître l'origine de cette population qui provenait de toute l'Andalousie, principalement de la zone côtière – à l'exception de Huelva – et, dans une moindre mesure, de Murcie et des provinces d'Alicante et Valencia ; du reste du pays, seuls Madrid, Barcelone et Oviedo contribuaient pour plus de 1 000 individus recensés. Encore dans les années cinquante plus de 130 000 Espagnols vivaient au Maroc, parmi lesquels 80 000 dans la zone espagnole et 50 000 dans la française. A ces chiffres peut s'ajouter la population espagnole de Ceuta et Melilla (130 000), et plus de 20 000 à Tanger. L'indépendance a provoqué un reflux, un retour progressif de cette population immigrée vers l'Espagne. La colonie espagnole s'est réduite à 44 554 vers le milieu des années 1960 et à 27 829 en mars 1970. L'opération de Marocanisation en mars 1973 a provoqué un flux de départs des étrangers résí-

dents au Maroc. La colonie espagnole, affectée par ce départ, a vu son effectif baisser à 15 000 personnes vers la fin de 1974, à 10 000 en 1980 pour se réduire à 8 460 en 1986[35].

5.2. Les origines de l'émigration marocaine en Espagne

La communauté marocaine est la plus ancienne des communautés immigrées installées en Espagne. L'arrivée des premiers immigrés a commencé juste après l'indépendance du Maroc en 1956. Ces premiers Marocains installés essentiellement en Catalogne, à Madrid et en Andalousie et un peu plus tard dans les Iles Canaries, proviennent essentiellement de l'ex zone du Protectorat espagnol au Maroc (la zone nord). Pendant cette période les deux villes occupées: Ceuta et Melilla ont joué le rôle de relais. Les premiers Marocains à émigrer en Espagne après l'indépendance du Maroc, proviennent des alentours de ces deux villes, et de Tétouan et Tanger où l'impact de la colonisation espagnole était plus important, des liens se sont tissés avec les Espagnols. On remarque qu'à partir des années 1980, apparaissent de nouveaux foyers: Les deux centres urbains de Casablanca et de Rabat-Salé et la région de la Chaouia Ouardigha (provinces de Settat, de Khouribga) et la région de Béni Mellal. Mais de plus en plus d'autres régions, telle Oujda, sont impliquées dans ce flux migratoire à destination de l'Espagne, alors que les provinces du Nord, traditionnellement émettrices de flux migratoires, ont vu leur importance diminuer

Cette migration possède des caractéristiques assez particulières qui l'opposent aux destinations européennes traditionnelles. Il y a d'abord l'évolution rapide des effectifs. C'est une migration qui s'est développée de manière rapide en un laps de temps très court, et qui s'est constituée essentiellement sur la base d'arrivées illégales sur le territoire espagnol. En effet, l'accroissement rapide du nombre des Marocains présents en Espagne dans les statistiques officielles ne commençait à être noté qu'après les deux premières régularisations de 1986 et 1992. Ce qui laisse entendre qu'une bonne partie de ces immigrants sont entrés en Espagne de manière irrégulière. Leur nombre est passé de 5.817 personnes en 1985 à 11 596 en 1987 et 61 603 en 1993, pour atteindre 170 517 personnes en 2000, dont 89,15 % (152 031 personnes) ont obtenu leur permis de séjour après régularisation[36].

Graphique 2. Evolution des inscriptions dans les consulats marocains en Espagne (1966-1993)

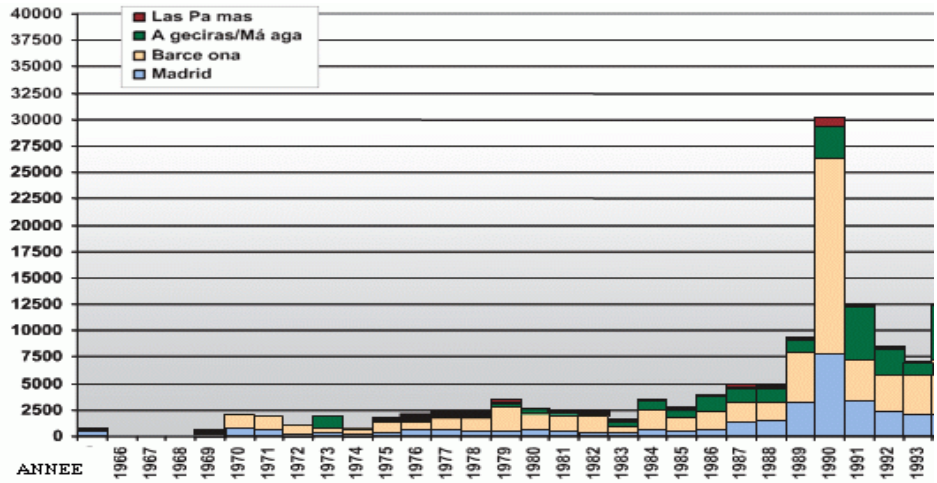

Source: TEIM, Bases de données, MIGRAMAR et OJADA. Atlas la Inmigración marroquí en España, p. 204

[35] Mimoun AZIZA (2007), « La emigración española hacia Marruecos en la primera mitad del siglo XX : un primer balance », en *Historia y memoria de las relaciones hispano-marroquíes*, Madrid.
[36] Anuario de Migraciones, année : 1990-1992.

D'autres sont rentrés régulièrement avant 1991, date d'instauration des visas, mais n'ayant pas de permis de résidence, ils seront considérés des clandestins, d'autres sont rentrés, en vertu des contingents arrivés avec leurs papiers en règle, ou dans le cadre du regroupement familial. Mais une majorité est composée par des illégaux établis dans les localités où est possible d'avoir un travail temporaire[37].

Tableau 3. Evolution de l'immigration marocaine en Espagne (1964-1992)

Année	L'ensemble des immigrés	Les Marocains	% des Marocains
1965	99.582	663	0,7
1970	148.400	1.710	1,2
1975	165.039	2.277	1,4
1980	183.422	2.964	1,6
1985	241.971	5.817	2,4
1990	407.647	16.665	4,1
1992	393.100	54.105	13,8

Source: INE, Anuario estadístico de España.

5.3. Le processus d'installation des Marocains en Espagne

La question de la présence des immigrés Marocains sur le territoire espagnol n'a attiré l'attention des medias et des pouvoirs publics qu'à partir de la fin des années 80. Effectivement, le nombre de Marocains en Espagne à ce moment-là était moins important mais, ce processus avait commencé plusieurs années auparavant. L'étude de ces premiers flux migratoires est une tâche difficile dans la mesure où les sources statistiques habituelles apportent très peu de données sur la question. La source principale qui offre des données relatives aux résidents étrangers c'est le fichier des Résidents de la Direction Générale de Police, mais ce dernier se limite au nombre et à la nationalité. Seulement, à partir de 1981 d'autres variables apparaissent dans les recensements comme le sexe et l'âge. Cependant, à travers l'exploitation des inscriptions consulaires des Consulats marocains en Espagne[38], on peut suivre le processus d'installation de la communauté marocaine en Espagne. Même si seuls les immigrés en situation légale avait droit de s'inscrire aux consulats. Ces registres offrent une information riche surtout en ce qui concerne les origines de ces immigrés, le sexe, l'âge et la profession. Afin de mieux saisir les caractéristiques de chaque période, nous allons suivre les différentes vagues migratoires:

5.3.1. À l'époque du Protectorat

A l'époque coloniale, il n'a pas eu de mouvements d'émigration importants partant du Maroc vers l'Espagne, comme il y a eu entre le Maroc et la France et comme c'était le cas dans la plupart des puissances coloniales. A cette époque-là, l'économie espagnole était faible et n'avait pas besoin de la main d'œuvre coloniale.

[37] Aderghal Mohammed, *L'émigration vers l'Espagne et la recomposition des territoires migratoires au Maroc*, Seminario Movilidades, Granada

[38] L'équipe de TEIM (Taller de Estudios Internacionales Mediterráneos) sous la direction de Bernabé López García a été la première à exploiter cette source importante, lors de l'élaboration de l'*Atlas de la inmigración magrebí en España*, en 1996.

Cependant il convient de rappeler que parmi les 7 000 soldats marocains qui ont participé à la guerre civile espagnole (1936-1939) dans les rangs franquistes, une petite partie est restée vivre dans ce pays. Il suffit de rappeler que la garde personnelle de Franco appelée « *la guardia mora* », se composait de soldats marocains.

Il y avait aussi un certain nombre de commerçants qui se rendaient en Espagne pour se procurer des marchandises ou vendre les produits de l'artisanat marocain. Nous avons trouvé dans les archives espagnoles, à partir des années 1940[39], les traces des demandes d'autorisations pour se rendre en Espagne. Pour pouvoir entrer en Espagne, à l'époque, il fallait demander une autorisation auprès des autorités coloniales et justifier les motifs de voyages. Dans les dossiers que nous avons consultés reviennent les motifs suivants: commerce, visite familiale, étude, soins médicaux … ces données nous permettent de conclure qu'il y avait des familles marocaines installées en Espagne et que les liens familiaux jouaient un rôle principal dans l'émigration vers l'Espagne. Il s'agissait particulièrement des familles qui avaient des liens étroits avec les autorités coloniales, des familles des notables par exemple … etc.

5.3.2. La période post-coloniale

La première phase proprement dite de l'immigration marocaine vers l'Espagne remonte à la période comprise entre l'indépendance du Maroc en 1956 et la fin des années soixante. Durant cette période, il y a eu 2 000 inscriptions au Consulat du Maroc à Madrid auquel correspondait toute la moitié nord de l'Espagne, avant que le quart oriental dépende du Consulat de Barcelone ouvert en 1972. En 1968, le chiffre qu'offre le registre des Résidents de la Police s'élève à 1 700 le nombre total de Marocains en Espagne. Selon Bernabé López García les sources espagnoles sont insuffisantes pour reconstruire l'histoire de cette migration. Du fait qu'elles ne signalent qu'une petite partie: 16 650 résidents officiellement en décembre 1990, alors que le nombre de Marocains présentés au processus de régularisation de 1991 est de 56 000, d'où la nécessité de consulter d'autres sources comme celle des registres consulaires marocains en Espagne qui recueille une bonne partie de données[40].

Durant toute cette période, l'Espagne est un pays d'émigration par excellence. A l'exception des habitants de l'ex-zone du protectorat espagnole et de Tanger, l'Espagne n'apparaît pas comme pays qui exerce une grande attraction sur les immigrés marocains. Ces derniers préféraient plutôt partir vers la France, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas. L'arrêt de l'émigration en 1974 va engendrer la constitution de poches d'immigration illégale dans les provinces espagnoles limitrophes de la France, à savoir la Catalogne et les Pays Basques. Une bonne partie de ces immigrés a fini par s'installer en Catalogne comme en témoignent les données du Consulat du Maroc. Cette province sera le principal pôle d'attraction de l'émigration marocaine durant cette période, elle accueillera entre 1976 et 1980 plus de 5 500 immigrés.

Après une évolution lente et progressive jusqu'au milieu des années quatre-vingt, la communauté marocaine en Espagne va connaître une croissance rapide et brutale à partir de 1987, peu après la promulgation de la loi sur les étrangers. La plus grande vague d'émigration a été enregistrée en 1990 et 1991, comme en témoigne le nombre d'inscrits dans les consulats marocains

[39] Il s'agit d'Archive Générale de l'Administration (AGA) à Alcala de Henares.
[40] Bernabé López G. (Coord.) (1996), *Atlas de la inmigración magrebí en España*, TEIM, UAM, 68.

en Espagne: on passe de 2 438 en 1982 à 9 446 en 1990, puis à 13 698 en 1991. Le nombre de Marocains régularisés en 1991 a dépassé les 40 000[41]. L'application des dispositions de la convention de Schengen signée en juin 1990 (établissement de visas, de contrôles rigoureux aux frontières, système très sélectif de délivrance de permis de travail, …) ont réduit l'émigration légale et ont engendré le développement de l'émigration illégale et les réseaux clandestins ont pris ainsi le relais des circuits légaux[42].

5.3.3. L'émigration des juifs marocains vers l'Espagne

On pourrait inscrire le début de cette migration dans le grand changement politico-religieux que supposait l'indépendance. Ce qui explique que la majorité de ces migrants provenait de l'ancienne zone du Protectorat espagnol, et parmi eux un pourcentage élevé de juifs (41,5 %) qui sont partis de Tanger et de Tétouan, ceux qui proviennent de Nador sont partis pour des raisons économiques. Les grands départs se situent entre 1956 et 1962. Ce mouvement diminue après 1964 pour s'intensifier de nouveau à partir de 1967. Il s'agit d'une migration des familles entières ce qui a facilité son intégration en Espagne. Parmi ces premiers émigrants on trouve une partie de commerçants, de professions libérales, quelques fonctionnaires. A partir de 1967 le départ touche les petits commerçants avec des difficultés économiques, les artisans et quelques agriculteurs.

Quant à l'émigration vers Melilla, elle atteint son apogée l'année même de l'indépendance du Maroc, 400 juifs quittent le Rif oriental pour s'installer dans cette ville. Elle continue jusqu'à 1967, cette ville a joué le rôle de relais pour l'émigration vers la péninsule ibérique par la suite. La communauté juive de la zone du protectorat espagnole comptait 8.217 juifs en 1955. Seulement 4.793 sont restés en 1960 et 1.500 dans les années 1970. Ce qui fait le départ de 6.717 jusqu'à 1970 et on estime qu'au moins 5.000 personnes se sont installées en Espagne[43].

Tableau 4. Provenance et religions des inscrits au Consulat marocain de Madrid entre 1959 et 1964

Provenance	% du total	% des juifs par province	% des femmes par province
Tétouan	24, 46	47,8	8,7
Tanger	21,27	75,0	3,0
Nador	15, 9	0	0
Larache - Ksar El Kébir	4, 25	4,25	3,2
Al- Hoceima	4,25	0	0
Casablanca	2,64	0	0

Source: López García B. (1993), « España y la inmigración magrebí: de país de tránsito a país de Destino », RGM n° 1-2, 1993, p. 29-47

[41] Bernabé López G. (2004), « Evolución de la inmigración marroquí en España (1991-2003) , en *Atlas de inmigración marroquí en España*.

[42] Mohamed Khachani (2002), « La question migratoire dans les relations en le Maroc et l'Espagne », en *Migrance*, 21, p. 158.

[43] José Antonio Lisbona Martín, *La especificidad de las migraciones judías de Marruecos a España (1956-1970)* voir aussi Juan Bta. Vilar (1978), « Evolución de la población, israelita en Marruecos Español (1940-1955) », *Estudios Sefardíes*, núm. 1, 91-120, Instituto Arias Montano, Madrid.

5.3.4. La fermeture des frontières: 1970-1985

Cette période commence au début des années soixante-dix et se termine en 1985 avec l'approbation de la loi sur le séjour des étrangers. On peut la diviser en deux phases: la première correspond au début de la décennie 70. En même temps que l'Espagne continue d'être un pays d'immigration, elle enregistre une augmentation des flux migratoires importants. Il s'agit encore de chiffres modestes, mais on observe une augmentation permanente dans le nombre des inscrits au Consulat marocain à Madrid, leur nombre atteint 2 300, un chiffre qui quadruple celui de 1970. Une petite baisse a été enregistrée en 1974, mais ils vont augmenter en 1977, cela est dû certainement à la fermeture des frontières en Europe. Jusqu'à cette date, les Marocains qui travaillaient d'une manière temporaire en attendant de passer vers la France ou vers d'autres pays européens, commencent à se fixer en Espagne. C'est le cas de la région de Catalogne où les occasions de travail dans le secteur industriel ou agricole étaient plus importantes par rapport à d'autres régions espagnoles. Ils ont profité également de l'absence du contrôle policier des étrangers.

Cependant, il convient de signaler que lors de conflits politiques entre l'Espagne et le Maroc dû à la question du Sahara, les autorités espagnoles ont expulsé un nombre important d'immigrés Marocains qui se trouvaient en Espagne sans permis de séjour. « *354 détenus sont incarcérés à la Prison Provinciale de Carabanchel. Dans un seul jour (le 19 septembre 1974) 105 Marocains ont été incarcérés. Le mois d'octobre suivant 197 autres ont été détenus. Devant l'absence d'une loi qui régit le séjour de travailleurs immigrés en Espagne, le destin dépendait des circulaires de la Direction Générale de la Sécurité »*[44].

Malgré ce début d'installation, la migration marocaine se caractérisait par la grande mobilité, avec des caractéristiques de l'émigration temporaire non régulée. Selon les résultats de l'enquête réalisée par le groupe de recherche « Colectivo Ioé » en 1987[45], 16 % des immigrés marocains en Espagne sont venus, d'autres pays européens après le durcissement de la politique migratoire au début des années 70, un sur quatre des Marocains interrogés (sur un échantillon de 181) avait comme projet d'immigrer vers un autre pays européen. 60 % de Marocains ont bénéficié d'aide d'autres membres de la famille ou des amis pour s'installer en Espagne. Par rapport au profil socioprofessionnel: ils sont dans leur majorité des ouvriers non qualifiés, il y a très peu d'agriculteurs qui travaillent pour leur compte. 53 % vivent en famille constituée en Espagne, 15 % des adultes mariés maintiennent leur famille au Maroc et 25 % sont célibataires, ils vivent seuls ou en groupes[46].

[44] La Vanguardia, 10 octobre 1974.
[45] Colectivo Ioé, (1987), « Los inmigrantes en España », *Documentación Social*, n° 66, 1987
[46] *Ibid*.

Graphique 3. Population marocain en Espagne selon les régions d'origines en 1991

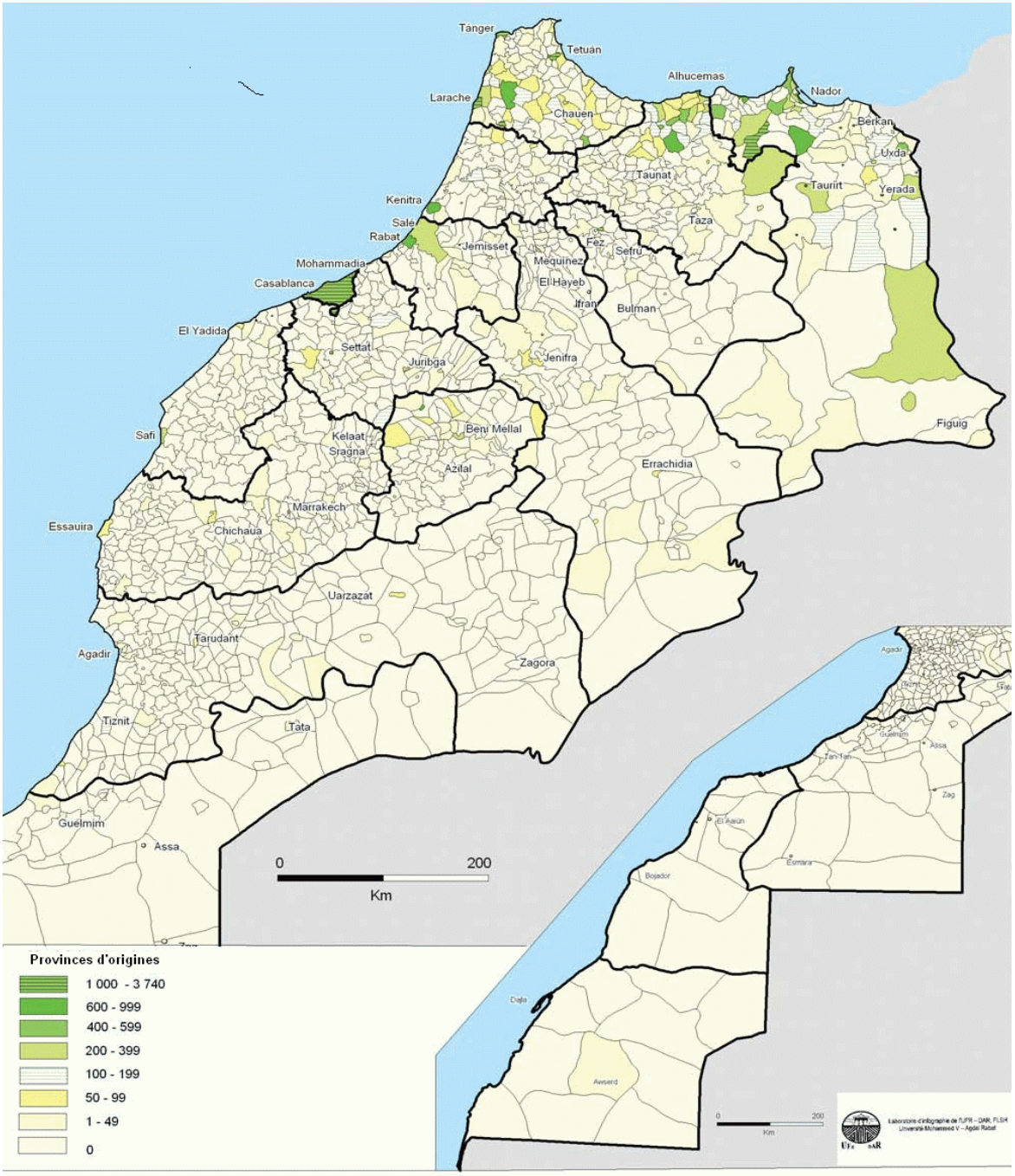

Source: Elaboration TEIM. UFR. DAR.

La région du nord continue de fournir la majorité des migrants, voire même avec plus d'intensité. Il faut noter qu'il y a eu un déplacement vers le Rif et vers les zones rurales. La province d'Al Hoceima devient la principale zone émettrice.

Tableau 5. Tableau comparatif des principales provinces marocaines émettrices des immigrés dans les différentes Communautés Autonome espagnoles (en %). En se basant sur les demandes de régularisations de 1991

Origine	Espagne	Catalogne	Madrid	Murcie	P. Basque
Rif	**34,6**	**38,6**	**43,3**	**1,8**	**27,1**
Alhuceima	14,3	5,8	34,5	0,6	18,5
Nador	20,1	32,8	8,8	1,2	8,6
Jbala	**26,1**	**32,7**	**27,3**	**1,6**	**24,5**
Chouen	2,7	4,7	0,8	0,0	2,3
Larache	11,8	16,6	9,4	0,6	5,2
Tanger	7,7	8,5	10	0,4	6,3
Tetouan	3,9	2,9	7,1	0,6	10,7
Oriental : Oujda	14,6	7,4	3,1	60,2	0,4
Zone Atlantique					
Casablanca	5,5	3,9	7,4	6,8	11,5
Kenitra	1,5	1,8	1,3	0,8	3,3
Centre : Taza	1,8	2,9	0,7	0,8	0,7
Le Reste	16,1	12,7	16,9	28,0	32,5

Source: Colectivo Ioé, (19994), Marroquíes en Cataluña, p. 166

La présence des femmes s'affirme, elles sont presque exclusivement jablies. Cela est important quand il s'agit de savoir les origines des premiers composants de la deuxième génération. Ce sont les enfants des femmes qui sont arrivées avant les années 1980, ils sont maintenant des jeunes qui ont été scolarisés en Espagne.

Tableau 6. Provenance des inscrits au Consulat marocain de Madrid entre 1970 et 1980

Provenance	% du total	% des femmes par province
Al- Hoceima	29,42	0,75
Nador	20,35	4,34
Tetouan	19,69	22,47
Tanger	9,29	30,90
Larache-Ksar El Kébir	5,06	47,83
Chaouen	3,08	14,30
Casablanca	2,64	66,60

Source: López Garcia B. (1993), *op.cit.*

On remarque que le pourcentage des femmes immigrées est assez élevé dans la région Larache-Ksar El Kébir (47,83 %) et dans la région Casablanca (66,6 %), alors qu'il est très bas dans le Rif oriental et central, 4,34 % à Nador et 0,75 % à Al-Hoceima.

5.3.5. L'impact de la Loi sur le séjour des Etrangers en Espagne (1986-1991)

La troisième phase est marquée par l'approbation de la loi sur le séjour des Etrangers en juillet 1985 et coïncide avec le « boom » de l'immigration marocaine en Espagne qui se produit deux ans plus tard. L'entrée en vigueur de cette loi et son règlement l'année d'après a introduit des changements importants quant à la conception qu'avaient les immigrés de leur situation en Espagne. Auparavant, ils circulaient librement entre le Maroc et l'Espagne. Lorsqu'ils se trouvaient sans travail en Espagne, ils rentraient au Maroc et puis ils revenaient sans problème. Mais à partir de l'application de cette loi, ils devraient se fixer « définitivement » pour pouvoir régulariser leur situation.

Il fallait s'adapter à la nouvelle situation. Surtout à partir de 1991, lorsque l'Espagne impose le visa aux Marocains. Cette période coïncide avec un grand dynamisme économique en Espagne qui enregistre un taux de croissance important. L'Espagne devient un pays attractif pour l'immigration internationale et le Maroc devient le principal émetteur de la main d'œuvre.

A partir de cette date, l'immigration marocaine en Espagne devient « visible ». Les statistiques officielles ne reflètent pas cette réalité, parce qu'une bonne partie de cette population résidait illégalement en Espagne. Malgré cela, nous observons un grand changement dans le rythme de croissance qui va atteindre son apogée en 1991 avec le deuxième processus de régularisation. Les inscriptions au Consulat Marocain de Madrid connaissent une augmentation importante durant cette période: 1988 (1.300), 1990 (3.500) et 1991 (4.000). Cela est dû aussi à d'autres facteurs comme le fait qu'à partir de 1990 le gouvernement marocain a facilité la concession du passeport à ses immigrés illégaux. La presse marocaine se déplace à Madrid et Barcelone pour suivre de près le processus de régularisation, et couvrir l'actualité de la communauté marocaine en Espagne d'une manière régulière[47].

Tableau 7. Provenance des inscrits au Consulat marocain de Madrid entre 1985 et 1991

Province	% du total
Al Hoceima	24,8
Larache	10,6
Tétouan	9,2
Tanger	9,1
Nador	8,3
Settat	4,9
Casablanca	4,6
Béni Mellal	3,0
Rabat-Salé	2,6

Source: Registre des inscriptions au Consulat du Maroc à Madrid (1985-1991).

Grâce aux fiches du Consulat, on perçoit rapidement les changements qu'a connus l'immigration marocaine à cette époque. Il s'agit principalement de la diversification des origines et de la destination, qualitativement et quantitativement. Si au début, les inscrits au consulat étaient à 87 % de l'ancienne zone espagnole, à partir de 1990 se réduisaient à 63 %. La côte atlantique (Gharb atlantique) prend de l'importance comme nouvelle zone émettrice. Quant à la répartition géographique en Espagne, Madrid et Barcelone continuent de représenter le foyer principal, en même temps se produit une grande expansion qui touche la région méditerranéenne. On remarque aussi la croissance du nombre de femmes qui atteindra en cette période 27,2 %, alors qu'elle était de 11,1 % en 1959-1970 et 16,6 % en 1971-1980. Les origines des femmes aussi se diversifient. Si l'immigration féminine avant 1980 était liée essentiellement au regroupement familial, à partir de 1985 est une migration de travailleuses qui partent souvent seules avec leur propre projet migratoire. Ce phénomène est dû à un certain nombre de facteurs favorables à l'émigration des femmes. Cette féminisation rapide est en lien directe avec le processus de régularisation de 1991, à partir de cette date le pourcentage de la population féminine est environ 30 %. Ce pourcentage varie d'une région à l'autre, à Almeria par exemple est de 20,1 % pour cent seulement, face à Malaga, lieu d'accueil traditionnel des femmes marocaines, où il atteint

[47] Voir les articles de Bou Ghaleb Al-attar dans le journal *Al Itihad al Ichtiraki* des années 1991-1992.

48,02 %. Madrid est la deuxième province en ce qui concerne l'accueille des femmes marocaines avec 39,14 % et Barcelone un peu moins, 35,14 %.

Entre les trois régions essentielles de la migration marocaine existe une répartition de rôles. Malaga était le lieu traditionnel de femmes seules, Barcelona lieu de l'émigration familiale alors que Madrid maintien un modèle mixte[48].

Tableau 8. Evolution du profil par sexe et région de l'émigration marocaine à Madrid

Région de provenance	1957-1970		1971-1980		1985-1991	
	% H	% F	% H	% F	% H	% F
Rif	42,4	0	50,4	0,9	30,8	2,9
Jbala	39,1	9,2	23,5	13,9	21,2	13,5
Gharb-Atlantique	5,3	1,3	6,1	0,9	9,1	5,4
Centre	0	0	0	0,9	1,8	2
Atlas	0	0	2,6	0	5,9	0,8
Sahara	0,6	0	0,9	0	0,2	0,6
Souss	0	0	0	0	0	0,4
Espagne	1,3	0	0	0,2	1,7	2,4
Etranger	0	0,6	0,4	0	0,6	0,2
Total	**88,9**	**11,1**	**83,4**	**16,6**	**72,8**	**27,2**

Source: Fernández Pumares (1994), Inmigración marroquí en la Comunidad de Madrid, p.76.

5.3.6. Le processus de régularisation (1991-93)

Le 10 juin 1991, un mois avant l'imposition du visa pour les pays du Maghreb, l'Espagne met en marche un processus exceptionnel de régularisation pour les travailleurs étrangers. A travers ce processus, apparaît la notion des immigrés en situation irrégulière, ce qui va grossir les statistiques officielles. Statistiques indispensables pour l'étude de cette présence marocaine en Espagne. Le nombre de demandeurs est de 56.000 c'est presque quatre fois le nombre des immigrés légaux (16 000).

Au cours des années 80, la communauté marocaine va continuer d'augmenter d'une manière régulière dans les différents consulats. En 1976, un nouveau consulat est ouvert aux Iles Canaries (à Las Palmas) et en 1979 celui de Algesiras a été déplacé à Malaga. En 1985 entre en vigueur la loi sur le séjour des étrangers, puis le premier processus de régularisation en 1986. A partir de cette date les inscriptions annuelles vont augmenter à telle point qu'elles ont doublé à Madrid et à Malaga. Cette augmentation atteindra son apogée en 1991 lors du deuxième processus de régularisation qui a permis au quatre cinquième de la communauté marocaine présente en Espagne de passer à la légalité. Presque 50 000 Marocains obtiendront leur permis de séjour.

Tableau 9. Régularisations des Marocains entre 1991-1994

Opération de régularisation	Demandes	Concessions	Marocains	% de Marocains
Régularisation 1991	128.127	110.067	49.089	44.6
Régularisation familiale 1992	6.777	6.000	1.623	27.7
Contingent 1993	6.000	5.220	663	12.7
Contingent 1994	36.725	37.206	7.878	35.0

Source: Ministerio de Trabajo Asuntos Sociales, Anuario de Migraciones 1995

[48] Angeles Ramirez (2004), *Atlas de la inmigración marroquí en España*, 223.

Une bonne partie travaillait dans l'agriculture 28,5 % et dans la construction (24,4 %), le reste est réparti dans divers services notamment le service domestique (14,5 %), secteur très féminisé qui occupait 70,3 % des marocaines régularisées. L'industrie occupe seulement 7,6 %, se concentrant essentiellement en Catalogne. 35,3 % des Marocains régularisés se trouvaient en Catalogne, ce qui représente 51,8 % des étrangers concernés par le processus de régularisation. A Madrid il y avait 21,8 % des Marocains ce qui représentait 29,7 % des étrangers. En Andalousie ils les 58 % du total des étrangers. Dans la région de Murcie 9,5 % ils représentaient presque la totalité des étrangers régularisés (87,6 %). Le reste est réparti sur le reste du territoire[49].

Graphique 4. Nombre des élèves marocains dans les écoles espagnoles (1991–1992)

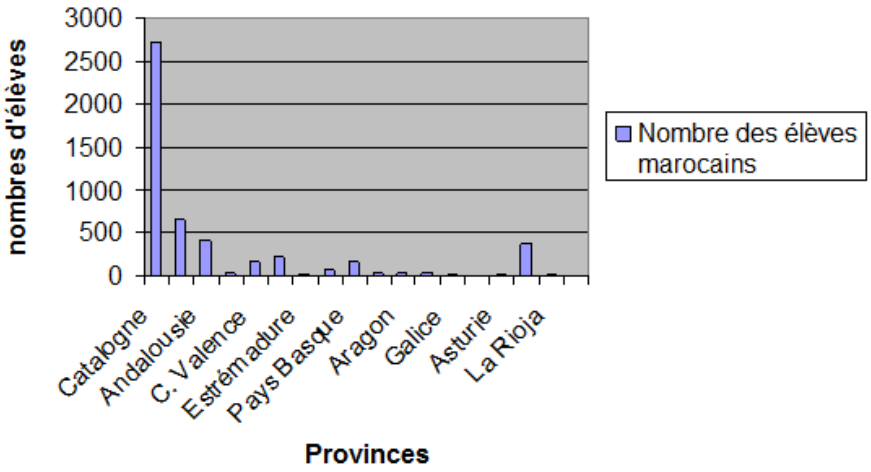

Source: Colectivo Ioé 1994), *La educación intercultural, hijos de inmigrantes marroquíes en escuela*, p. 61

6. Les principales régions d'installation des immigrés Marocains

6.1. L'immigration marocaine en Catalogne

6.1.1. La Catalogne terre d'immigration

Grâce à son processus d'industrialisation, la Catalogne du XIX e siècle recevait déjà des vagues d'immigration provenant d'autres régions de l'Espagne. Jusqu'en 1930, les immigrants venaient d'Aragon, de Murcie, de Valence et des Iles Baléares[50]. Pendant la guerre civile (1936-1939), ils viennent d'Andalousie, d'Estrémadure, de Castille et de Galice. Entre 1950 et 1975, plus d'un million et demi de personnes arrivent, dont 40 % d'Andalous (Cabré, 1999). L'accroissement migratoire se centre sur Barcelone et la zone métropolitaine. En 1989, plus de 50 % des habitants de quelques municipalités de cette zone, comme Cornellà ou Santa Coloma de Gramenet, étaient nés hors de Catalogne. Des études comme celles de Mendoza et Sanz (1991)[51] signalaient déjà au début des années quatre-vingt, la présence d'immigrants marocains dans l'économie clandestine du textile catalan[52]. Il s'agit souvent de migrants, plus que d'immigrés, pour re-

[49] Bernabé (2004), « La evolución de la inmigración marroquí en España (1991–2003) », *Atlas de la inmigración marroquí en España*.

[50] J. Arango (2000), « Becoming a Country of Immigration at the End of the Twentieth Century : the case of Spain » in R. King, G. Lazaridis et C. Tsardanidis, (eds.), *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe*, McMillan Press, UK, 253–276.

[51] R. Mendoza et G. Sanz (1991, *La confecció submergida*, Santa Coloma de Gramenet, Eumo Editorial i Ajuntament de Santa Coloma de Gramenet.

[52] Rafael Crespo Ubero (2002), « La Catalogne terre d'immigration », *Migrance*, 21.

prendre la distinction d'Alain Tarrius[53]. En effet, le plus souvent, ils parcourent l'espace espagnol à la recherche d'un travail saisonnier dans l'agriculture, l'hôtellerie ou le bâtiment ou bien sont regroupés dans la ville même de Barcelone. Comme pour toute autre migration, quelques pionniers restent sur la terre d'accueil, attirant ainsi d'autres immigrants (familles, voisins, amis…). C'est à cette époque que se développent les premiers réseaux migratoires. La raison principale de la venue d'immigrants est le besoin de main-d'œuvre peu chère et leur disposition à accepter des conditions de travail dures, dans des secteurs productifs précis: l'agriculture intensive, la construction (c'est la période qui précède les Jeux Olympiques de Barcelone de 1992), la confection ou le service domestique. L'entrée sur le marché du travail à des niveaux inférieurs et de manière quasi clandestine, dans des conditions de sous-prolétariat, a certainement favorisé, chez les Espagnols, la naissance de l'image de l'immigrant comme étant de passage, isolé du reste de la population. En Espagne, à la différence des pays industrialisés du Nord-ouest européen, on ne peut pas parler des ouvriers étrangers dans les usines parce que le contact avec la société réceptrice était réduit à son strict minimum. De fait, en Catalogne, hors du centre de Barcelone, l'immigration étrangère était assimilée aux « noirs du Maresme » ou aux « Marocains du Baix Llobregat », deux régions proches de Barcelone, aux exploitations d'agriculture intensive. A ce moment-là, c'étaient ces travailleurs qui étaient visibles, et non pas ceux qui travaillaient dans les ateliers clandestins ou les femmes du service domestique.

Tableau 10. Distribution des immigrés marocains par Communauté Autonome en 1992 (N° absolu, % sur le total de la communauté marocaine en Espagne et la densité par rapport à l'ensemble de la population)

Communauté Autonome	N°	%	Densité
Espagne	**63.881**	**100,0**	**100,0**
Catalogne	21.545	33,7	0,36
Madrid	13.726	21,5	0,28
Andalousie	9.449	14,8	0,14
Murcie	4.678	7,3	0,45
C. Valence	3.435	5,4	0,09
Canaries	2.212	3,5	0,15
Estrémadure	1.632	2,6	0,15
Baléares	1.509	2,4	0,21
Pays Basque	1.102	1,7	0,05
Castille-La Manche	1.101	1,7	0,07
Aragon	731	1,1	0,06
Castille-León	464	0,7	0,02

Source: I.NE. Résidents Etrangers (1992) cité par Colectivo Ioé, inmigración marroquí en la escuela, Publié par l'Université de Grenade. 1994, p.155.

L'entrée en vigueur de la première loi espagnole sur le séjour des étrangers en 1985 s'est avérée fondamentale pour rendre visible le phénomène de l'immigration en Espagne. La loi reconnaît officiellement l'existence des immigrés. Les immigrés commencent progressivement à se rapprocher des services publics de l'administration, mais la relation avec la population locale est encore minime. Au début des années quatre-vingt-dix, le processus migratoire se développe et la

[53] Alain Tarrius (2000), *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, France, Éditions de l'Aube.

situation du travail se stabilise grâce au processus de régularisation de 1991. Et le regroupement familial prend de l'ampleur. Avec l'arrivée des femmes et des enfants la population immigrée devient plus visible et commence à être perçue comme étant installée d'une manière permanente. Le projet migratoire ne passe déjà plus dans la pratique par le retour au pays d'origine, même si le mythe du retour se maintient. Le regroupement familial marque la présence d'immigrés dans tous les espaces de la vie sociale de la ville: dans les marchés, dans les écoles, dans les transports publics, dans les centres de santé, sur les places, dans les parcs, etc. La perception des migrations comme des faits sociaux totaux qui affectent l'ensemble de la société réceptrice et aussi l'ensemble de la société de départ se confirme[54]. C'est pendant cette phase que les immigrants commencent à être présents dans l'espace public, et c'est alors que la société d'accueil découvre la population immigrée. Rapidement, comme par surprise, la population et les institutions constatent combien le paysage culturel change, et qu'ils doivent désormais partager l'espace avec les immigrés.

6.1.2. Le processus d'installation des Marocains en Catalogne

L'étude du processus d'installation des Marocains en Catalogne dans les années soixante-dix s'avère intéressante vu les spécificités de cette migration par rapport à la période postérieure. Les Marocains représentent la plus ancienne communauté d'immigrés installés en Catalogne. L'histoire de cette installation date déjà d'une quarantaine d'années. Avec un parcours migratoire très long ce qui explique son enracinement. Dans les années soixante et la moitié des années 70, la Catalogne et plus particulièrement Barcelone étaient un lieu de passage dans la trajectoire migratoire des Marocains qui partaient vers d'autres destinations européennes. Il est difficile de faire une estimation quantitative de cette présence marocaine durant ces années. Les statistiques municipales à peine apportent quelques données sur ce groupe. Cependant, dans les registres de séjour dans les hôtels et pensions de la Barcelone de 1962 apparaît inscrits 6 829 Marocains ; en 1963, 12 835 ; en 1964, 4 920 ; et en 1965, 7 702[55]. Autres données intéressantes sur la mobilité de cette communauté c'est que la grande partie de la documentation délivrée en cette période par le Consulat du Maroc à Barcelone (ouvert en 1972), étaient des documents de transit selon le rapport du Secrétariat de Coordination pour le Développement de la Justice et de la Paix (SECOD, Situation des travailleurs nord-africains à Barcelone. Barcelone, 1972)[56] datant de 1972 intitulé: « les travailleurs nord-africains à Barcelone, Barcelone, 1972)[57]. La date clé pour situer le début de cette migration, est l'année 1967. Cette année-là l'Europe a connu une forte crise, les Etats européens ont procédé à l'expulsion des travailleurs immigrés illégaux. Les premiers Marocains arrivées à Barcelone viennent d'un autre pays européens et non pas du Maroc. Ce premier flux a facilité l'arrivée d'autres Marocains par la suite. Le nombre de nouveaux arrivés à Barcelone en 1970 est estimé entre 25.000 et 40.000. Suite à la fermeture des frontières françaises à partir du début des années 70 a augmenté le nombre de Marocains installés à Barcelone en attente de franchir les frontières.

[54] Colectivo Ioé (1999), 211.

[55] Jordi Morera (2004), *Marroquíes en Cataluña, cuatro décadas de historia, Atlas de la inmigración marroquí en España*, Madrid, TEIM, UAM.

[56] Secretariado de Coordinación para el Desarrollo de Justicia y Paz (SECOD).

[57] Il faut noter que la plupart des sources, notamment la presse, utilisaient le terme nord africains mais il s'agit en fait des Marocains, vu que le nombre des Algériens et des Tunisiens étaient insignifiant.

La presse locale a fait de cette migration son thème préféré entre 1973 et 1978. Dans l'ouvrage de María Angels Roger y Carmen Arranz [58], on trouve plus de 70 articles de presse. Soit des journaux catalans comme Diario de Barcelona, la Vanguardia, El Correo Catalán ou des journaux nationaux comme el Pueblo, ABC, Arriba, Ya. L'ensemble de ces journaux tiraient la sonnette d'alarme sur la situation difficile de ces premiers immigrés marocains, sur « le trafic clandestin des nord-africains »[59], sur les « nouveaux esclaves » (Mundo Diario, 10 octobre 1975), la qualifiant de « main d'œuvre pour le développement espagnol » (Noticiero Universal, 29 novembre de 1973).

Les chiffres avancés par ces articles de presse sont exagérés. La Vanguardia parle de 25.000 Marocains dans la province de Barcelone le 10 novembre 1972. Le Correo Catalán , Pueblo, Tele/ Exprés et Diario de Barcelona fournissent le chiffre de 35 000 à la fin de novembre 1973. ABC avance le chiffre de 50 000 pour toute la Catalogne (le 9 novembre 1973). Quelques années plus tard, Gregorio Roldán dans le Diario 16 de 6 juillet 1977, parle de « *cent mille Marocains qui vivent clandestinement en Espagne* ». Mais derrière le sensationnalisme de ces chiffres certainement exagérés, il y avait sans doute une réalité dramatique. La situation de ces Marocains était tellement difficile que la Commission Diocèse des Migrations de Barcelone a publié un document à l'occasion de la journée des Migrations le 20 novembre 1973, dans lequel elle dénonce les conditions d'exploitation dans les secteurs de la construction, l'agriculture de cette population des provinces de Barcelone et de Gironne.

Graphique 5. Provenance des immigrés marocains en Catalogne (1962-1991) (en %)

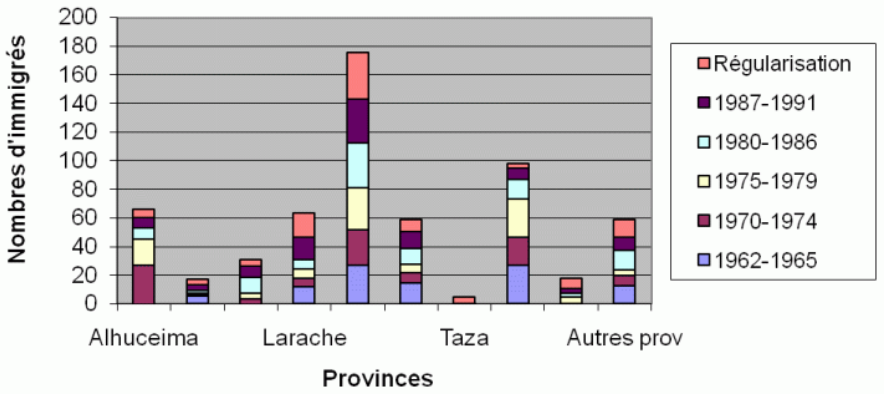

Source: TEIM, à partir de la documentation des Consulats du Maroc à Barcelone et les rapports de régularisation 1991.

Le chiffre officiel des Marocains en Catalogne est de 428 à peine, il atteint 646 en 1980. Certainement très loin de la réalité mais la documentation consulaire utilisée par TEIM[60] permet de voir la grande augmentation du nombre de Marocains dans cette région espagnole dans les années soixante-dix. Au lieu des 80 inscriptions annuelles des années soixante, entre 1970 et 1974 on compte déjà quelques 450 inscriptions annuelles et à partir de 1975 plus de 1 400. Cette forte présence des Marocains en Catalogne a poussé les autorités marocaines à ouvrir un consulat à Barcelone en 1972. L'année même où se sont inscrits 1 414 Marocains dans les registres de ce consulat, chiffre qui ne va pas être dépassé jusqu'à 1980. L'ensemble des inscriptions qui cor-

[58] *Marroquíns a Barcelona. Vint-i-dos relats*, (les Marocains à Barcelone, vingt-deux récits), Barcelona, Editorial Laertes, 1983.

[59] Mundo Diario, 16 de mayo de 1974.

[60] *Taller de Estudios Internacionales y Mediterráneos*, groupe de recherche à l'Université Autonome de Madrid.

respond à la Catalogne dans les institutions consulaires en Espagne, atteint 10 000 pour la période comprise entre 1966 et 1980. Chiffre loin des données officielles espagnoles comme des estimations de la presse, d'une part, parce que le consulat recueille seulement une partie des résidents marocains et d'autre part, la presse calculait d'une manière exagérée pour attirer l'attention sur le problème.

Si au début les Marocains se concentraient principalement dans la ville de Barcelone et sa périphérie, à partir des années 80 et le début des années 90 ils commencent à se déplacer vers d'autres villes moyennes de Catalogne comme Gironne, Tarragone, Lérida. D'autres immigrés marocains arrivaient directement dans ces villes sans passer par Barcelone qui a cessé d'être leur ville préférée. Cela est spécifique aux Marocains par rapport aux autres immigrés qui continuent de se concentrer à Barcelone.

Le rapport de SECOD, déjà signalé, nous aide à reconstruire le début de ce processus d'installation. A Barcelone, ils se concentraient dans la vieille ville (Ciutat Vella) principalement dans les quartiers de Raval, de Barceloneta et Santa Maria del Mar. Plus tard, ils ont commencé à se déplacer vers les quartiers de la banlieue barcelonaise ou vers les zones industrielles (Sta. Coloma de Gramenet, Hospitalet del Llobregat, St. Vicens dels Horts) et vers les régions agricoles (Viladecans, Maresme). Il s'agit d'une immigration masculine, majoritairement des ouvriers non qualifiés, les conditions de logement difficiles: ils sont plusieurs à partager le même logements ou à vivre dans des baraques. Le secteur du bâtiment et les grands travaux d'infrastructure comme les autoroutes occupaient un nombre importants.

Tableau 11. Lieu de résidence de Marocains en Catalogne, en comparaison avec les résidents dans la ville de Barcelone: 1986-1995

	Marocain en Catalogne	A Barcelone	% de résidents à Barcelone
1986	3.471	1.022	29,40
1991	5.260	1.727	33,80
1995	29.491	2.807	9,50

Source: Anuarios Estadísticos, Ministerio de Trabajo. Madrid 1991-1996.

Une des premières études sur l'immigration en Espagne réalisée en 1986 par le groupe de recherche Colectivo Ioé, nous fournit des estimations sur la présence des immigrés marocains dans quelques villages de la zone agricole et industrielle de Bajo Llobregat: Villadecans, 200 ; Sant Boi, 150 ; Molins, 70 ; Sant Vicens dels Horts, 250 ; la zone de Vic, 300 à 400.[61]

Tableau 12. Âge et sexe des Marocains résidents en Catalogne (1991)

Age	Hommes		Femmes		Total	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
0 à 15	1.259	8,1	1.137	26,7	2.482	12,2
16 à 29	5.924	38,0	1.368	32,1	7.463	36,8
30 à 49	7.116	45,6	1.479	34,7	8.735	43,0
50 à 64	1.202	7,7	254	6,0	1496	7,4
65 et plus	95	0,7	24	0,5	121	0,6
Total	15.596	100	4.262	100	20.297	100

Source: Tableau élaboré à partir des données du Ministère de l'Intérieur, 1991.

[61] Colectivo Ioé (1987), « Los inmigrantes en España », *Documentación social*, n° 66, enero-marzo, Madrid, Caritas Española.

6.2. Les Iles Canaries: une vieille destination des Marocains

6.2.1. Les origines historiques et géographiques de cette migration

Les origines historiques de la présence des Marocains dans l'archipel canarien remontent aux années cinquante, mais leur nombre est resté limité. La recherche menée par Ramón Díaz[62] établit les différentes étapes de cette immigration et les événements politiques qui déterminent la croissance de certains groupes. Lors de l'indépendance de Sidi Ifni en 1968 et du Sahara en 1975, on remarque une certaine croissance du nombre de Marocains aux Canaries due aux départs des familles mixtes, des personnes qui avaient des liens étroits avec les Espagnols. Afin de mettre la présence marocaine dans ces terres dans son contexte historique, il faut tenir compte de l'ancienne migration des canariens à Sidi Ifni et au Sahara à l'époque coloniale. Cette question n'a pas fait l'objet de suffisamment d'études, sachant que la plupart des travaux réalisés jusqu'à maintenant sur la présence coloniale espagnole au Maroc, se limitent essentiellement au Protectorat espagnol dans la zone nord. Ces liens historiques se manifestent dans l'occupation espagnole du Sidi Ifni jusqu'à 1968 et le Sahara jusqu'à 1975. La forte présence des Espagnols sur ces territoires est un facteur important qui explique les débuts de l'émigration marocaine vers l'archipel canarien. En 1980 cette communauté comptait déjà 1 404 personnes recensées officiellement. Entre 1982 et 1984 on enregistre l'arrivée 249 personnes pour atteindre 1 546 personnes en 1986[63]. Cependant les flux postérieurs n'apparaissaient pas dans le recensement de 1991, puisqu'il compte de 1 394 personnes chiffre inférieur même à celui de 1986. Mais plus tard la communauté marocaine va connaître une augmentation rapide pour atteindre 2 402 en 1994 et 4 325 en 1996[64].

Tableau 13. Evolution de la communauté marocaine aux Iles Canaries (1980-1996)

Dénombrements officiels	Nombre d'immigrés	croissance en %
1980	1.404	100
1986	1.546	110
1991	1.394	99,7
1996	4.325	308

Source: Días Hernández R. (2004), La inmigración marroquí en Canarias. Atlas de inmigración marroquí en España, p. 273.

L'analyse de l'origine géographique de cette migration démontre que les premiers flux importants provenaient du sud du Maroc et de l'ancienne zone du Protectorat espagnol dans le Nord. Il s'agissait des populations rurales qui avaient déjà une expérience migratoire à l'intérieur du Maroc. Vue sa proximité géographique et les liens commerciaux et maritimes avec les Iles Canaries, la côte atlantique du sud (de Agadir à Laâyoune) fournit également une bonne partie de cette migration. De point de vue quantitatif, Josefina Domínguez[65] présente la première ap-

[62] R. Días Hernández (1994), « Análisis geodemográfico de la inmigración llegada a Canarias desde el África Occidental », *Revista Espacio y Tiempo,* Sevilla, Ed. Facultad de Ciencias de la Educación de la Universidad de Sevilla.

[63] *Ibid.*, (2004), « La inmigración marroquí en Canarias », en *Atlas de la inmigración marroquí en España, Taller de Estudios Internacionales Mediterráneos*, UAM, 273.

[64] *Ibid.*, 273.

[65] J. Domínguez Mujica (1995), *La inmigración extranjera en la provincia de Las Palmas*, Las Palmas de Gran Canaria, Ed. Centro de Investigación Económica y Social, Caja Insular de Ahorros de Canarias.

proche de l'origine des immigrés marocains à Las Palmas, analyse les régions de leur provenance selon les données des autorisations du travail présentées à la Direction Provinciale du Travail entre 1988 y 1992. Parmi les 1 298 fiches consultées, 737 soit 70 %, proviennent de la province de Nador, 8 % de Tétouan, 7,1 % de Tanger, 2,6 %, 2,4 % de Casablanca.

Une deuxième analyse est faite par le groupe de recherche TEIM[66] dans l'Atlas de l'Immigration en 1994[67], se basant sur les dossiers du processus de la régularisation de 1991. Selon cette étude le premier groupe le constitue les Rifains de la région de Nador suivi par la côte nord-ouest: Rabat-Salé, Casablanca, Mohammedia, Essaouira et le port de Safi. La région du Sahara vient en troisième place et en quatrième place vient le Nord-Ouest: (Tétouan, Chaouen y Larache). Selon l'enquête menée par Vicente Gozálvez en 1995, sur les 489 immigrés marocains, prédominent ceux qui sont originaires de l'ancienne zone du Protectorat espagnol (56 %), surtout de Tétouan, Nador[68]. Dans cette dernière province, il y a le cas particulier de des hommes de la tribu de Beni Sidel vers les Iles Canaries. Selon R. Bossard écrit en 1979 « *les premiers sont partis dans les années trente et d'autres dans les années soixante. Ils parlent espagnol et sont commerçants. Tenant des bazars, ils vendent des objets artisanaux marocains aux touristes, des transistors ou des magnétophones comme à Melilla. Dans la partie inférieure du douar Imohai, sur 16 émigrés, on en comptait 5 aux Canaries. C'est l'un des rares cas d'émigration de commerçants enregistré dans la province, alors que Tunisiens et Marocains du Souss achètent fréquemment des boutiques d'épicerie en France* »[69].

Tableau 14. Les régions d'origine de l'immigration marocaine aux Iles Canaries en 1991

Régions	Année 1991
Jbala	8,60
Rif-l'Oriental	38,90
Le littoral Atlantique et plaines intérieures	21,50
Saïs-Moyen Atlas-Tafilalet	3,01
Sous-Oasis de Draâ	10,40
Sahara-Sud	16,20
Espagne et autres	1,40
Total	100,00

Source: Consulat du Maroc aux Iles Canaries, cité par Bernabé López y Ramón Díaz (2004), Atlas de la inmigración marroquí en España, p. 279.

[66] Taller de Estudios Internacionales Mediterráneos : est un groupe de recherche dirigé par le professeur Bernabé López García et qui dépend de l'Université Autonome de Madrid. Parmi les travaux importants réalisés par ce groupe dans la question de l'immigration marocaine en Espagne : *Atlas de la inmigración magrebí*, 1996 et *Atlas de la inmgración marroquí en España*, 2004.

[67] *Atlas de la inmigración magrebí en España*, 1996.

[68] Vicente Gozálvez (1996), « L'immigration étrangère en Espagne (1985-1994) », *Revue européenne de migrations internationales*, vol. 12, n° 1.

[69] R. Bossard (1979), *Un espace de migration, les travailleurs du Rif oriental (Province de Nador) et l'Europe*, Thèse de Troisième cycle, Université de Montpellier. 1979, 122 p.

7. Le processus d'intégration

Pour les Marocains l'Espagne a une place particulière, elle demeure l'unique pays européen où ces derniers se trouvent face à une réalité géographique et culturelle qui signifie pour eux ce qui est proche et ce qui est différent en même temps. Le pays de l'Autre, figure d'altérité mais aussi un lieu connu et familier où existent tant de liens et de biens communs. L'ancienneté de l'installation ne signifie pas pour autant sa bonne intégration, l'enracinement dans la société espagnole reste encore très fragile.

En ce qui concerne les conditions de vie de la communauté marocaine, on s'accorde à affirmer qu'elles sont précaires: habitat, éducation, santé, loisirs. Surtout pendant la période qui fait l'objet de cette étude: 1973-1993. En plus des problèmes socio-économiques, les immigrés affrontaient des problèmes d'ordre juridique, le nombre des Marocains sans-papiers était très important. Cela a des conséquences directes sur leurs conditions de vie. Leur situation sociale marginale se manifeste à travers leur niveau de vie trop bas, le travail, le logement… etc. d'après une enquête menée en 1986 par le Collectif Ioé, plus de 80 % des travailleurs étrangers percevaient une rémunération inférieure au salaire moyen espagnol. Une autre enquête effectuée en Catalogne en 1987 confirmait que 77 % des travailleurs étrangers avaient des revenus mensuels inférieurs à 50 000 pesetas.[70]

Selon plusieurs études menées dans ce domaine[71], les Marocains constituent l'un des segments *« les plus pauvres et les plus marginalisés de la population étrangère en Espagne »*. Son intégration butte contre de nombreux obstacles. La protection sociale des migrants demeure limitée en particulier quand il s'agit de migrants en situation irrégulière.

Sur le plan politique, la constitution espagnole du 11 septembre 1978 exclut les étrangers du droit de vote et d'éligibilité (art. 13), sauf pour les élections municipales dans le cas où il existe des accords de réciprocité avec le pays d'origine. Cette disposition a été amendée en 1992, pour étendre le droit de vote aux élections municipales aux seuls ressortissants des pays de l'Union Européenne[72].

L'acquisition de la nationalité espagnole par les ressortissants marocains reste très limitée, elle ne dépasse pas quelques centaines au début des années quatre-vingt. En 1986 et 1987, le nombre de nationalisés atteint respectivement 1601 et 4939, cela est dû à l'acquisition de la nationalité espagnole par les Marocains de Ceuta et Melilla (voir tableau n° 15).

Tableau 15. Acquisition de nationalité espagnole par les immigrés marocains (1980-1990)

Année	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Nombre	159	110	213	251	128	1601	4939	3091	2122

Source: Anuario de Migraciones, 1992, Ministère du Travail et de Sécurité Social, Direction Générale des Migrations. Madrid.

[70] Carlota Sole, *Els treballadors inmigrantes a Catalunya*, C.I.T.E, Barcelona, 1988, 125.
[71] Il s'agit essentiellement des enquêtes menées par le Collectif Ioé, par le Conseil des Etudes Sociologiques (CIS) et d'autres organismes étatiques.
[72] Mohamed Khachani, Mohamed Mghari (2006), *L'immigration marocaine en Espagne*, Notes d'analyse et de synthèse 2006/09 - Module démographique et économique, Institut universitaire européen, RSCAS.

8. Conclusion

L'étude de la migration marocaine en Espagne durant ces deux décennies (1973-1993), nous a permis de vérifier le rôle des différents facteurs qui interviennent dans l'orientation de cette migration. Il s'avère les historique est les facteurs historiques sont les plus déterminants surtout au début de ce phénomène. La quasi-totalité des immigrants de cette première vague provenaient de l'ancienne zone du Protectorat espagnol et du Sahara marocain qui était aussi une colonie espagnole. Ils manifestaient une certaine affinité avec le mode de vie espagnol, la langue espagnol notamment ceux qui provenaient des grandes villes comme Tétouan ou Tanger ou ceux qui fréquentaient les villes de Ceuta et Melilla. Une bonne partie avait travaillé dans des entreprises espagnoles (Le cas des Mines du Rif dans la région de Nador), dans l'administration ou dans l'armée espagnole. La proximité géographique a également incité les gens du nord à partir tenter leur chance en Espagne. C'est le cas de nombreux commerçants, marchands ambulants, des marchands forains dans les zones touristiques. Les premiers marocains propriétaires des bazars sur la Costa del Sol, aux Iles Canaries comme à Madrid ou à Barcelone sont des Rifains de la ville de Nador ou d'Al-Hoceima. Un peu plus tard, à la fin des années soixante, beaucoup d'étudiants partent poursuivre leurs études en Espagne. Une partie a fini par s'installer définitivement dans le pays et une autre est retournée au Maroc après la fin des études. Ainsi, après l'indépendance du Maroc, toute une génération de médecins, ingénieurs et architectes dans les villes comme Tétouan, Tanger, Larache, Nador ou Al-Hoceima, sont formés en Espagne. C'est sur la base de ces « immigrés pionniers » que s'est formée par la suite l'immigration marocaine en Espagne. Cette migration qui connaîtra des transformations importantes à partir des années quatre-vingt. Comme nous l'avons déjà expliqué, au début l'ex-zone du protectorat espagnol, constituait le principal foyer d'émigration à destination de l'Espagne. Mais, à partir des années 1980, deux nouveaux foyers apparaissent: Casablanca et Rabat Salé. Motivés par le désir de bien gagner leur vie dans un pays européen qui dispose désormais d'une économie à forte croissance. À mesure que se renforce le processus d'installation, la composition sociale de cette population se diversifie: familles résidant en Espagne depuis des décennies, jeunes célibataires, femmes ou mineurs non accompagnés etc. Les secteurs économiques dans lesquels les immigrants peuvent travailler se diversifient également. Ils ouvrent leurs propres commerces, beaucoup d'entre eux étant destinés à la communauté elle-même comme les boucheries *halal*, les restaurants, vidéo-clubs, salons de coiffure[73]. Les centres religieux se multiplient également, spécialement les oratoires musulmans. Ainsi l'on passe d'une période de simple présence des immigrants à une époque où ils transforment le paysage public: dans les rues, dans les immeubles, de nouvelles odeurs apparaissent, de nouvelles musiques, de nouveaux mots.

Les Marocains en situation régulière ne dépassaient pas les 5 800 personnes en 1985, ont vu leur nombre augmenter rapidement pour atteindre 400 000 en 2003 et 500 000 en 2005. Leur effectif a ainsi augmenté plus de 87 fois en l'espace de 20 ans. Actuellement, ils représentent la première communauté étrangère en Espagne, même s'ils ont cessé d'occuper la scène des flux migratoires comme c'était le cas dans les années 1990, à cause de la politique adoptée par le gouvernement espagnol qui vise une « latino-américanisation » de la migration, dans le souci est de chercher des personnes plus proches des Espagnols sur les (aux) plans culturel, linguistique et religieux.

[73] Pour plus de détails sur cette question voir l'article de Natalia Ribas Mateos (2004), « Empresarios marroquíes en Cataluña : el mercado de los mercados » en *Atlas*, *op.cit.*, 313–315.

Bibliographie

Actis W., C. Perada, A. Miguel (1992), « La inmigración magrebí en España » en *España-Magreb siglo XXI : el porvenir de una vecindad*, coord. López García B., pp. 233–248.

Aziza Mimoun (2007), « La emigración española hacia Marruecos en la primera mitad del siglo XX : un primer balance », en *Historia y memoria de las relaciones hispano-marroquíes*. Madrid: Ediciones del oriente y del mediterráneo.

Barrutieta Saez, A. (1976), *La emigración española: el timo del subdesarrollo*. Madrid, Editorial Cuadernos para el Dialogo.

Collectif IOE (1987), *Los inmigrantes en España*, Documentación Social, n° 66.

Collectif IOE (1995), *Presencia del Sur, Marroquíes en Cataluña*, Fundamentos, Madrid.

Díaz Hernández, R. (1994) « Análisis geodemográfico de la inmigración llegada a Canarias desde el África Occidental », *Revista Espacio y Tiempo* (Universidad de Sevilla).

Domínguez Mujica J., R. Díaz Hernándes y J.M. Parreño Castellano (2001), *Inmigración extranjera e integración. La inmigración irregular en Canarias (1999-2000)*. Las Palmas de Gran Canaria: Consejería de Empleo y Asuntos Sociales, Gobierno de Canarias, 2001.

Gozálvez Pérez, V. (Coord.) (1995), *Inmigrantes marroquíes y senegaleses en la España mediterránea*. Valencia: Ed. Generalitat Valenciana. Consellería de Treball i Afers Socials.

Gozálvez Pérez, V. (1996), « L'immigration étrangère en Espagne (1985-1994) », *Revue Européenne de Migrations Internationales*, vol. 12, n° 1, pp. 11-38.

Izquierdo A. (1989), « L'Espagne, pays d'immigration », *Population*, 2, pp. 257-289.

Izquierdo A. (2006), *Demografía de los extranjeros. Incidencia en el crecimiento de la población española.* Fundación BBVA. Bilbao, 333 p.

Izquierdo A. (2002), « La inmigración en España entre dos regularizaciones », *Economistas*, n° 91, pp. 227-283.

Jiménez C. (Coord.) (1992), *Los trabajadores inmigrantes en España: una perspectiva multidisciplinar*. Madrid, Universidad Autónoma.

Khachani M. (2002), « La question migratoire dans les relations entre le Maroc et l'Espagne » en *Migrance*, n°21, p. 154.

Losada Campo T. (1999), « Tendencias de la inmigración marroquí y aproximaciones interculturales », *Migraciones*, n° 5, pp. 185–210.

López García, B. et M. Berriane (dir.) (2004), « Atlas de la inmigración marroquí en España », Taller de Estudios Internacionales Mediterráneos, Madrid.

López García, B. (dir.), *Desarrollo y pervivencia de las redes de origen en la inmigración marroquí en España. Hacia la actualización del « Atlas de la inmigración magrebí en España »*. Taller de Estudios Internacionales, Universidad Autónoma de Madrid.

López García B. et al. (1993). *Inmigración magrebí en España. El retorno de los moriscos*. Madrid, Ed. Mapfre.

López García B., Angeles Ramírez Fernández (1997) « España es diferente? Balance de la inmigración magrebí en España », *Migraciones*, Nº 1, pp. 41-72

López García, B. (1993), « España y la inmigración magrebí: de país de tránsito a país de Destino'' *RGM*, n° 1-2, p. 29.

Mendoza R. y Sanz G. (1991). *La confecció submergida*. Eumo Editorial i Ajuntament de Santa Coloma de Gramenet, Santa Coloma de Gramenet.

Morales Lezcano, V. (1993), *Inmigración africana en Madrid: marroquíes y guineanos*. Madrid: Ed. Universidad Nacional de Educación a Distancia.

Morales Lezcano V. (1991), « La jeunesse marocaine et Guinéenne en Espagne à partir de la décolonisation », en *Revue d'Histoire Maghrébine*, n°61-62, Tunis.

Moreras Jordi, (2004), « Marroquíes en Cataluña », en *Atlas de la inmigración marroquí...*, op.cit., pp. 305–312.

Planet Contreras A. (2002). « Del proceso extraordinario de regularización de 1991 al proceso de 2001: análisis de una década de inmigración magrebí en España », *Inmigración, interculturalidad y convivencia*, coord. por Francisco Herrera Clavero, José María Roa Venegas, María Inmaculada Ramírez Salguero, Francisco Mateos Claros, Santiago Ramírez Fernández, pp. 13–26.

Pumares Fernández P. (1994), *Inmigración marroquí en la Comunidad Autónoma de Madrid*. Tesis doctoral, Universidad Complutense de Madrid y CSIC.

Pumares Fernández P. (2002), *La inmigración marroquí en la Comunidad de Madrid*. Universidad Complutense.

Ramírez A. (1993), « La inmigración magrebí en la Cataluña agrícola: marroquíes en el litoral catalán » en *Inmigración magrebí en España: el retorno de los moriscos*, pp. 225–240.